

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

CANTON DE SOIGNIES

ANNALES TOME II

DEUXIÈME LIVRAISON

1904

FÉLIX NOEFNET, ÉDITEUR, SOIGNIES

LES OBITUAires

DE

LA COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT

A SOIGNIES

PUBLIÉS PAR

AMÉ DEMEULDRE

PRÉSIDENT

DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE SOIGNIES, DIRECTEUR DE « JADIS »



SOIGNIES
IMPRIMERIE FÉLIX NOEFNET

—
1904

LES OBITUAIRES

DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT, A SOIGNIES

INTRODUCTION

La Collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, possédait deux obituaires qui sont parvenus jusqu'à nous.

L'un, antérieur au XIII^e siècle, indiqué par M. Poncelet (1), se trouve à la fin d'un recueil factice, in-quarto sur parchemin, de soixante-sept feuillets; il est complet, c'est-à-dire sans lacune; il commence au folio 58 recto du volume et se termine au folio 65 verso.

L'autre est un gros registre en papier, mesurant trente-huit centimètres sur vingt-six, relié en plein cuir avec deux fermoirs aujourd'hui brisés; il ne porte aucun titre et se compose de cent soixante-huit feuillets dont les douze premiers ne sont pas numérotés; les suivants sont paginés au recto seulement, à l'encre rouge, et en chiffres romains, de I à CLVI.

Il fut écrit au commencement du XVI^e siècle, entre 1500 et 1510, ainsi que le prouvent les noms des chanoines qui occupaient

(1) PONCELET : *Inventaire des Cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des archives de l'Etat*, Bruxelles, Hayez, 1897, p. 52.

les maisons capitulaires, comme on le verra ci-après, et qui tous vivaient à cette époque.

Quelques additions, peu nombreuses, y furent faites dans la suite. Nous les indiquerons en les publiant en *italique*, tandis que le texte général, celui qui est de la main du scribe primitif, sera imprimé en caractères romains.

Nous ne possédons plus que le premier volume de ce recueil; il va du 1^{er} janvier au 23 juin; il fait partie du dépôt des archives de l'Etat, à Mons, fonds du Chapitre de Soignies, n° 43, et a été décrit par Dom Berlière (1).

Pinchart en a extrait trente-quatre noms qu'il a publiés dans les comptes-rendus de la Commission royale d'histoire (2); c'est une sèche nomenclature de personnages, sans autre indication que leurs noms et leurs qualités.

Les obituaires de Soignies n'ont donc jamais été publiés; nous avons été incité à leur publication après avoir lu le rapport présenté par Dom Berlière à la Commission royale d'histoire au sujet de la publication des obituaires belges (3).

Le savant Rapporteur y dit entre autres choses :

« Il serait oiseux de nous arrêter à démontrer l'intérêt de ces documents....

» L'utilité des obituaires est indiscutable et leur publication » grandement désirable.... »

Non pas que les obituaires sonégiens soient plus intéressants que d'autres et qu'on puisse y trouver des choses extraordinaires; mais ils contiennent de nombreux renseignements où les généalogistes, les toponymistes, les philologues et les traditionnistes trouveront à glaner.

Nous avons conservé à nos recueils le nom d'*obituaires* parce que MM. Pinchart et Poncelet et Dom Ursmer Berlière les ont ainsi dénommés.

(1) DOM URSMER BERLIERE : *Inventaire des Obituaires belges*. Bruxelles, Hayez, 1899.

(2) 2^e Série, T. III, p. 111-113.

(3) B. C. R. H. 5^e Série, T. XI, p. XXVI et sq.

Nous eussions préféré le titre de *livres de distributions*.

« Les livres de distributions, dit M. Molinier, ne sont pas seulement des catalogues d'anniversaires et d'offices ; le rédacteur a généralement tenu à donner sur chaque fondation tous les détails possibles, il indique le montant de la rente léguée par le défunt, la censive, la terre, la maison, sur laquelle cette rente est assise, les transformations subies par elle, le membre du Chapitre chargé d'acquitter la fondation, la nature de l'office à célébrer, le montant de la part de chacun des assistants, part proportionnée à son rang hiérarchique et au rôle joué par lui dans la cérémonie(1) ».

Ce sont là tous les caractères que l'on rencontre dans nos obituaires.

Mais M. Molinier ajoute encore : « La première chose qui frappe en examinant le livre de distributions de Sens est l'existence de certains jours vacants ; de ces jours, certains sont des jours de fête, mais de plus le scribe a laissé dans chaque mois quatre jours pour les dimanches. Ces derniers, aussi bien que les fêtes mobiles, ne tombent point à date fixe, il a donc fallu rendre les anniversaires également mobiles (2) ».

Et ces particularités se retrouvent dans nos obituaires.

Un mot maintenant sur l'édition de ces obituaires. Nous nous sommes conformé aux règles indiquées pour ce genre de publication par M. Molinier (3) et par Dom Berlière (4).

Nous n'avons pas voulu nous laisser entraîner à refaire la généalogie des défunt et l'histoire du Chapitre ; nous avons suivi l'exemple donné par le R. P. Vanden Gheyn, en annotant sobrement les manuscrits, et en laissant à ceux que cela peut intéresser le soin de recueillir, d'après notre travail, les renseignements qui concernent leurs études spéciales (5).

(1) MOLINIER : *Les Obituaires français au moyen âge*. Paris, 1890.

(2) MOLINIER : *Op. cit.*

(3) MOLINIER : *Op. cit.*

(4) DOM BERLIERE : B. C. R. H. 5^e série, T. XI.

(5) J. VANDEN GHEYN : *L'Obituaire du prieuré de Corsendonck*. Anvers, veuve De Backer, 1901.

Les abréviations employées sont peu nombreuses; elles sont d'ailleurs tellement courantes qu'il serait oiseux de les indiquer; ainsi *o.* pour *obitus*; *ob.* pour *obole*; *m.* pour *muīds*; *st.* pour *setiers*; etc...

Nous devons encore prévenir le lecteur de ce que, lorsque nous indiquons soit la date du décès, soit quelqu'autre particularité relative à un chanoine de Soignies, sans citer la source de notre note, c'est que celle-ci est puisée dans notre travail sur le chapitre de Soignies (1).

A. DEMEULDRE.

Bruxelles, janvier 1904.

(1) DEMEULDRE : *Le Chapitre de Saint-Vincent à Soignies*. Soignies, Noefnet, 1902.

OBITUAIRES DU XIII^e SIÈCLE

In crastino circoncisionis Obitus Cesarii de Bincio de cuius obitu debet Gillenus canonicus X. s. ad natale domini ortus quem tenet Stephanus Morias ultra kenastiam VI. s. adhuc II. s. et Balduini Cambarii V. s. quos debet Robertus li merchiers.

Obitus Jacob Clerici de maubrial in quo obitu distribuuntur XXX. s. de quibus debet Rasso de larberele VIII. s. super ortum quem tenet a masic maria uxor Nicholai. XII. s. a larberele pascharius clericus III. s. de orto ante domum suam. Li cortis Jacob juxta ortum Enjarrant VII. s.

VI^e idus januarii. O. Gilleni canonici (1) in quo obitu distribuuntur XXVI s. quos solvit mansio de le mote.

Eodem die O. Nicholai decani (2) in quo obitu distribuuntur XV. s. de quibus debent heredes Gillardi de ponte VIII. s. supra ortum juxta kenastiam en glatinmont. Stephanus halleris IIII s. supra ortum contra domum bretci ultra kenastiam et emma Joyemette III s. de eodem orto. Eodem die O. Johannis perenial qui assignavit V. s. supra omnes hospites suos. Eodem die O. Johannis Crawiere X. s. supra V jornarios terre quos tenet juxta molen-dinum a vent.

III^e Idus januarii. O. Remacli canonici (3) in quo distribuuntur XXX s. quos debet ille qui habet la cense de Stainkierke.

(1) Un chanoine Ghislain vivait à Soignies durant la première moitié du XIII^e siècle. Il donna sa maison de la Motte au Chapitre en 1254.

(2) Vivait au XII^e siècle.

(3) Vivait encore en 1236.

Tercio idus januarii. O. domine Lucie de Rodio et distribuuntur in obitu suo et viri sui XLV. s. et in quolibet obitu dantur II. s. pro oblationibus de quibus debet Carlo VII s. supra ortum ante domum Johannis Crawière Walterus li acres et Walterus male poere XIII. s. supra mansum juxta ortum Coselin. Amilis VI s. supra mansum suum. heredes decani de ferkenois III. s. N. de planka III. s. Johannes de Faghecinpont III. s. supra mansum suum Agnes de le spesse III. s. de prato juxta domum suam. Alardus Boias III. s. de uno jornario terre et in istis debet esse parrochianus quasi canonicus.

Pridie nonas februarii O. hawidis le vilaine que assignavit III s. supra mansum suum in vetero foro.

Nono decimo kalendas februarii O. Walteri de Cortraco (1) in quo obitu distribuuntur XXI. s. debent heredes Willelmi de le spesse X. s. et demi. Eppo de planca XVIII. d. de domo sua. Gerardus de le spesse V. s. Petrus bons areres III. s.

XVIII^e kl. februarii O. Matildis de bellomonte in quo obitu distribuuntur X. s. et in obitu viri sui X. s. de quibus debent libertus de ferkenois XIII s. Walterus de mortagne VI. s. supra mansum suum.

Eodem die O. magistri goberti Laudunensis in quo distribuuntur VIII. s. et VIII capones post vitam ipsius matildis quos debent supra mansiones Renaldus et matildis relicta stephani.

XVI^e kl. februarii O. domine Lore que assignavit X. s. supra dimidium bonarium terre juxta rivum de Lovignies quinque et V supra mansum Thome filii sui in novo oppido.

XVI^e kl. februarii O. Therrici archidiaconi in quo distribuuntur XX. s. et accipiuntur ad molendinum a vent.

XIII^e kl. februarii O. hodierne Vibeline que assignavit VI. s. supra mansum jacobi sacerdotis.

XI^e kl. feb. O. Egidii de Brenia XII s. quos debet Adam Strabo.

(1) Walter ou Gilbert de Courtrai paraît avoir été chanoine de Soignies. Voyez l'obituaire suivant à la date du 14 janvier.

VI^o kl. feb. O. Ermengardis de brenia in quo distribuendi sunt XV. s. qui accipiuntur ad terram de gontier fosse.

III^o kl. feb. O. Balduini molendinarii de quo debet remaculus (1) XX s. de domo sua que fuit dicti B. domus gerini supra vivarium V. s. Thomas cecus VII s. de orto juxta domum Stephani a jumens. Gillenus de Tornaco VI. s. de orto juxta mansum suum.

III^o kl. feb. O. Nicholai de rodio (2) in quo distribuuntur XX. s. Eodem die O. reneri in quo distribuuntur VIII. s. de quibus debet relicita liberti de lespesse V. s. supra bonarium terre Johannes fabulator III. s. supra mansum suum.

Kl. feb. O. haimericci (3) canonici de horuetes de quo Johannes filius suus debet X. s. quo ad usque vixerit annuatim; eo defuncto capitulum debet illos X. s. et obitum integraliter.

VIII^o Id. feb. O. Thome Senis in quo distribuuntur III s. et III capones supra mansum mabilie le pittenesse a betienriu.

Eodem die O. Sophie. V. s. quos debet ortus ade le tamisier.

VI^o kl. martii. O. Symonis de ferkenois in quo distribuuntur X. s. supra terram de wigier periers.

O. liberti de lespesse in quo distribuuntur X s. supra terram de faghecinpont ex ultraque parte rivuli.

III^o kl. martii. O. Ywani militis de hubames in quo distribuuntur XX. s. de quibus debet mansio Johannis filii sui X s. terra de lonpont quam colit julianus X. s.

III^o nonas martii. O. Lamberti nigri *demidium jornarium terre juxta germe.*

III^o id. martii. O. Walteri clerici de horuetes in quo distribuuntur XX. s. quos debet capitulum pro summa pecunie.

XII^o kl. aprilis. O. Godefridi de querceto qui assignavit X s. supra feodum suum de betienriu.

VI^o kl. aprilis. O. Arturii de bello monte.

(1) Remacle, nom d'un chanoine qui vivait à Soignies durant la première moitié du XIII^e siècle.

(2) Un chanoine de ce nom vivait à Soignies en 1180.

(3) Vivait encore en 1221.

Ipsò die O. Bernuidis que assignavit III. s. supra domos suas juxta domum Johannis Comitis.

V° kl. ap. O. Guidonis de Cambrone in quo distribuuntur X. s. quos assignavitsuprajornarium terre quam tenet egidius li Cambiers.

Eodem die O. Gervasii ruffi X. s. supra mansum et ortum suum.

Kl. ap. O. Joie de jumenwes in quo distribuuntur IIII s. de quibus salvit *Balduinus clericus deponte* (1) II s. Scallekins II s. supra terram que jacet juxta vivarium domine de gravia.

III° nonas ap. O. Jacobi de fonte qui assignavit supra totam hereditatem suam V. s. ad obitum suum.

Pridie nonas ap. O. bartholomei de hubames in quo distri-
buuntur XX s. de quibus debet Johannes de loge V. s. supra man-
sionem suam Jacobus V. s. supra mansum suum Stephanus flechars
X. s. supra ortum quem tenet retro mansionem gerardi le porchier.

V° Id. ap. O. Magistri Nicholai laudunensis in quo distri-
buuntur XIX s. de quibus debet Vincentius Boistaus VI s. de man-
sione sua Godisaus VI. s. domus scalet III s. domus Michaelis
lorgeleus IIII. s.

Eodem die O. henrici de malbodio de quo debent pascarius et
Hugo de lonpont III Ras. avene et III Cap. et VI d. de domibus
suis.

Pridie Id. ap. O. Sebille le Coseline et Alardi mariti sui qui
assignarunt VI. s. supra mansum Marie sue filie.

XIII° kl. mai. O. Willelmi dakre (2) canonici quem debet
capitulum sonegiense.

IX° kl. mai. O. balduini presbiteri qui assignavit X s. supra
domum suam. Eodem die O. magistri garini in quo distribuuntur
X. s. supra terram suam de mabrial. Eodem die O. Walteri lupi
in quo distribuuntur VI s. supra domum mauritii juxta quercum.

VII° kl. mai. O. Roberti Kenart qui assignavit XV s. supra

(1) Ces mots, d'une autre écriture, sont interlinés et remplacent *Albricus filius Siret* qui sont cancellés.

(2) Ce chanoine vivait en 1227.

totam possessionem suam. In istis habet plebanus XII. d. et non plures (1).

VI^o kl. mai. O. baltduini imperatoris Constantinopolis (2) in quo distribuuntur XXX s. qui accipiuntur ad elemosinam de horues.

III^o nonas mai. O. Johannis de Strepi et uxoris ejus ode in quo distribuitur media pars de mounagio de hubames quam a gerardo le Vace. Eodem die O. Rasonis de lare in quo distribuuntur III. s. quos solvit Johannes limignons de domo sua.

III^o non. may. O. petri Cambrii V. s. supra domum suam.

III^o non. mai. O. Margarete de bulonmont que assignavit VI. s. supra hereditatem filiorum suorum.

V^o id. mai. O. Walteri militis de moriames qui dedit ecclesie pro obitu suo XX lib. pro quibus distribuuntur XX. s.

Pridie id. mai. O. Ysaac le Cambier in quo distribuuntur VI s. quos debet Raimbaus de mansione que est inter domum suam et domum egidii le Cuvelier.

V^o kl. junii. O. Therrici Hasart in quo distribuuntur VIII. s. de quibus debet Nicholaus karkatiis III s. supra ortum in quo stat grangia sua. Filii ejusdem Therrici VI s. super terram quam tenent a provos cainoet.

III^o non. junii. O. Lamberti clericci in quo distribuuntur X. s. de quibus debet Ysaac li Corvisiers VI. s. supra ortum retro ortum ave; Symon li teliers III s. de orto suo; Servatius XII d.

Nonis junii. O. Egidii de betienriu qui assignavit VIII. s. supra novem jornarios terre que est juxta domum suam a betienriu.

Eodem die O. Marie filie david X s. quos debet hereditas fratris sui.

Nonas junii (3) O. Lamberti de novo burgo qui assignavit V. s. supra terram quam tenebat ad sardum eniosent.

« Eodem die O. hodiart qui assignavit II. s. supra terram

(1) Antérieurement à 1279 le curé de Soignies ne faisait pas partie du Chapitre.

(2) Bauduin IX, comte de Flandre et de Hainaut.

(3) Sic.

» quam filius suus tenet ante domum henrici de Amont le
» ville (1). »

III^e id. junii. O. petri Siret in quo distribuuntur X. s. de quibus debet Albericus frater ejus XL. d. Johannes mokars XL. d. Martinus li Machecliers XL. d. omnes supra bonarium terre quam tenebat a louvignies.

VI^e kl. julii. O. Agnetis domine de trasignies in quo distribuuntur XX. s. qui accipiuntur ad census domini Ostonis a Gondrengien in die sancti Johannis. Eodem die O. Emme relicte Stephani piscatoris de hubames que assignavit II s. supra mansum suum.

O. Gillardi Scabini de Mabrial qui assignavit VIII. s. supra ortum quem tenet Stephanus Jambilons juxta domum Jacob.

« III^e non. junii. O. Egidii de gage quem debet ecclesia (2). »

VII^e id. julii. O. Marie filie Johannis Blauvet que assignavit dimidium bonarium terre.

XVI^e kl. Therri de parfont riu qui assignavit X. s. et X. cap. de quibus debet uxor renardi Vriart V s. et V. cap., Michael Vitulus V. s. et V. cap. et in distributione habent omnes presbiteri distributionem canonici.

III^e kl. augusti. O. Nicholai sacerdotis de Cambrone qui assignavit I jornarium terre de quo capitulum tenetur solvere obitum suum.

Pridie kl. aug. O. Egidii de curia et radulphi fratris ejus qui assignavit XX s. supra mansionem eorum.

VI^e id. aug. O. guidonis kinkeborse qui assignavit VIII s. supra rentam de Scovemont quam tenents sorores ejus. Eodem die O. Sygeri decani (3) qui assignavit X. s. supra III jornarios terre a lespesse de quibus habent nepotes ejus terragium.

XIII^e kl. septembbris. O. Thome junioris de quo debet Meurans VI. s. supra ortum suum juxta domum remi, domus Eustacii Carnificis V. s. et dimidium.

(1) et (2) Cette partie entre guillemets est cancellée.

(3) Vivait en 1152.

III^o kl. sept. O. Marie flandrie ac hanonie comitisse (1) in quo distribuuntur XXX. s. quos debet elemosina de horues. *Eodem die O. Nicholai de Monte in quo distribuuntur VIII. s. et III Cap. supra ortum Nicholai de hawes. Eodem die O. Rueselle XII d. supra mansum le vriarde.*

III^o non. sept. O. Nicholai de gaite in quo distribuuntur XVI. s. quos debet terra de ferkenois de istis debet habere sacerdos qui cantat missam VI. d. ecclesiator VI. d.

VI^o id. sept. O. Johannis de morl, in quo distribuuntur XX s. quos capitulum debet solvere.

V^o id. sept. O. hugonis de bagienri supra terram in qua sunt les marlieres. Inde debet fabius hubaus VI. s. Eodem die O. Johannis de labelench qui assignavit II. s. supra ortum balduini Angeli de poplinmont.

III^o id. sept. O. magistri Johannis laudumensis (2) in quo distribuuntur X. s. Inde debet meurandus III. s. de domo que fuit magistri J. Cagnes XII. d. babilus de domo sua III. s. Stephanus halleris II s. de domo sua. Emma lor niecce XII d.

Eodem die O. Agnetis uxoris meurandi que assignavit VI. s. supra mansum Nicholai Javial.

III^o id. sept. O. henrici (3) Castellani montensis in quo distribuuntur XXX. s. qui accipiuntur ad redditus suos.

XVII^o kl. octobris. O. Johannis militis de Stainkerke qui assignavit modium bladi annuatim ad suum molendinum.

V^o kl. oct. O. Roberti fabri qui assignavit X s. supra mansum in atrio et supra ortum qui stat supra gaiam.

X^o kl. oct. O. Thome Baratroris de quo debet ortus lucas de popelinmont, VIII. s. et VIII cap. Michael li bateres II. s.

In festo sancti Remigii fit O. Johannis Croket qui assignavit

(1) Femme de Bauduin IX.

(2) On trouve un Jehan Laukiensis, chanoine de Soignies, en 1180.

(3) Henri de Mons, chevalier, sire de Havré, châtelain de Mons, est nommé dans des chartes datées des années 1196 à 1204. (DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE : *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries*, Tournai, Vasseur et Delmée, 1900, p. 19.)

X. s. supra III bonarios terre quam tenet juxta domum suam.

Eodem die O. heluidis de betienriu qui assignavit XII s. supra III jornarios terre Inde solvit in vita sua IIII s. Alardus randous II s. post vero ejus obitum solvet Alardus XII s.

VIII^o kl. oct. O. magistri Johannis de gravia de quo debet li paperate II s. et demi, de terra quam tenet kokins II s. et demi, de eadem terra Johannes nasses IIII. s. et II cap. heredes mainsendis de le Kafeniere balduinus et gossuinus IIII. s. et III cap. Symon li teliers IX d. relictis Johannis Cagnet III s. et demi.

Idus oct. O. Marie le Kagnete in quo distribuuntur VI. s. quos debet fulco de mansione sua et post mortem yzaac mariti sui alias VI. s.

XIIII^o kl. novembris. O. Mainsendis de ponte in quo distribuuntur VI. s. supra terram quam tenet agnes filia sua.

In crastino animarum fit O. Johannis crawiere qui assignavit X. s. supra V jornarios terre quam tenet juxta molen-dinum avert.

V^o id. nov. O. magistri Danielis de Seasine (1) et debet ecclesia.

Eodem die O. Thome brogne qui assignavit IIII s. supra terram suam de Scovemont.

Pridie idus nov. O. Bernuidis de cellario que assignavit X. s. supra domum suam de atrio.

XV^o kl. decembris O. Gabrielis decani (2) in quo distribuuntur LX s. per duos dies in quolibet XXX s. et sunt assignati supra camp florit et supra domum suam.

VII^o kl. decemb. O. Ernaldi scabini de novo Sardo in quo distribuuntur VI. s. qui accipiuntur supra bonarium terre de Stainriu.

Kl. decemb. O. Gossuini fabri de ramebeke qui assignavit X. s. ecclesie supra bonarium terre.

(1) Daniel d'Ecaussinnes, chanoine de Soignies, vivait en 1223.

(2) Il y eut deux doyens du Chapitre prénommés Gabriel et ce pendant le cours du XIII^e siècle.

III Nonas decemb. O. Petri de Angien XIX s. de quibus debet ortus beatrixis juxta ortum mauritii V. s. Domus geluit ante domum decani VII s. filie Nicholai de monte V. s. et Walteri Kokins II s.

VIII^o Id. decemb. O. Radulphi de brania in quo distribuuntur XV s. quos debet mansio sua et inde debet habere sacerdos qui cantat missam de obitu VI. d. et ecclesiator totidem.

III^o Id. decemb. O. Nicholai fabri et sibille uxoris ejus in quo distribuuntur X. s. inde debet mansio pollain II s. et II st. avene et II. cap. paperate de mansione sua idem Balduinus li tellier idem de mansione sua.

Pridie idus decemb. O. Johannis filii magistri helye in quo distribuuntur X s. supra terram suam quam tenet agnes soror sua in parochia de horues.

Eodem die O. Gerardi de Bagienriu II s. quos debet Nicholaus de Asson le ville.

XV^o kl. januaris. O. Balduini Comitis hanonie in quo distribuuntur LX s. qui accipiuntur ad census comitis apud Braniam.

Pridie kl. jan. O. Johannis Blawet et uxoris ejus qui assignavit annuatim X s. supra mansionem suam.

In crastino Innocentum. O. Brune relicte Godin que assignavit IIII. s. supra tres jornes terre quam tenent heredes ejus de domo de bullonmont et unum jornet de ecclesia.

III^o non. junii. O. Egidii de le gage ad quem debet balduinus de paris IIII raserias avene et IIII cap. ac II s. Remaclus III. r. avene ac II capons et II s. Beatris de le Cachie II r. avene et II cap. et III. s. II s. a Noel et XII. d. de cens ad festum beati Johannis. Li camberesse II d. de censu ad festum sancti Johannis. Vileris II s. ad natale. Symon li teliers XX d. Arnulphus clericus II d. de censu ad festum Sancti Johannis. Silvais VIII s. supra mansum ac ortum suum a hetienriu. Egidius li tassons V. s. supra ortum suum. Thomas strabo II cap. et II stier dayaine.

OBITUAIRES DU XVI^e SIÈCLE

Les cinq premières pages sont en blanc.
Au verso de la cinquième se trouve ce qui suit :
Che sont les jours gaignant vins à lepitie de grant messes en
leglise de Sougnies.

Le jour de la circumstion nostre Seigneur.

Le jour des Roix.

Purification nostre Dame.

Saincte Waldrut.

Le dimence de le quinquagesime.

Administration de nostre dame.

Jour de pasque florie *a le procession.*

Jour de grande pasques.

Jour saint landry.

Jour del asception nostre Seigneur.

Jour de penthecouste.

Jour de la procession de Sougnies (1).

Jour de la trinitet.

Jour du Sacrement.

Jour de sainte Jehan baptiste.

Jour de sainte pierre et sainte paul.

Jour de sainte Vinchien en jullet.

(1) Lendemain de la Pentecôte. Cette procession fut instituée par le Chapitre en 1262. Le 4 avril 1262 (n. s.) Nicolas III, évêque de Cambrai, qui avait été chanoine de Soignies, accorda des indulgences à ceux qui y assisteraient ; le pape Clément IV fit de même le 9 décembre 1267 (*de livre enchainé du chapitre de Soignies fol. 71^{er} 72 et 73^{er}*).

Jour de la dédicasse de leglise de Sougnies.

Jour del assumption nostre dame en aouste.

Jour de la nativitet nostre dame en septembre.

Jour de la première translation monseigneur sainct Vinchien.

Jour de la secunde translation monseigneur sainct Vinchien.

Jour de tous les Sains en novembre.

Jour de sainct Martin en novembre.

Jour de saincte Katherine en novembre.

Jour de sainct Nicolas en decembre.

Et le jour du Noel.

Somme XXVII.

Et est assavoir quiconque de Messieurs nest a lepitle de le grande messes les jours chi dessus escrips. Il pert son vins. Voire toutesfois se ils dient messes ou se ils compaignent estrangiers aux dits jours et heurs : ou ils soient hors de le ville pour les affaires de leglise Ils sont excuses. Et au cas que point ne soit trouvet les chosses dittes on meth ung jour tant moins des LX jours que ils ont chacun.

Le recto du folio 6 est blanc.

Le verso porte ce qui suit :

Che sont les maisons de chapitle qui jadis se solloient vendre a viaiges et largent desdits vendaiges semployoit a acheter rentes au prouffit desdis obbis de Sougnies. Lesquelles maisons ont este mises à rentes dont la déclaration senssieult.

Le maison Denthelin Mizonne jadis appartenant à lobit monseigneur Jehan de Cambray gisante en le rue daudegier comme appert folio LXIII on le solloit vendre comme appert pour acheter rentes au prouffit doudit obbit le vin de nos seigneurs rabatut la somme de XLV frans franchois. Et il en paie de rente chacun an IIII Lib. XV. s. VII. d. t.

Le maison Guillaume Planchon jadis appartenant à lobit monseigneur Jehan de Ghuisse gisante deseure le fontaine escaffart comme appert folio LX et X. on le solloit vendre pour acheter rentes au prouffit doudit obbit le vin de nos Seigneurs rabatut la somme de IIII^{xx} et XII francs franchois et XXVII s. VI. d. Et il en paye de rente chacun an IX lib. VI. s. t.

Le maison Collart lestocque dit hando Jadis appartenant à l'obit Monseigneur hughe de Nalines gisante en le ruelle au sack allant au noefpont comme appert folio II^e et LXVII on le solloit vendre pour acheter rentes au prouffit doudit obbit le vin de nos Seigneurs rabatut XXXV frans de franche et il en paye de rente chacun an VIII lib. VI. s. X. d. t.

Les maisons philippe desgaukiers Jacquemart Froysancq Pierre le Vignon Leurens benoit Vinchien Cartier et achilles Caulier jadis a l'obit magistri Johannis de Cantulupo gisantes derrière leglise et allant a le ruelle au sacque tenant à le maison du doyalme comme appert folio II^e III^{xx} et ung. On le solloit vendre le vin de nos Seigneurs rabatut XL courrondes et denie de france Et ils en payent de rentes par an ensamble XXXI lib. XIII s. XI. d. t.

Le folio 7 est blanc.

Au folio 8, recto et verso, on lit :

Che sont les maisons de chapitle qui se vendent à viaige et au prouffit des obbis de leglise de Sougnies dont la déclaration senssieult. Est assavoir

La maison que tient à présent sire guillaume Andrée (1) appartenant a l'obit monseigneur Phelippe dandreleux (2) gisante en le rue de crockvelut comme appert folio XLII. Se vent XL frans franchois dont on roste pour le vin de nos seigneurs IIII frans Rest pour acheter rentes XXXVI frans franchois.

Le maison que tient à présent sire pierre de marchignyes (3) cure d'ath appartenant à l'obit monseigneur pierre de binchio gisante en le rue de crocke velut comme appert folio C et XXVI se vent III^{xx} et VII couronnes de franches dont on roste pour le vin de nos seigneurs IX couronnes de franches et III cars rest pour acheter rentes III^{xx} VII couronnes et I cars(4).

(1) Vécut à Soignies entre 1485 et 1517.

(2) Vivait dans la première moitié du XIII^e siècle.

(3) Décédé en 1527.

(4) Le scribe a commis une erreur de plume. La maison se vendait probablement 97 couronnes au lieu de 87, comme il le dit.

Le maison que tient à présent maistre Jacques claix (1) appartenant à lobit monseigneur Jehan de melbodio (2) gisante dariere leglise de Sougnies comme appert folio II^e et XXI se vent XXVI frans franchois dequoy fait à roster pour le vin de nos seigneurs II frans et demi et II s. VI. d. reste pour acheter rentes XXIII frans et X s.

Le maison que tient à présent sire Jehan de la Woestines alias de grantmet (3) appartenant à lobit monseigneur Nicolle de le gaige (4) que on dit le maison de le motte gisant au desoubs les moulins de Sougnies comme appert folio II^e LXII se vent LX et XVII frans de france et X s. pour acheter rentes.

Le maison que tient à présent messire Mahieu de le champoigne (5) appartenant à lobit gabrielis decani gisante en le rue de Mons comme appert folio II^e III^{xx} et XIII se vent XLV escus à le couronne de haynnaut le vins de nos seigneurs rabatut dont on doibt acheter rentes pour laugmentation dudit obbit.

Le maison que tient à présent maistre Georges Gheet (6) doyen de Sougnies appartenant à lobit monseigneur Jehan de Carnières gisante derrière leglise comme appert folio III^e et XXV. Se vent le vins de nos seigneurs rabatut XXXIII frans de france et VII s. VI d. dont on doibt acheter rentes pour laugmentation dudit obbit.

Le maison que tient à présent maistre Jehan de Vernyes (7) que fist faire Jehan rigault le bastonnier gisante en le ruelle au sack allant au noefpont comme appert folio II^e LX et X se vent le vin de nos seigneurs rabatut dont on doibt acquerir rentes pour laugmentation dudit obbit la somme de...

Le maison que tient à présent Jehan le blan (8) trésorier de Sougnies appartenant à lobit sire pierre Rabutin (9) chanoisne de

(1) Mort le 3 février 1512.

(2) Il vivait encore en 1311.

(3) Il mourut en 1525.

(4) Nicolle de le gaige prit possession de cette maison en 1254.

(5) Mort en 1533.

(6) Mort en 1512.

(7) Mort en 1541.

(8) Mort en 1521.

(9) Mort en 1499-1500.

Sougnies gisante en le ruelle au sack allant au noefpont se vent le vins de nos seigneurs rabatut comme appert la somme de . . . dont on doibt rentes acquerir pour laugmentation dudit obbit comme appert folio.....

Le folio 9 est blanc sur ses deux faces.

Le recto du folio 10 contient :

Chi appres senssieuwent les obbis de leglise de Sougnies la ou a le parchon les chappelains et vicaires dicelle eglise sont egalles aux chanoines. Est assavoir

A lobit domini balduini de Jaitte cappellani sonegniensis que on fait en march folio LII. comme appert. XX s. bl.

A lobit domini balduini Rufi cappellani sonegniensis que on fait en aouste folio CC et V comme appert XL s. bl.

A lobit petri dicti parni que on fait en octobre comme appert folio CC et XLIX XX. s. bl.

Chi appres senssieuwent les parties que on rabat à plusieurs obbis dont on fait pains ainsy que on at accoustumet de donner as poures gens en quaresme le lundi de la peneuse sepmaine.

Et premiers

A lobit Ydde le Cousturesse que on fait au mois de novembre folio II^e III^{xx} et XVII. X. s. bl.

A lobit grard descaussines que on fait en jenvier folio IX comme appert dont on compte deux vies gros et demi XV. s. t.

A lobit monseigneur Willeaume de Carnieres que on fait au mois de march folio XLVI comme appert. X s. bl.

A lobit maistre Jehan Daubri que on fait audit mois de march folio LX et IX comme appert XX s. bl.

A lobit maistre Jehan de ghuisse que on fait audit mois de march folio LX et X comme appert X s. bl.

A lobit theobaldi prepositi condatensis que on fait au mois dapvril folio III^{xx} et III comme appert. XVI. s. bl.

A lobit petri Cambarii que on fait en may comme appert folio G et XXXIII III. s. bl.

Et audit obbit comme appert encoire comme dessus	II. s. bl.
A lobit petri de raule que on fait au mois de decembre folio III ^e et XIX.	XXX. s. t.
A lobit magistri gerardi de rosnaco que on fait au moys de may folio C et XVII	XII. d. bl.
Sommes les blans mis à tournois VI. lib. III. s. II. d. t.	
De che fait à roster pour donner as poures escolliers en quarresme es escaudis la somme de XXIII. s. t.	
Ainsy demeure en rest pour donner as poures le lundi de la peneuse sepmaine en pains bruns la somme de III lib. XIX s. II. d. t.	
Chi appres senssieuwent les parties que on rabat a plusieurs obbis desquelles parties dargent on doibt aller à loffrande as messes des obbis que on dit a lautel au Kavech devant monseigneur Sainte Vinchien as jours que on fait les obbis de cheulx et celles qui ont laissiet les parties de rentes chi-apres declarees est assavoir	
A lobit domini Nicolay de Rodio que on fait chacun an au mois de march comme appert folio LIII.	II s. VI. d. bl.
A lobit domine lucie de Rodio que on fait chacun an au dit mois de march comme appert folio LIII ^e	II s. VI. d. bl.
A lobit domini balduini de Rodio que on fait chacun an au mois de march comme appert folio LIII ^e	II s. VI. d. bl.
A lobit domini Egidi bruni de trasegnyses que on fait en march comme appert folio LX	II s. VI. d. bl.
A lobit Johannes daubri que on fait en march comme appert folio LX et IX	II s. VI. d. bl.
A lobit domini Johannis de gusya que on fait par trois fois au mois de march et pour chacune fois II s. et VI. d. bl. comme appert folio LX et dyx	VII s. VI. d. bl.
A lobit maistre Jehan de paris qui est le	

grant obbit que on fait en apvril comme appert folio LXXVIII	II s. VI. d. bl.
A lobit magistri Johannis decani que on fait au mois dapvril comme appert folio cent et III.	II s. VI. d. bl.
A lobit domini Clementis canonici (1) que on fait au mois de Julette comme appert folio cent XLIX	II s. VI. d. bl.
A lobit du comte baulduin que on fait au mois de décembre comme appert folio III ^e et XXII	VI d. bl.
Somme XXVIII s. bl. vallent à tournois XXX s.	

Memoire que la feste danvers en brabant chacun an se commenche toujours le merquedi appres la nativitet nostre dame au mois de septembre et dure par lespasser de XV jours Esquelz XV jours les seigneurs de ceste eglise de Sougnies et de la ville elctel^z ont chacun VI jours pour aller a la dite feste danvers sans perdre leurs obbis ne cottidianne en ladite eglise et se point ils ne vont a ladite feste esdis XV jours durant toujours ont ils leurs VI jours pour aller partout la ou il leur plaist et sont excuses comme se ils aloient a la dite feste danvers. Et ottelz ont les chappellains perpetuelz fondet en leglise de Sougnies pour aller a la dite feste II jours chacun et se point ils ne vont a la dite feste comme il est declarer ilz vont partout la ou il leur plaist et ne perdent point leurs obbis en ladite eglise ne aultres distributions qui se font in choro non plus que les chanoisnes et seigneurs doudit Sougnies.

Semblablement que la dite feste danvers en brabant chacun an otel se commenche tousjour le merquedi es festes de la penthecouste et dure par lespasser de XV jours comme dessus. Esquelz XV jours les dits seigneurs chanoisnes et chappellains comme dessus est declarer ont chacun otelz jours.

Item soit mémoire que la feste de Mons en haynnaut chacun an se commenche tousjours le III^e jour de novembre et dure jusque

(1) Il s'agit probablement ici de Clément de Soignies, chanoine, qui vivait en 1303.

au jour saint martin ensieuwant en laquelle feste de Mons durant les seigneurs de Sougnies etcet^a ont chacun deux jours pour aller aladite feste de Mons sans perdre obbis ne cottidianne et se point ils ne vont a ladite feste ilz vont partout la ou il leur plaist et sont excuset comme se ils alloient a la dite feste de Mons. Et ottelz ont les chappellains perpetuelz fondet en leglise de Sougnies pour aller a la dite feste de Mons chacun ung jours. Et se point ilz ne vont a la dite feste ilz vont partout la ou il leur plaist et ne perdent point leurs obbis cedit jour en ladite eglise ne aultres distributions qui se font in choro nomplus que les chanoisnes et seigneurs dudit Sougnies.

Item soit memoire que messeigneurs de Sougnies et les chappelains ont jours en quaresmes pour prendre recreation et aller juwer partout la ou il leur plaist es dits jours et sont tenut pour excuses de leur obbis et ne perdent riens au cas que ilz le dient aux parteurs desdis obbis disant Jen prends jours de quaresmes tenez moy pour excuses de mon obbit. Dont messeigneurs ont deux jours et les chappellains ung jour.

Item soit encoire memoire que messeigneurs de Sougnies et les dis chappellains sont tenut pour excuset de leur dis obbis quant ilz vont aux noeppches as serviches et obsecques daulcuns leurs amis trespasses ou pour lever aulcuns enfans de baptesme Cest a entendre quant cest hors de la ville doudit Sougnies ilz ont III jours enthiens chacun pour aller et revenir et yestre ausdites noeppces etcet^a. Et au cas que ilz ne puissent avoir des jours asses desdis III jours a chacun. Ilz sont tenut de le dire aux dis parteurs ou faire dire et lors ilz sont excuses. Et se cest audit Sougnies que les noeppces se tiennent ou a une lieue a lenviront Ilz noint que 1 jour chacun tant pour aller as noeppches as serviches ou pour lever aulcuns enfans de baptesme.

Item. Encoire est assavoir que oultre et au deseure des jours chidevant declaret tant des II festes danvers de la feste de Mons jours de quaresmes et aller as noeppces etcet^a messeigneurs de Sougnies ont encoire chacun LX jours en lan pour aller la ou il leur plaist et ne perdent point cottidianne obbis ne les distributions qui se font en cuer et les peullent prendre a leurs bons plaisirs et

sont tenut le dire aux dis parteurs je men voye dehors sur mes jours
ayes memoire et les mettes par escript.

Item sont encoire excuses les dis seigneurs de Sougnies et les
chappellains quant ilz vont en quelques voyage ou peregrinaige
et ne perdent point otelz moyennant que on le dies aux dis par-
teurs. Et se les dis seigneurs ou chappellains vont a rome par
devolition Jesus Christi ou a sainte Jacques en Campostelle Ilz est ou
sont tenut prendre le congiet a messeigneurs en leur chapitle
aultrement point ne sont tenut pour excuses des dits III voyaiges.

*Vigesimo tertio novembri 1585 obiit venerabilis dominus
magister Martinus francq ecclesie sancti Vincentii Sonegiensis cano-
nicus, cuius animam ex confraternitatis debito vestris precibus
comendamus.*

Ici commence la pagination régulière à l'encre rouge et
l'obituaire proprement dit.

JANVIER

- A. Circoncisio domini nostri Jhesus Christi. Duplex vinum.
- B. Octave Sancti Stephani prothomartiris. Te Deum.
- C. Octave Sancti Johannis apostolici et Margarite. Te Deum.
- D. Octave Sanctorum Innocentum martirum. Te Deum.
- E. Sancti Jocundi. Vigilia epiphanie.
- F. Epiphania domini. Duplex vinum.
- G. Sancti Januarii presbyteri.

VIII°. A. Luciasii, martiris

Obitus Cesarii de binchio

VII sols blances. Au noel devant l'obit sur sa maison et yestre
que on dist lostel au chine gisant sur le marchiet à Sougnies tenant
à lostel de lesquequiet d'une part que tient la veuve Colart le Cau-
cheteur et d'autre part tenant à la maison Jehan du marchiet qui
est lostel que on napelle les trois roix.

VI sols bl. Au noel devant l'obit sur sa maison et entrepre-
sure qui jadis fut le maison de Ghuisse gisante à la fontaine escaffard

au deseure de la rivière tenant d'une part à le ruelle des lombars
Et le pret et gardin tenant as terrées de le ville et à leritaige et gar-
din de la maison de le motte qui est à Sire Jehan de Grammet (1).

VII sols bl. Sur les rentes et revenues que ly obbittiers rechoit
sur les rentes que lon dist le Roelle de le ville.

Obitus balduini Cambarii

III sols bl. Au noel devant lobit sur une mesure courtils et
entrepresure gisant au vies marquiet encontre le weelz a l'entrée de
le rue de le Caffenière tenant d'une part à la vesve Piérart nichaise
meismes et d'autre part au courtils qui jadis fut à Jehan de le Croix
et est à présent à Eloy.

III sols bl. Au noel devant lobit sur se maison courtils et
entrepresure qui jadis fut à la vesve henry des enflans venant de
Thieubault Olivier, gisant au vies marquiet tenant d'une part à
l'yestre devant dit qui est à la dite vesve et fut jadis à Gilliart sellette
et d'autre part tenant à la maison et yestre qui fut Colart Mandart
et est à présent à Jehanne vesve de feu Colart bar.

Commemoratio petri Jermolle et Margarete le Voyliere ejus
uxoris qui dederunt nobis

V sols tournois. Au jour du noel assennés sur la maison
courtils et yestre gisant en la rue du noefbourcque devant le pont
batenesse tenant d'un costet a le maison sire Jehan David et du
loing à la rivière et parderie tenant au courtils guillaume Plan-
chon et as terrées de le ville.

Obitus brune

XII deniers bls. Au noël devant lobit sur la moitié de V journels
de terres gisant à Germes au lieu condist langlée bultiau tenant à
la terre de le maladrie de Soignies d'une part joindant a le maison
et yestre dudit colart de reniauls et d'autre part tenant au courtils
et yestre.

XII d. bl. au noel devant lobit sur lautre moitié de V journels
de terres devant déclarés que tient le dit Colart de Reniauls meismes.

VII sols bl. Obitus Nicholay blauwet

(1) Chanoine de Soignies, mort en 1525.

Au noel devant lobit sur un bonnier et demy de terre ou environ gisant au lieu condist asperiers tenant au rieu venant des ferquenois alant a le plancq Et furent ces dites terres jadis à Huart dou ferquenoy et à Huart de Monthegnye dit bernet

Obitus Jacobi de Malbreau

VI sols bl. Au noel devant lobit sur V journels de terre gisant entre les Cognebaux et lasnoit de Noefville tenant d'une part à la terre..... et d'autre part.....

Obitus Johannis Damiens et uxoris ejus

VI sols tournois au noel devant lobit sur un pasturaige et alnoit gisant oultre le molin au vent de Sougnies tenant aux hoirs Jehan escoketin dit Soret et a lasnoit Jehan des fosseels et au chemin allant de Sougnies à Noefville.

Obitus O. Mikaelis de lyauwet et anne le corbisier uxoris ejus qui dederunt nobis C sols tour. ad emendum redditus.

III d. t. à prendre à lobit gerardi locquette que on fait le XXVII^e de may. folio C et XXXII.

Obitus du S^r Nicolas du fayt.

IX^e B. Sanctorum quintini et secundi.

Obitus Nicholay dicti decani.

VIII sols VIII d. bl. au noel devant lobit sur se maison courtil et entrepresure gisant en la rue dou Noefbourg qui fut baulduin le Wanther asses près dou pont batenesse tenant a le rivière condist le kenaste d'une part ycelle rivière et daultre tenant a le maison la vesve Colard David et par deriere à la dite rivière tenant le courtails as terrees de le ville et a guilleaume planchon.

III sols bl. au noel devant lobit sur se maison gisant en la rue du Noefbourcq devant lostel au cornet tenant dune part à la maison qui fut Pierart Goubille et d'autre part à la maison la vesve Jacquemart de Bracquegnies qui fut a Jehan Damiens.

III sols bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure condist le maison de guyse gisant au deseure de le fontaine escaffard dune part le riviere et daultre et le courtails tenant as terrées de la ville.

Obitus Johannis peronnele.

III sols bl. au noel devant lobit lesquels on ly rabat a lobit

domini jacobi de bellamonte (1) que on fait au moys de septembre.

Obitus Johannis Crauwier.

V sols bl. au noel devant lobit sur le moitet de V journels de terres partant à lencontre de Jehan fils Nicaise ghuyot dou mont gisant es drauweries tenant au chemin devant lasnoit Jehan le museur dune part et daultre tenant à la terre Staluffret.

V sols bl. au noel devant lobit sur le moitet de V journels de terre ou environ tenant a le terre devant dit et daultrepart à la terre Ghuyot le masclier.

III d. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure gisant et tenant à le rivière devant le pont batenesse et daultre part tenant a le maison le vesve Colart David boulenghier.

Obitus balduini buysson.

XII d. bl. à prendre en XX sols bl. sur une maison qui fut les kienes et à présent est à Jehan de le Valee gisant à Cambron Casteau declaret a lobit domini Gerardi presbyteri de Cambrone au moys de decembre f° III^e XXVIII.

Obitus Johannis dou Fayt et gertrudis ejus uxoris.

III sols bl. au noël devant lobit sur se maison yestre et entrepresure qui fut baulduin pestiel gisant en le rue du Mont, tenant dune part à le maison qui fut Gillion dou Mont et daultrepart faisant le toucquet de le première ruelle alant à le fontaine à le Saulch.

XII d. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Gillion dou mont tenant d'une part à lyestre devant dit et daultrepart à lyestre gilliart brongnart qui fut minette.

Nota. — Que les III s. bl. et les XII d. bl. declaret a ce présent obit on les rassenne (2).

II sols bl. au noel devant lobit sur se maison et courtils qui

(1) Chanoine de Soignies, vivait en 1323.

(2) Ces trois derniers paragraphes sont cancellés. En marge il est écrit : « Se partie de III s. bl. et de XII d. bl. chi apparent aud. obit de Johannis du » Fayt comme appert sont perdues et les soloit on rassennner es comptes de la » S^e Jehan, pourquoy es dites receipts de la dite S^e Jehan ne sont à rassennner » et pour ce icy les dites II parties trachées. »

fut Jehan le Viaulx gisant en le rue du Molineau pardedens le ville tenant dune part à le maison le vesve Jehan du fay et daultre part tenant à le maison Jehan le brun conreux qui est à présent à Clément des pres et par derier tenant au nouvel attre.

Obitus Johannis de Kenne.

V sols bl. au noel devant lobit sur la ditle maison du chapitre qui est la maison de le cure de Sougnies condist le maison à le kaisne faisant le toucquet allant vers le grange et les mollins de messeigneurs de Sougnies tenant dune part a le maison de chapitle que tient à présent maistre Jacques Claix, chanoisne du dit Sougnies (1).

Obitus Johannis Moreauls filii ludovici domini de Henripont et de busseret et Anne Crohin ejus uxoris.

III lib. tourn. sur une maison gardin et entrepresure gisant à Cambron Sainte Vinchien sur lostel condist Sainct Martin, tenant à froncq de rue, acquis lan XV^e et six comme appert par chirograffe et lettres pour ce faittes.

De laquelle somme de IIII lib. tour. fait à rabattre pour ladmortissement. XVI sols tour.

Pour lobit Jehan Paredant qui se fait en juing fait à rabattre II sols tour.

Pour laugmentation M^re pierre de le flicquier qui se fait en avrيل VIII sols tour.

Pour lobit Johanne passette que lon fait en novembre II sols tour.

Pour laugmentation de lobit Dandreleux que on fait en fevrier VI sols tour.

Pour lobit Jehan de lyauwe et se femme qui se fait en aoust III sols tour.

Pour lobit sire guillaume Andrée (2) quon fait en septembre XVI sols tour.

(1) Mort à Soignies le 3 février 1512.

(2) Fut chanoine de Soignies et d'Anderlecht. Il figure encore à certain compte du Chapitre en 1518.

Pour lobit sire grart Scalkin que on fait en
decembre VI sols tour.

Rest a compter pour ce présent obit Johannis moreauls la somme de XVI sols tour (1).

à prendre pour lobit Jehan Dubois et Jehenne Durand se femme IIII s. t. reste à ce present obit Jehan Moreau XVI s. t. /XVI/.

XI^e. C. Sancti Pauli primi heremite.

Obitus Gerardi de Vertaing, archidiaconi Hanonie canonici Sonegiensis (2).

XX sols tour, au noel devant lobit sur demi bonier de pret ou environ gisant vers le croix Sainct Gillain deseure Cambron Casteau assez près des quattro boniers de terres appartenantes à Messeigneurs de Sougnies tenant à le terre Jehan Rusette qui jadis fut as hoirs Jacquemart Cardinauls et tenant d'autre part as hoirs Ernault de la valée appartenant à la vesve.

XII s. t. au noel devant lobit sur demi bonnier de terres ou environ gisant et tenant à le terre devant dite d'une part et d'autre part tenant as IIII bonniers appartenant à Messeigneurs de Sougnies.

III s. VI d. bl. au noel devant lobit sur ung bonnier et demy de terre ou environ gisant au ferquenoy tenant d'une part à.....

III s. VI d. bl. a la Sainct Pierre aouste entrant devant lobit sur ung pret qui fut Gérard de Malbecq que on dist demy bonnier tenant à la dite lucie de III costés d'une part et as mares du ferquenoy d'autre.

III s. bl. A la Sainct Jehan Decolasse devant lobit sur une maison courtils et entrepresure qui fut le vit gisant à le plancque tenant dun costet au weryssay d'une part et d'autre costet tenant au rieu de le plancque et tierchement tenant à Jehan Monneau, à Guillaume Damiens apres le Poulmach et appres le hyrre.

V s. IX d. bl. au noel devant lobit sur une pièce de terre qui fut Robert darras et depuis à Jacquemart le legas gisant et tenant

(1) Ce dernier paragraphe est cancellé.

(2) Vivait encore en 1300.

au pire du ferquenoy au terres où les croix se reposent le lundi devant lascension tenant de II costés as terres Messeigneurs de Sougnies.

De les tenant Colart le galochier dont il en doit pour sa part VIII d. II partis et demi bl.

Les hoirs Christofle le legas VIII d. II part. et demi bl.

Jehan des loges XVII d. I part. blans.

Les hoirs Andri Authome XVII d. I part. bl.

Les obits de Sougnies et les hoirs henri Franquet XVII d.
I p. bl.

XI^e D. Sancti Salvini episcopi et confessoris.

V s. bl. Obitus Magistri Anselmi de Sancto Martino Canonici Sonegiensis (1).

A le Sainct remy devant lobit pour la moietet et lautre moietet à le Candeller après lobit sur un courtiis qui fut Croupet gisant au ferquenoy tenant d'une part à l'asnoit les cordiers et à la vesve Jacquemart bernet.

II s. bl. au noel devant lobit sur se maison gisant au ferquenoy faisant le toucquet du chemin alant au pireloingjour d'une part et d'autre au courtiis la vesve Colard Bertrand et de II costés tenant à Jehan du ferquenoy et au chemin allant à Sougnies et à Mignault.

XII d. bl. au noel devant lobit sur ung courtiis tenant à celuy heritaige chidevant declaret.

II s. VI d. t. obitus Johanne dou lucque dit David assenes es octaves del assumption nostre dame my aousté comme appert.

XVI s. bl. Obitus gerardi de Sottenghien cappellani de bruglette qui dedit nobis a le candeller après lobit sur demy bonnier de terre ou environ gisant et tenant au chemin allant de Lens à Chievre devant le maison gilliart postiel assès près de larbre à l'entrée de bauffe tenant dune part à le terre les hoirs le loutrier.

Nota. — Laquelle rente de XVI s. bl. lobbiteur ne rechoit point adcause que c'est au terroit de bauffe et pour ce ne sont les dits

(1) Vivait à Soignies en 1323.

XVI s. bl. à compter ne a joiter. Ains on ne fait rassenne au grant compte des dis obbis (1).

Obitus venerabilis viri magistri Jacobi Clax, canonici Sonegiensis (2).

VIII lib. eschéant chacun an au jour saint Remy, assenez sur trois bonniers de terre ou environ en plusieurs pièches, si comme 1 journel et demy de terre gisant en le couture de hubierieu tenant à lhiretaige Jehan Wiart et à Jehan huon et au chemin allant de Cugnimont au moulin de noesart. Item demy bonnier et demy journel de closure tenant à lhiretaige de la vesve guillaume Planchon aussy à lhiretaige Jehan de le pasture denghien et à la vesve Pierchau de mont et a colart du fransne dit medart meisme. Item sur V journels de terre ou environ gisant sur le couture de hubierieu tenant à lhiretaige les hoirs Collin Gosart et à lhiretaige Jehan de haru et audit vendeur Collin du fransne meisme. Item sur trois journels de pasturaige tenant à lhiretaige Jan du bos de Wilapont et à lhiretaige Collin Viece et au chemin allant de Horues au masicq comme appert par lettres d'acquest pourche faite de date de l'an XV^e quatorze.

<i>Dont on fait à roster pour lamortissement</i>	<i>XXXII s.</i>
<i>Encor fait à roster pour lobit de melbodio qui se fait le XIII de septembre</i>	<i>XIX s.</i>
<i>Encor fait à roster pour lobit sire Pierre Rabutin qui se fait le XXII^e de décembre (3).</i>	<i>XXV s.</i>
<i>Encor fait à roster pour lobit Gabrielis decani qui se fait le XVII^e de novembre (4)</i>	<i>XXII s.</i>
<i>Encor fait à roster pour lobit Ysabelet Planchon qui se fait le XI^e de novembre.</i>	<i>II s.</i>
<i>Rest à che présent obit LX s. (5).</i>	

(1) Ces deux paragraphes sont cancellés.

(2) Mort à Soignies le 3 février 1512.

(3) Mort en 1499-1500.

(4) Vivait encore en 1232.

(5) Toute cette partie en italique est de la même époque que le restant de l'obituuaire, mais d'une autre main et d'une autre encré.

XII^e E. Natalis inocenti et Saturii.

Obitus domini Guillermi dicti bruncostet militis.

VI s. bl. Au Noel sur un courtiis qui fut Jehan le boulenghier gisant à Horuwes tenant a le ruelle dou courtiis les endruwes et tenant daultre part au courtiis les hoirs Regnier dou four.

III s. VIII d. bl. A le saint remy devant lobit sur un bonnier de terre ou environ gisant vers le petit hubaulmes au lieu que on dist le culette.

III s. VIII d. bl. A la saint Remy devant lobit sur ung journal et demy de terre ou environ gisant à pisseeleux dune part et daultre part tenant à Jehan Resteau fils Gilliart.

III s. VIII d. t. A la saint remy devant lobit sur un pret gisant au peti hubaulmes tenant as mares doudit peti hubaulmes.

Obitus Marie Surine.

XVIII d. bl. Au noel devant lobit sur se courtiis qui fut Lambert dou Spinoy. Gisant à la rue allant doudit Spinoy au Joncquoy et tenant aux courtiis.

XIII^e F. Octavas Epiphanie.

Obitus Nicolay Herbault et ejus uxoris.

XV s. t. Assennés sur plusieurs heritaiges. On ne rechoit riens Et pourtant ne sont à compter (1).

Obitus petri le merchier et ejus uxoris et petri eorum filii et uxoris ejus qui dederunt nobis.

XVIII s. t. Au noel devant lobit assennés sur ung pret qui jadis fut Piérart le mierchier envers les yauwes contenant ung journeis ou environ tenant d'un costet à Jehan le galochier et daultre costet à le vesve Jacquemart Bernet et à lalnoy des yauwes que tient à présent le vesve Jehan le legas tenant à Daniel Resteau et à Jehan le moityuer.

Fait à roster pour ladmortissement II s. t.

Rest à ce présent obit XI s. t.

Obitus Domini Joannis le Cocq canonici Sonegiensis (2).

(1) Ce dernier paragraphe est cancellé.

(2) Vivait à Soignies en 1541-1547.

A prendre sur lobit Joannis Godemart qui se fait le XV novembre.

XIII^e G. Sancti Felicis presbyteri et confessoris.

Obitus Walterii de Kotraco, canonici Sonegiensis (1).

VII s. VI d. bl. Au noel devant lobit sur ung bonnier de terre gisant et tenant au perysiaul de lespesse dune part et as hoirs Willaume hancnecquette daultre part aussi tenant à la voyellette allant à lespesse tenant à Jehan desloges et à Colart des moulins.

III s. bl. au noel devant lobit sur un alnoy qui fut Colart hancnecquette gisant et tenant au pire de lespesse et au prets les hoirs pierart des yauwes et tenant à Jehan des loges.

XVIII d. bl. au noel devant lobit sur ung courtils qui fut gilliart tropoly tenant a rieu de la planeque gisant au maret Robert surenie.

V s. bl. au noel devant lobit sur demi bonnier et XL verges de terres ou environ dont le tierch partie dicelle terre fut à Yzabeau Collereaul gisant vers lespesse tenant dune part as prets Jacquemart de lespesse et daultre part tenant as terrées de la maison condist dottignies à Naste.

II s. bl. au noel devant lobit sur les rentes et revenues que lon dist le castellerie.

II s. bl. au noel devant lobit sur ung courtils qui fut Jehan Lecocque gisant en buillomont tenant au courtils qui fut à Thomas Randouille.

Obitus Walterii Harduin (2) qui dedit nobis.

X s. bl. au noel devant lobit ont payé l'église de Belyan.

Obitus Johannis Gaubille et Katherine ejus uxoris.

VI s. IIII d. t. a le saint Remi sur ce maison qui fut Jehan dou bos gisant au vies marquiet faisant le touquet de le ruellette allant en audegier tenant à la maison et yestre Colart Crocquart pattinier ou soloit estre hostel au noyre Lyon qui fut jadis à le parmetresse.

(1) Parait être mort vers 1325.

(2) Fondateur de l'abbaye de Bélian.

V s. bl. Obitus Johannis le monsnier et ejus uxoris.

Au jour de lobit sur se maison courtils et entrepresure qui fut a Christofle le Poulmas gisant au coron de le pottrie tenant dune part au courtils qui fut le mouton et daultrepart tenant à lasnoit et pasturaige hernould Godissault.

Obitus domini petri Scoeman capellani Sonegiensis.

III s. bl. assignet sur lobit magistri petri Imperatoris (1) qui se fait le XVT novembre.

Obitus M. Benedicti gillet dicti boutfeu canonici Sonegiensis (2).

LX s. Desquels LX s. faut rabattre piante et demie de bleds et VII d. ces parties ayant estet rachattées.

Appartient à ce présent obit demi bonnier de terre ou environ gisant en le coulture de le haie dorée tenant aux heritaiges de la cense du spaudiau aussy à l'éritaige les hoirs Jehan de Layrues et est à terraige. Rend de cense LXX s.

XV^e A. Depositio Sancti Remedii.

Obitus magistri Balduini de Querceto decani Sonegiensis (3).

XV s. bl. au noel devant l'obit sur une pièce de terre et sur ung pret gisant au saulchoit tenant dune part au rieu deseure far-chimpont et au chemin allant au Roelx et daultrepart tenant as terres les hoirs colleriaux.

V s. bl. assennes sur les rentes et revenues condist le roelle de le ville.

Obitus domini Symonis de Villers canonici Sonegiensis (4).

VIII s. t. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure gisant devant le grant vivier à Sougnies tenant dune part à le maison et yestre Colart monneau bouchier et daultre part tenant à le maison et yestre qui fut par chi devant à Robert le Carpentier.

XVI^e B. sancti Marcelli pape.

Obitus Gherardi descaussines Armigeri.

XXX vies gros. qui valent chacun an à compter III lib. X s. t.

(1) Notaire du chapitre, puis chanoine, mort le 15 novembre 1531.

(2) Mort vers 1559.

(3) Mort vers 1325.

(4) Mort vers la même époque, 1325.

du vray cuing le Roy Philippe de france Eschéant au noel devant l'obit sur le terre et revenue qui fut hernault de harduelmont et Colart de fontaine et a présent est au seigneur de lescatiere gisant a bouchemont a la enthour.

Nota. — De laquelle rente des XXX vies gros tournois qui vallett a compter chacun comme appert la somme de III lib. X s. t. fait a roster que lobbittier paye à le haulte livraison.

Pour ladmortissement V vies gros qui vallett comme appert chacun an XV s. t.

Et pour offrandes et pain donner V vies gros qui vallett ottel XV s. t.

Rest qui demeure a compter à ce présent obbit . LX s. t.

Obitus Venerabilis et generosi domini Magistri Arnouldi de gavre thesaurarii et canonici Sonegiensis (1).

XXI s. III d. t. Sur se maison et curie qui fut Colart Randouls et despuis à Bernard le cureur et derrainement urbain Mainart adcause de sa femme qui fut fille Colart de Parfonri gisant en le vallé de buillonmont tenant dune part à la curie et yestre Claiex le kien cureur et daultre part tenant à lyestre.

De ce fait à roster pour les enfans de cuer doudit

Sougnies XVI d. t.

Nota. — Rest à compter à ce présent obbit XIX s. XI. d. t. XVII. C. Sancti Anthonii monachi et confessoris.

Obitus domini Andrée dicti Caignet cappellani Sonegiensis.

VIII. s. b. au noel devant l'obit sur se maison et entrepresure qui fut Colart des maisiers gisant en le rue du nouvel attre tenant d'une part à la maison Thomas le flamengt qui fut jadis Maistre Pierre de le Flecquier et d'autre part tenant à la veuve Jehan Isaacque qui paravant fut Guillaume Wyart et despuis à sire Toussain le negre.

XII. d. bl. au noel devant l'obit sur se maison qui jadis fut a Maistre Pierre de le Flecquier et derrainement thomas le flameng tenant dune part a la maison le vesve Vinchien planchon

(1) Mort vers 1432.

et daultre part tenant a le maison sire Amand de Mignault.
Obitus Lore.

VI s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Colart Doumortier son père et gisant en la rue dou Noefbourcq tenant à l'estre Colart Monrobot dune part et daultre part tenant à l'estre Colart le preuttre.

II s. VI d. bl. au noel devant lobit sur ung journal et demy de terre ou environ gisant as viesses fourques tenant d'une part à la terre qui fut pierart le Candillon et daultrepart tenant au chemin alant au rieu dou Sart.

II s. IV d. bl. au noel devant lobit sur I journels et demy de terre ou environ gisant et tenant dun costet à la terre devant ditte et au pasturaige qui est de chapitle que tient de cense pour le present.

Obitus Gerberghe.

VI s. bl. assennes sur le roelle de la ville comme appert:

Le demi double de Saint Anthoine.

V s. t. assennes pour le demy double Saint Anthonne que paye Vinchien Pisquart tellier assis et assennes sur sa maison et yestre qui fut Simon libiert dit panna gisant en buyllmont tenant dune part à liretaige et maison Adrien de Mignault adcause de sa femme qui fut fille de jadis Guillaume Laucque et à liretaige qui jadis fut Colart de parfonri dit le galochier alias scoherne et est à présent

XLV s. t. assennes tous les ans a recepvoir par lobitier as Confreres de la Confrarie Monseigneur Saint Anthonne scituée en leglise Monseigneur Sainct Vinchien de Sougnies tant et si longement que les dis confrères aront rentes acquises pour la ditte somme de XLV s. t.

Delaquelle somme fait à roster pour l'ausmonne . . II s. t.

pour le trésorier fait à roster otel la somme de . . II s. t.

pour le clerq dou cuer pour livrer lencens otel . . VI d. t.

Rest à partir in sieca le jour Sainct Anthonne à tous cheulx qui sont à lepitile de la grant messe présent comme appert la somme de XLV s. VI d. t.

XVIII^e D. Sancte Prisce Virginis.

Obitus terochi archidiaconi.

XX s. bl. assenes sur les rentes et revenues que on dist le roelle de le ville (1).

Obitus Aelidis le masuresse.

III s. bl. au noel devant lobit sur ung bonnier de terre tenant au rieu de le Cambrièrē gisant au petit Saulchoit.

Obitus petri desgardins et agnetis ejus uxoris.

V. s. t. assennet sur ung gardin et mesure gisant au noeufbourcq qui fut jadis à Colart Lanfroyt tenant à le ruelle allant au Moulineau et à le maison piéart hernault et par derier au courtils Jehan le Cordier qui jadis fut à Jehan Dor, escheant au noel devant lobit.

Obitus Nicholay le mie et uxoris ejus.

IX s. VI d. t. au noel devant lobit assennes sur le gardin et mesure devant déclarer comme appert. Laquelle rente est admeurie par diminution faite en septembre lan mil IIII^e. IIII^{xx} et six que un peu paravant avoit estet mise à rente par loix et pour toutes les parties des obbis seulement admeurie de XI d. t. apprendre sur ceste partie par quoy à ce présent obbit

ne rest à compter que VIII s. VII d. t.

XIX^e. E. Sanctorum Marii et Marthe.

Obitus petri de Anghien.

II s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui jadis fut à sire Ernoult Gilliart gisant en la rue au Sacq tenant dune part à le maison Jacquemart frysancque qui fut Ernould bradeffier et pardier tenant à lyretaige Leuren benoit qui fut à sire Simon Pottier et daultrepart tenant à liretaige et gardin où jadis soloit avoir une thour qui fut Willaume le chevallier et depuis à Guillaume Wyart qui est à présent où sire pierre Rabutin a faitte une maison appartenant à Jehan leblan trésorier de Sougnies (2).

V. s. bl. au noel devant lobit sur se maison tenant a cely et à Ernould bradeffier.

(1) Cet obit est cancellé.

(2) Mort en 1521.

V. s. bl. au noel devant lobit sur le maison et yestre du bughinaige de Sougnies gisant en le rue de le quairier.

II s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Colart des loges gisant en le rue de le quairier tenant dune part à le maison Vinchien Sohier tacqueur qui fut Jacquemart delgnies et daultrepart tenant à Marie le josne qui fut jadis à Jehan Cuerquin et à Colart Anthonne dit Collebran.

V. s. bl. au noel devant lobit sur ung courtils et pasturaige gisant deseure le quairier au lieu condist amon le ville qui fut jadis heritaige de lostelerie tenant dune part par desoubs as pasturaiges qui fut Jehan fighet.

Obitus Oderne (1).

VI s. b. au noel devant l'obit sur se maison de capitle qui fut Colart de le forge (2) depuis à maistre Jehan le Mie (3) et à Adrien Lochon (4) gisant en la noeve rue tenant dung costel à le maison Jehan Gasort qui est à present à Colart baret bonnetier et a le maison de lescolastrie daultre part.

Obitus hauwidis de Veteri foro.

III s. bl. au noel devant lobit sur se maison qui fut Colart blaison gisant en le rue du vies marchiet tenant dune part à leritaige et maison la vesve henri d'ath qui paravant fut à Colart huart marissault d'une part et daultre part tenant à leritaige et maison de Guillaume dath et par derier tenant à une ruelle allant au courtils et yestre thomas le flameng qui paravant fut à maistre pierre de le flecquier trésorier de Sougnies (5).

Obitus Guillelmi planchon et Vincentie le Mie ejus uxoris qui dederunt nobis ad emendum redditus III s. t. à prendre à lobit sire Pierre Rabutin que on fait le XXII^e de décembre.

Obitus Remidii de Reusme.

II s. III d. t. assennes à lobit domini petri Lengerant qui se fait le XIII^e de juing.

(1) Mort à Soignies le 12 juin 1516.

(2) Chanoine, mort à Soignies le 17 mars 1468.

(3) Jehan Le Mye fut chanoine de Soignies; il vivait encore en 1473.

(4) Fut chanoine de Soignies. Il vivait encore en 1490.

(5) Vivait au milieu du XV^e siècle.

XX^e. F. Sanctorum Sebastiani et Fabiani, martirorum.

Obitus magistri Egidi de le Scatier thesaurarii et canonici Sonegiensis (1) auquel obbit appartient XX s. bl. Assavoir est comment le dit maistre Gilles ordonna XII obbis en celli eglise de Sougnies chacun mois de lan ung obbit dont il en avoit assennet pour lun desdis obbis que lon fait au mois de septembre et là est la rente déclarée que aceluy obbit appartient Et pour les aultres XI obbis avoir chacun XX s. bl. de rente. Ils le dit maistre Gilles donnat et ordonnat les rentes que chi apprèς sensieult Est assavoir :

XXX s. X d. bl. moitiet au noel devant l'obbit et lautre moitiet à le Saint Jehan apres lobit sur une maison yestre et entrepresure ensi quelle sestend qui fut Jehan Kaquehoye en le rue dou noefbourceq tenant dune part à le maison le vesve Jehan Gillekart et Jacquemart le machon et daultre part tenant à le maison Jehan le prettre.

Etavoecq ce est la ditte rente contrepannée comme appert de XXX sols X d. t. de rente chacun an à la saintc Jehan qui furent acquis sur la maison sire nicolle Tangre chanoisne de Sougnies qui fut jadis à Jehan de le haye et à maistre henri de Gavre ossy chanoisne dudit Sougnies tenant dune part à le maison geri des enfans et faisant le toucquet de la rue alant à Mons tenant à lyestre et maison Jehan de pouplimont laisnet corduannier

XII s. t. Le moitiet au noel devant l'obit et lautre moitiet à le Saintc Jehan après lobit sur ung courtils ensi quil sestent qui fut Jamotte et Jehan massin gisant vers le moulinau à Sougnies tenant dune part au courtils..... et daultre part tenant.....

XXX s. bl. le moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Saintc Jehan après lobit desquels XXX sols bl. Adrien gillart pour la part de Sohier en paye sur sa maison gisante en la rue de la cafenier tenant à le maison nichaise bretoul qui monte XVII s. bl. et la vesve Jehan des enfans de laditte somme de XXX s. bl. en paye sur se maison gisant en la dite rue devant laditte maison adrien gillart la somme de XIII s. bl.

(1) Il était mort en 1382.

XX. s. bl. le moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur se maison qui fut Quintin Monneau père audit Robert gisant en le rue de le quairiere dales le porte allant à Mons tenant de deux costes as terrées de le Ville.

XXX s. bl. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur se maison qui fut Jehan Haubregons gisant en le rue de le quairier oultre le porte allant à naste tenant dun costet à le maison Jehan dou quochet qui est aprésent Vinchien Monrobert ad cause de sa femme et daultre part tenant à le maison Jehan mido aprésent est et appartient la ditte maison audit Colart Danneau meismes

V s. VII d. bl. Au noel sur ung courtils ensi quil se contient et sestant gisant devant le moulineau à Sougnies tenant à liretaige de le chapelle Sainct landri dune part et daultre tenant à le rivière dudit moulineau

XXX S. bl. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur son yestre et maison qui fut le Josne gisant au noefbourcq hors des portes tenant à le maison mathi le grenut et daultre part tenant à le maison Jehan le Cordier qui fut jadis à gossart de poyto et mathi blarée.

Ceste partie de Vinchien Prune montant XXX s. bl. a estet diminuée à faulte de rente et ne fait à compter la somme de XIII s. t.

Au noel devant lobit sur VII journels de terre ou environ gisant vers le ront quesnial entre Sougnies et Noefvilles tenant dune part à la terre Jehan dou Sart qui est dou terroir de noefville et daultre part tenant de II costes as terres la vesve Jehan dou tordoir(1).

A l'ascention sur une closure qui fut Colart richart et Martin lebrun contenant V journels ou environ gisant à Villarsart tenant dune part au courtils Denis pisson et au chemin allant à Cambron. Item sur un journet et demi de terre ou environ gisant et tenant à cette closure et tenant à le terre pisson. Item sur un pret contenant IIII^{xx} Verghes ou environ gisant au Sart Cabin tenant au

(1) Ce paragraphe est cancellé.

bos mahieu pierart et après Jehan Patoul. Item sur III^{xx} verghes ou environ que pret et que alnoit gisant à lambert fosse tenant au pret qui fut mikiel de bracquegnies et tenant à le terre Jehan mahieu (1).

XIII s. III d. bl. Au noel devant lobit sur une maison yestre et entrepresure qui fut Colart Omer gisant au lieu que on dist à layre paroice de horuwe tenant dune part à la ruelle allant à le fontaine à laire.

XIII s. bl. A lascentration après lobit sur se closure qui fut denis pisson contenant III journels ou environ condist le closure les pelles gisant à Willarsart tenant au courtils colart baulet et au courtils la vesve gilliart quairet. Item sur demy bonnier de terre ou environ tenant à le terre Jehan et Jauquemart de Tournay et au chemin allant à Chierve.

Au noel devant lobit sur le tenure qui fut huart le prosien gisant à pouplimont tenant dune part à le terre qui fut Jehan Jamotte et au pasturaige mesire andri le legas (2).

Somme des rentes devant dittes et toutes mises à bl. comme appert montent VIII lib. XIII s. III d. bl.

S'en rost on que ly obbittier rent à le haulte livreson pour l'admortissement des rentes devant dittes et qui sont hors de la francquise de Sougnies comme appert : VIII s. III. d. bl.

Ainssi rest VII lib. XVI s. bl. pour faire XI obbis de lan en chacun mois Et ly obbis du mois de septembre qui est le XII^e mois de lan en ce cas. Est au dit mois ordonnet assennet et declaret et par omiss ne appartient à ce présent obbis à compter.

Rest à ce présent obbit XIIIII s. II d. bl.

Obitus Cecilie femme Jehan le clercq.

III s. t. que on lui rabat à lobit demiselle mehault dou grousaige que lon fait en jullette folio CLX et XI sur la lettre de E.

Obitus Remigi de Bougnies qui dedit nobis ad acquirendum.

Il s. t. assennes à lobit magistri Vincentii franchois qui se fait le XX^e de may.

(1) Ce paragraphe est cancellé.

(2) Ce paragraphe est cancellé.

Obitus petri bault qui dedit nobis L s. t. ad acquirendum redditus.

II s. III d. t. Assennes a lobit domini petri Lengherant qui se fait le XIII^e de juing.

XXI^e G. Sancte Agnetis virginis et martyris.

XXII^e A. Sancti Vincentii, martyris.

Obitus Johannis Clerici.

XV s. t. à prendre à lobbit maistre gilles de broylois qui se fait en octobre pour lobit Jehan Leclercq et se femme l^e II^e LVII sur la lettre de G. V s. t.

Pour lobbit gilliart clocquette et se femme V. s. t.

Pour lobbit le fils thomas le flamens II s. VI d. t.

Pour lobbit Colart Lestocque comme appert otel II s. VI d. t.

Par ainsy sont les dis XV sols tournois l^e II^e LVII sur G.

XXIII^e B. Sanctorum Emerentiane et macharii.

Obitus petri de martinis.

XX s. t. Au noel devant lobit sur se maison qui fut Robert de martines et Jehan de Villes gisant à Cambron Sainct Vinchien tenant d'une part à lyestre de le cure dudit Cambron et à le ruelle kockri.

Obitus guillelmi le taisson et marie uxoris ejus.

VI s. t. Au jour de lobbit sur se grange gisante en le cour Jehan Nazart de se maison en le rue dou mont, tenant dune part à le maison Jehan dou mont Et sont en contrepans le somme de III s. bl. que Jacquemart le poulmas a sur le maison henri que on dist a le taisse qui fut Wautier pichon et godeffrois de nastre tenant d'une part a le maison Colart Ruselle qui fut Jehan Guyot et daultre à le maison Colart button qui fut Jehan Guynot.

Obitus Ade de le grange et marie le bosquette ejus uxoris Johannis le Corbisier parentum et benefactorum ejus.

XIX s. IX d. bl. moitiet à la Sainct Jehan et moitiet au noel tout devant lobit sur une grange querils et courtils contenant environ LX verghes gisant à Noessart tenant dune part à liestre Jehan dou Stocquoit et daultrepart tenant à liretaige qui jadis fut adam de le grange et sur LX verghes de terres ou environ gisant en le longeroelle tenant dune part à la terre alnoit et courtils Jehan

gauwart le josne et daultrepart à le terre le vesve Jehan martinet.
Apparant par chirographe.

XV s. t. A le Sainct Remy devant lobit sur leur maison
courtils et entrepresure gisant à noessart tenant au courtils Jehan
Gauwart qui fut burach et venant à le rue.

VI s. t. A la Sainct Remy devant lobit sur un courtils conte-
nant environ demi journels qui fut Colart Wallerant gisant et tenant
à lyestre ledit Gérart Fories et tout che appert par chirographe.

Nota. — Les rentes devant dittes montent en somme les bl.
mis à t. XLII s. II d. t.

Sen fait à roster pour ladmortissement que ly obbittiers doibt
rendre à le haulte livrison VI s. bl. qui vallent . . . VI s. V dt.

A ung aultre obbit pour ledit Adam et ses bienfai-
teurs qui se fait au mois de novembre comme appert . XVIII s. t.
Rest a ce présent obbit XVII s. IX d. t.

Obitus Barbare du Leloy uxoris Jacobi Herman que dedit nobis
L. s. ad emendos redditus, à prendre à lobit Pierre Tachart qui se fait
le XXVII^e de march.

Obitus Vincienne du Leloy uxoris Johannis Spaignet que dedit
nobis ad emendos redditus L. s. à prendre à lobit sire Pierre Tachart
le XXVII^e de march.

XXIII^e C. Sancti Thimothei apostoli et Sabine Virginis.

Obitus domini Mathei de Ferentino canonici Sonegiensis ac
Nivellensis necnon persona personatus de Craynem (1) XXX s. t.
au jour de lobit que paye le haultlivreur de l'église de Sougnies.

Obitus venerabilis viri magistri Nicholay Gillart, baccalarii
formati in theologia decani et canonici Sonegiensis (2).

XXVII s. X d. t. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet
à le Sainct Jehan après lobit sur se maison, yestre, tenure et entre-
presure tenant à le maison grart barbet qui fut sire Nicolle Tangre
et paravant à Jehan de le haye et daultre tenant à le maison Jehan
Journet dit magruse qui jadis fut à quairemaux et depuis Colart
de Cambron.

(1) Il vivait en 1346.

(2) Etais doyen en 1380.

X s. IX d. t. par nouvelle loix à le Sainct Jehan après lobit sur II maisons gisant en le rue du mont au dehors de le ville tenant à Jehan de parfonrieu le fils et à gillart noel.

Obitus Stassardi guyot dit desbailles et uxoris ejus.

V s. t. au noel après lobit sur se maison et entrepresure tenant à liretaige de le maison de le Motte qui tient du présent Sire Jehan Grammes et daultre part tenant à le rivière.

Obitus Stephani des Yauwes et uxoris ejus.

V s. t. assennes sur se maison tenant à le maison Jehan Patoul dit mackart qui fut Jehan le mye et à le maison Jacquemart de Lairuels dit le pantoufflier qui fut jadis à Jehan mikiel gisant à front de la grande ruelle allant en le rue daudigier. Escheant au noel devant lobit.

XXV^e. D. Conversio Sancti Pauli apostoli.

Obitus Arnouldi le grudde et marie le Chevallereuse ejus uxoris.

X s. t. au noel devant lobit sur ung courtils qui fut Jehan Cauctin et jadis de le maison de lostellerie gisant en Scouvielmont tenant au camp florit et à lencontre liestre le vesve Colart de parfonrieu.

Obitus Mathei le legas (1).

X s. bl. au noel devant lobit sur laloed de horuwlettes acquis à Jehan lambescot.

Obitus Johannis macras.

V s. VI d. t. assis sur se maison qui fut Balduin Pestiel gisant en le rue du mont à Soignies tenant à liretaige qui fut Pierrart de Montegnie dit larmet et à le rivière et à le ruelle qui sen va au pont dou vivier de le pottrie.

Obitus venerabili magistri Hugonis Hoderne prepositi et canonici hujus ecclesie necnon sancte Waldecrudis montensis (2). XL s. t. Eschéant au noël et Sainct Jehan assennes sur liretaige dung courtils

(1) Fut témoin à l'inventaire des meubles du doyen Thiéry le Moulnier, en 1426. (*Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies*, I, p. 289.)

(2) Décédé à Soignies le 12 Juin 1516.

et yestre contenant ung bonnier ou environ gisant à Cambron Sainct Vinchien tenant à liretaige Roland lefrancq et au chemin et au mares dudit Cambron et à liretaige grart de le buse comme appert par lettres du V^e de may au mil V^e et XII.

Fait à roster pour ladmortissement à le haulte livrison III s. t. pour lobit gilles de lescatière et sa femme qui se fait le XI^e de decembre VI s. VI d.

Pour lobit margheritte damiens que on fait le XXIX^e de March XVIII d.

Rest à ce présent obbit XXVIII s.

Pour convertir en blanches niches et distribuer comme as aultres obbits et que lon a accoustumet.

Appartient à che présent obit VIII lib. XII s. que lobitier rechoipt au rechepeur des povres de Sougnies assegnes sur le ville de Mons à prendre cent s. pour distribuer en pain avoecq les XXVIII s. et le remain se distribue en argent.

XXVI^e E. Sancti' Policarpi episcopi.

Obitus Marie de Tuyn.

II s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Andrieu de germes gisant en la rue dou Noefbourq tenant à le maison le vesve Rasse du bos et à le maison Jehan des gardins qui fut Jehan dou belloy.

Obitus Nicholay midot et marie ejus uxoris.

V s. t. sur se maison qui fut Jehan de le haye et depuis à sire Nicolle Tangre gisant à lentrée de le rue de le quairier tenant à Geri des enffans et à Jehan de pouplimont laisnet condist le maison de paris.

Obitus Nicholay Godissault et Elizabeth ejus uxoris.

V s. bl. au noel devant lobit sur II maisons courtils et entrepresure gisant au Noefbourcq tenant à le vesve Jehan Lochon dune part et daultre part tenant à le maison et yestre Jehan mikiel corduannier et parderier à le rivière.

Obitus Jehanne dou gardin et Egidii mariti sui.

III s. II d. t. par nouvelle loix moitiet au noel devant lobit et moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur se maison et yestre qui fut

derrainement à Jehan de Marbaix gisant au Noefbourcq tenant à le maison Adrien de tollebeecque dit le flameng qui fut à Jehan Bretoul et daultre costet tenant à lretaige et maison le vesve Jehan Goubille le kien qui fut piero bonnet.

Obitus guillelmi de Sonmaing canonici Sonegiensis (1).

XX s. bl. assennes chacun an à recepvoir par lobbittier au haultlivre de l'église de Sougnies.

Obitus magistri Eustachii Damiens capellani Sonegiensis.

VIII. s. t. au noel devant lobit sur se maison qui fut Bertrand Couseau et depuis à Simon Hubert dit pennas gisant en buillonmont tenant à le maison Adrien de Mignault adcause de sa femme qui fut parchidevant à Wille lancre et à Jehan le galochier et à froncq de rue.

Obitus Vincentii desclin et margarete du bos ejus uxoris.

III s. t. assennes à lobit maistre pierre lestroit dyn et chanoisne de Sougnies qui se fait en march f° LXV.

XXVII^e F. Sancti Johannis abbatis.

Obitus Ermengardis de Brania.

XIII s. bl. au jour de lobit sur pret et terre contenant V journels ou environ qui fut damme Margot de Naste gisant à gontiefosse tenant dune part as terres de la ditte église et tenant au pasturaige Robert de Brugelette.

Obitus Egidii filii Ermengardis de Brania.

III s. IX d. bl. au jour de lobit sur II boniers que pasturaige que terre ou environ condist les terres de flegniis gisant et tenant au rieu de le Saint Landri et tenant à le terre et au pret de le chapelle S^e Elizabeth.

Obitus petri de marka.

XI s. bl. au jour de lobit sur se maison yestre et entrepresure qui fut le jonesse gisant à layruwelz.

Obitus domini thome de compendio capellani Sonegiensis.

XXIII. s. III d. t. declarer au moys de juing comme il appert f...

(1) Vivait à Soignies de 1413 à 1431.

Obitus venerabilis viri magistri Johannis Segri prepositi Sonegiensis (1).

XLI s. VI d. sur les rentes de l'autre obbit qui se fait au mois de juillet et qui se paye d'argent secque comme appert audit mois de juillet l° CXI.

Obitus henrici Cartier.

II s. VI d. t. à prendre sur les XXXIII gros de leglise que paye le hault livreur.

XXVIII^e G. Sancte Agnetis.

Obitus Jacobi de Nivella cappelani.

III s. III d. bl. le moitiet à le Sainct Jehan devant lobit et l'autre moitiet au noel après lobit sur se courtils en Audegier qui est hiretaige de le chapelle Saincte Gertrud tenant au courtils guillaume Resteau qui fut Jehan le taintenier et fut jadis hiretaige de lostellerie et d'autre part tenant à liretaige Jehan Journet qui fut Williaume rougeauwe et paravant Jehan Ghignot.

VII s. VI. d. bl. au noel devant lobit sur se courtils en audegier comme est declarer chidessus.

III. s. III d. bl. moitiet à le Sainct Jehan et moitiet au noel tout devant lobit sur se courtils gisant en audegier tenant d'une part au courtils de le chapelle saincte Gertrud devant ditte et d'autre part au courtils de le chapelle saincte Katherine.

III s. VI d. bl. A le saint remy devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jehan Anthonne et Bertrand Conseau gisant en le vallée de buillonmont (2).

III s. bl. au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jacquemar le gasquinois gisant en scouvelmont tenant d'une part à la maison stassart ruisson qui fut le cat.

II s. bl. A le saint remi devant lobit sur se maison qui fut Nichaise le cat et thiri à le tacque gisante en le rue daudegier tenant dun costet à la petite ruelle allant au vies marquiet et d'autre part à la maison Jehan Journet qui fut parchidevant a longin (3).

(1) Mort vers 1450.

(2) Ce paragraphe est cancellé.

(3) Ce paragraphe est cancellé.

V s. bl. au noel devant lobit sur une pièce de terre qui fut Colart Simon gisant à vieses fourques tenant à ung pasturaige qui est de chapitle.

VIII. s. bl. au noël devant lobit sur demy bonnier de terre ou environ gisant au castillon tenant as terres dou fief les anthonnes et tenant à le terre Jacquemart le legas.

Obitus domini Johannis de Nastia militis.

VII s. VI d. bl. in die obitus sui sur se maison yestre et entre-presure qui fut piérart de yauwes gisant oultre le gaige tenant dune part au pasturaige et alnoit piérart le mierchier.

II s. VI d. bl. in die obitus sur se pasturaige et alnoit qui fut piérart le mierchier tenant à lyestre des yauwes et au chemin allant de Sougnies à Nivelles.

Obitus agnelis le neveque relictus Remigi de bougnie que dedit nobis ad acquirendum redditus L. s. t. Assennes à lobit magistri Vincentii franchois qui se fait le XX^e de may.

Obitus Urbani Mainmart et ejus uxoris qui dedit nobis L. s. ad emendum redditus.

III s. VI. d. assignet à lobit Johannis bienfait qui se fait le VII^e de julet.

Obitus Johannis Jonne alias magruse qui dedit nobis L. s. t. ad emendos redditus.

II s. t. assignes à lobit domini georgii Lengherant qui se fait le XXI^e d'aoust.

XXIX^e A. Sanctorum Papie et mauri militum.

Obitus Balduini canonici molendarii (1).

XXII s. bl. à prendre in die obitus sur se maison qui jadis fut de chapitle gisant derier le moustier tenant dune part à le ruelle qui vat a lostel de Carneris qui est le maison dou doyalme.

VII s. bl. a prendre in die obitus sur se maison qui jadis fut de chapitle gisant au coron de le rue daudegier tenant à le maison de le vesve Colart durant qui fut sire Jehan Coret et paravant à pierart dou four et pardier tenant à liretaige Jehan

(1) Vivait en 1190.

le flameng dit gillot qui jadis fut à sire michiel de loys (1).

III s. bl. au noel devant lobit sur le masure courtils et entrepresure qui fut ernould goubille gisant au viesmarchiet tenant dune part à le masure au puch qui est à Jehan hayavant et daultre a le maison Jehan Jenneney.

III s. bl. Au noel devant lobit sur le masure courtils et entrepresure qui fut cheulx de tournay et depuis à Colart le cordier gisant en le rue dou viesmarchiet vers les tillereaux que on napelle le rue de braine tenant dune part à le maison hayavant et à le closure et hiretaige Wille damiens qui fut gillart de mille dit le cureur.

Delaquelle rente devant ditte on roste pour le luminaire de leglise II s.

Obitus Renerii Longin.

V. s. bl. a prendre in die obitus sur ung bonnier de terre ou environ que fut haman de lespesse tenant dune part à le terre de le maison condist dottegnies à Naste.

III s. bl. A prendre in die obitus sur ung courtils qui fut le bourdeur et mahieu le tondeur gisant et tenant au mares a le basse germe et tenant au courtils qui fut Jehan le grudde.

Obitus Egidi pauwillon.

V. s. t. sur se courtils qui fut siré Jehan du belloy et paravant huart de le vallee gisant et tenant à le boustenneree en buyllonmont.

Obitus Johannis Picquart et Elisabeth uxoris ejus.

V. s. t. au noel surse maison gisant en le rue dou Noefbourceq tenant à le maison la vesve Osteditte qui jadis fut à Jehan Courbet dune part et daultre a le maison la vesve Jehan des enffans qui fut Colart Jamotte et derranement Jehan damien set parderie à le riviere.

Obitus Johannis Picquart et Agnetis ejus uxoris et Katherine eorum filie.

VII s. VI d. t. au noel sur se maison grange et entrepresure tenant à le maison dudit Jehan Legrant gisant en le rue dou moutinie pardedens le ville tenant daultre part à le maison et

(1) Mort à Soignies le 23 février 1497.

yestre le vesve Jehan de buleux dit le picart qui fut Colart Dieu et paravant à Jehan le brun et despuis à Jehan desgardins.

Obitus magistri Symonis Descrollières, canonici Sonegiensis(1).

X s. t. assennes sur les XXXIII gros de leglise de Sougnies que paye le haultlivreur comme appert.

XXX^e B. In melbodio Sancte Aldegundis virginis.

Obitus magistri Walterii de Sotenghien canonici et custodis ecclesie Sonegiensis (2).

XVIII s. bl. au noel devant lobit sur demi bonnier de terre ou environ qui fut Ficquet et Scorpiaul gisant dung costet à Hembise tenant dune part au courtils Jacquemart Brauset et daultre a le terre les hoirs Sohier de hembise.

XXIX s. bl. au noel devant lobit sur se courtils pret et alnoit qui fut marthe pellerine le goudalleresse gisant à Cambron Casteau tenant à la rue allant de Casteau à le fontaine à boulegraux et à gaige, lasnoy tenant à le rivière.

III s. bl. au noel devant lobit sur ung courfils condist le courtils à le forge gisant à Cambron Casteau tenant dune part à lyestre les enffans Collart de gallais et daultre à le fontaine pauwillon.

II. s. t. A le Sainct Remi devant lobit sur se maison et entre-presure tenant à lyestre devant dit qui fut à Jehan le Cuvellier.

III s. VI d. t. A le Sainct Jehan après lobit sur demi bonnier de terre ou environ condist les rocquettes gisant à Cambron Casteau tenant à le fontaine à boulegraux dune part et as terres de Cambron labbaye daultre part.

II s. t. à le Sainct remi devant lobit sur se maison et entre-presure tenant à la devant ditte tenant à la maison Maigne Galays.

Obitus Johannis Bustin et uxorum suarum.

VI s. bl. au noel devant lobit sur se maison qui fut Colart Alart gisant en la rue dou noëfbourcq faisant le toucquet de la première ruelle allant vers le moliniel tenant en cely ruelle au courtils

(1) Il mourut le 19 février 1488.

(2) Il vivait en 1284.

les hoirs Jehan le Cordier et daultre à la maison qui jadis fut à Martin Pierquin.

Obitus Nicholay le Cambier et Johanne des periers uxoris ejus.

XX s. t. escheant à prendre en L. s. t. que doibt le vesve Colart de parfourieu et yzabeau moriau sur plusieurs héritages gisant à germes en plusieurs pièches contenant ensamble environ III bonniers. Est assavoir : Sur ung pret gisant à lasnoit kyoul tenant à le vesve Denthelin des bailles et à Jacquemart dou bos. Item sur ung pret assez pres tenant à Jacquemart dou bos et à Jacquemart Wathier. Item ung aultre pret tenant de deux costes as hoirs Micha godart. Item ung pret à houdechon tenant à le vesve denthelin des bailles et as hoirs Jehan Descamps. Item ung pret au dit lieu tenant à Denthelin des bailles et à le vesve huart Sabet. Item ung alnoit à la closure huart le chierf tenant as hoirs michart Godda et audit denthelin des bailles. Item ung aultre alnoit au bos Jehan de Noefville tenant à la terre de lens et à lasnoy de le chapelle Sainct Clément. Item demi bonnier de terre à houdechon tenant à le vesve Jehan monneau et as hoirs de Michault Goddard. Item II bonniers de terres au rieu à le rosière tenant à la vesve Colart de bracquegnies et à andrieu anthonne. Item demi bonnier de terres en II pieches lune tenant à Jehan pret et as hoirs Jehan Descamps et lautre tenant au chemin venant dou bos Jehan de Noefville. Item une aultre pièce de terres dales Cognebaulx tenant as hoirs Jehan Descamps d'une part et daultre part tenant à...

Et furent les XX s. t. acquis à Colart dou bos le XIII^e jour de janvier lan LXXVII.

De laquelle somme fait à roster pour ladmortissement comme appert III s. t.

Pour lobjet Jehan huart et se femme et se fille que on fait en septembre III s. t.

Pour lobjet Guillaume Mathi qui se fait en septembre comme appert III s. t.

Pour lobjet guillaume lauccere qui se fait en septembre comme appert III s. t.

Nota. — Rest à ce présent obbit V s. t.

XXXI^e C. Sanctorum Victoris et Policarpy.

Obitus domini hugonis de harginal canonici Sonegiensis(1)

XXX s. t. le moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur se maison et entrepresure qui fut Vinchien de Scaubecq et depuis à Jehan Denis gisant en le rue dou Noefbourg tenant dune part à le maison qui fut Mahieu le Carlier et derrainnement Jehan le Roy qui à présent à Jehan francquet et daultrepart tenant à le maison Jehan bauldri qui jadis fut à Colart le Cambier et parderier à le rivière.

Obitus arnouldi de germes.

II s. VI d. t. Au noel sur se maison tenant à le maison qui fut ghebran hallet et parderier tenant as terrées de le ville.

Obitus Nicholay Randoul et uxoris ejus.

XII s. t. sur se maison et yestre qui jadis fut Jacquemart le frion gisant en la rue dou mont tenant dun costet à Jehan Noël et daultre costet à Anthonne Robert eschéant au noël devant lobit.

XV s. t. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet au Sainct Jehan après lobit sur se maison yestre et courtils qui fut mahieu Faviel gisant en le rue de le quairière par dehors le ville tenant tout du loing parderier as terrées de le ville et à le maison que lon dist des maillet dune part et daultre tenant à le maison et yestre Jehan descamps carlier.

V s. t. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit sur se maison gisant au dehors de le porte du Noefboureq tenant dune part à lyestre et maison Jehan descaubecq qui fut jadis à Colart Lamfroy et derrainnement à Jehan de Lyauwe et daultre part tenant as hoirs Jehan delasnoy comme appert par chirographe que gardent les confrères saint Nicholay de Sougnies.

Obitus domini Autherti de bavaeo curati de Horuwes.

V s. t. au noel devant lobit sur se maison et yestre gisant au Noefboureq devant le fontaine Monseigneur Sainct Vinchien tenant dune part à le maison Jehan Restiau dit Raillot, brasseur, et daultre part tenant à le ruelle allant au nouvel attre.

(1) Mort le 8 novembre 1398.

Obitus domini Stephani le truye (1) canonici Sonegiensis curati de brania comitis et parentum suorum.

VIII s. t. au noel devant lobit sur ung courtils qui jadis fut à Jehan Pensart tenant au courtils la vesve Jehan Resteau qui jadis fut à Jehan dou bruecque et paravant au dit sire Estiévene le truye et as terrées de le ville.

XXIII s. t. sur le maison, courtils et entrepresure qui jadis fut à mahieu Faviel tenant à le maison henri mabille pardier et as terrées de le ville dont le maison et tout liestre doudit henri mabille en est ensfin. Et eschiet le moitiet au noel devant lobit et l'autre à le Sainte Jehan après lobit.

Et est assavoir que Jehan bauldri le père doibt contrepanner les XXIII s. t. dessusdis de la somme de VIII s. t. de rente au los de messeigneurs.

Desquels XXXII s. t. fait à roster III s. t. pour une messe que on dira lendemain de son obit et le dira le possesseur de sa maison sil lui plait et se il ne luy plaist le plus anchien chanoisne le dirat à lautel de Saint Crespin laquelle messe est ordonnée par le dit sire Estienne de nostre dame.

Les dits XXIII s. t. ne sont à compter à ce présent obbit parce que ils sont perdus et pour ce icy... néant.

Obitus Johannis de Cruce et Katherinne le Carlier alias hanart eus uxoris.

V s. t. sur se maison et yestre dou cornet qui fut jadis Jehan de le croix et despuis à guillaume Jocquet gisant en le rue dou Noefbourcq tenant à lostel de le clef dune part et pardier tenant à le ruelle dou nouvelle attre et aussy tenant au gardin maistre Etienne Journet Donnet par ledit Jehan delecroix pour son obbit lan mil V^e et ung comme appert par chirographe pour ce faictes.

Obitus Jehene gaillart uxoris Johannis du bos qui dedit nobis L. s. t. ad emendos redditus.

II s. Assignets à lobit domini Georgii Lengherant (2) qui se faict le XXI^e jour d'aoust.

(1) Mort à Soignies le 5 novembre 1461.

(2) Mort à Soignies le 13 août 1525.

FEBVRIER

D. Sancte Brigide virginis et Ignacii martyris.

Obitus Haymericus canonicus (1).

XXX s. bl. a prendre sur le roelle de le ville.

Obitus Yberti Cosselin et Vellisse uxoris sue.

X s. bl. au jour de l'obit sur se maison qui fut Jehan dou bos gisant en le rue dou viesmarchiet tenant à le maison Colart Crocqart pattinier et à le ruelle allant en Audigier.

IX s. II d. par nouvelle loix au jour de l'obit sur se maison tenant de II costes à la vesve Estievenart des yauwes en audigier tenant à froncq de rue et à Jehan Journet.

Nota. — Et ne doit le dit héritage par diminution de nouvelle loix que IX s. II d. t.

Obitus Michaelis de bauler et uxoris ejus.

Auquel appartient demi bonnier de terre ou environ gisant et tenant au chemin de Mons, tenant à le terre Ostelart Canetin qui fut Vinchien Noppin Et d'autre à le terre les hoirs Jehan potron laquelle terre tient à rente Jacquemart dou bos à une rasière et un cartier de bled de grange Et tient encoire le dit demi bonnier de debout à le terre qui fut Ernould dou pont.

Obitus Johannis Stampion et Yde ejus uxoris et parentum suorum.

III s. t. A prendre à l'obit sire Jehan Raval qui se fait au moyo daoust folio...

II^e E. Purificatio beate marie virginis. DUPLEX VINUM.

III^e F. In castroloco monte sancte Waldedrudis electione DUPLEX.

Obitus domini Simonis galli alias figuli canonici Sonegiensis necnon curati de Marka in decanatu montensis (2).

(1) Il vivait à Soignies en 1195.

(2) Mort à Soignies le 10 mai 1493.

XV sols tour, moitiet au noel devant lobit et lautre à le Saint Jehan sur se maison tenant à le maison Jehan Journet et parderier as hiretaiges le vesve Sohier le galochier et Jehan de Casteau diminuet par nouvelle loy lan LXXI de XXI d. t.

Sen fait à roster pour lobit Stephani le pottier et ejus uxoris V. s. t.

Pour lobit Nicolay de haultre alias le bastart condam curat de marka V. s. t.

Rest à ce présent obbit III s. III d. t.

XIII s. VI d. t. assennes à lobit Adrien Lochon qui se fait au mois de jullet comme appert folio...

Obitus Stephani le pottier et ejus uxoris.

V sols tour. pris comme declarer est à lobit de Sire Simon son fils.

Obitus domini Nicholay de haultre alias le bastart.

V s. t. pris comme déclarer est chi dessus à lobit messire Simon le pottier.

Obitus nobilis viri domini Johannis de Saintzelles militis domini de Casteau theusies et de courteberghie.

Cent. s. t. assennes sur III maisons qui furent bauduin pronneau dit le Wauthier gisant devant le cors de leglise de Sougnies tenant à le maison martin Planchon et à le maison Colart Baret eschéant au noel et S^e Jehan.

Sen fait à roster pour lobbit madame de Sars eppeuse dudit Jehan de Saintzelles seigneur dudit Casteau theusies qui se fait en ce dit mois la somme de LII s. VI d. t.

Rest à ce présent obbit LII s. VI d. t.

III^e G. Germani Gelasii et Magni.

Obitus domini guillelmi de layre militis et uxoris ejus.

XIII s. X d. bl. au jour de lobit sur le vivier et sur les prets et revenues de le chapelle Saint Mort quil a en le paroice de horuwes.

XVI s. I d. bl. au jour de lobit sur le moulin et huysine que lon dist de beaurepaire en la paroice de horuwes comme appert.

Obitus petri Tousoris.

Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure gisant à

houdbaumes en le paroice de Cambron Sainct Vinchien qui fut Estievenart de lignies et sur environ III^{xx} verghes de terres à le pottrie tenant à...

VII. d. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut à Collart de le Croix condist lostel au healme estant sur le marchiet à Sougnies.

Obitus domini Johannis Cordarii cappellani Sonegiensis.

III s. bl. au jour de lobit sur environ III journels de terre gisant vers pouplimont qui jadis furent à Jehan Scoptin et à Jehan Voyart tenant au pasturaige de chapite que tient à censse...

XII d. bl. au jour de lobit sur terres gisant vers pouplimont tenant à le terre devant ditte et tenant au pret et terre Jacquemart le legas.

Obitus Nobilis mulieris domine Agnetis de Sars uxoris domini Johannis de Sainctzelles militis.

LII s. VI d. t. à prendre à lobit de noble chevallier sire Jehan de Sainctzelles seigneur de Casteau theusies et de Corteberghe qui se fait en ce dit mois de février comme appert folio XXIII sur la lettre de G.

V^e A. Agathe virginis et martyris.

Obitus Johanne Frouissarde.

V s. t. sur le closure qui fut de lostellerie et depuis à noel Joveniel gisant à lencontre daudegier au dehors de la ville qui fut Collart de le forge et paravant noel Jornieman apparant par chirographe.

VI^r B. Sanctorum Vedisti et Amandi episcoporum.

Obitus Petri duwain et margarette ejus uxoris.

XI deniers bl. et ung cappon. Au noel devant lobit sur se courtils qui fut Jacquemart Hannecquette et martin le frion gisant au coron de le rue de buillonmont tenant au courtils qui fut Jehan de Parfonri, qui est à présent à...

Obitus Walteri de nastia et uxoris ejus.

II s. bl. Au jour de lobit sur le closure qui fut huart le profien comprise en le forteresse de le ville et le rue dou vies marchiet.

III s. bl. Au jour de lobit sur se maison courtils et yestre qui fut guillaume Jocquet gisant en le rue dou vies marchiet tenant

dune part à liretaige de le vesve Colart Leroy qui fut le vesve Wil-lame le Cordier dit cadot et au courtils qui fut jadis à franchoy de Haynnaut qui est audit Jacquemart de lalaing.

II s. bl. et IIII cappons au noel devant lobit sur lasnoit et pasturaige de se cappelle condist dou hault hostel tenant au pret de le gaige qui par chidevant solloit estre ung vivier.

Obitus Thome Senis.

II s. I. d. bl. et II cappons. Au noel devant lobit sur se cour-tils qui fut gillekart gisant au mares Robert Surnie.

Obitus Sophie.

V s. bl. au noel devant lobit sur se maison et yestre gisant au vies marchiet qui jadis fut Jehan le journeux tenant à le maison et yestre gilliart denis et daultrepart tenant à liretaige de le maison le vesve Jehan Resteau qui fut jadis de chapitle et otel fut la maison dudit pierart gillion.

Obitus henrici touret.

V s. bl. Au jour de lobit sur les rentes et revenues de communs chaplains de Sougnies

Obitus Johannis Hayron.

V sol. bl. au jour de lobit sur environ demy bonnier de terre qui fut faghot gisant viers le cambrier tenant à le terre qui jadis fut Jehan Haubregon et daultre part as hoirs Jehan priestreau que lon dist à le haye le cocque et hurtant dou debout à le terre Jacquemart le legas qui fut Wauthier holette.

Obitus Emelot le haneresse.

V s. bl. au jour de lobit sur un bonnier de terre gisant vers le triasnoit tenant à le voyelette allant de Sougnies à Naste aussy tenant à le terre des poures dudit Naste.

Obitus Johannis Rigault virgiferi Sonegiensis et katterine ejus uxoris.

VII s. VI d. t. assennes sur le gardin des archiers tenant à le vesve Jehan mourette dit bretol dune part et à le maison Stie-venet de Lalaing et à le maison et yestre Jehanne vesve de feu Colart bart gisant au vies marchiet.

Obitus domini Johannis Gossuni cappellani et vicarii ecclesie Sonegiensis.

V s. VI. d. t. à prendre à lobit dandreleux comme appert
f^e XLIII. Et sur le derrain jour de ce moys de fevrier la lettre G.
VII^e C. Sancti Angeli episcopi et martiris.

Obitus magistri Roberti de Austen, canonici Sonegiensis (1).

I m. III raz. de bled. eschéant au jour de candeller devant
lobbit à prendre sur le grange de Sougnies. bled I m. et III r. à
XVIII d.

VIII d. bl. Au jour de lobbit sur se courtils qui fut ghignot
gisant en Audegier tenant dune part au courtils de le chapelle de
le tresorie.

VIII d. bl. Au jour de lobbit sur le courtils qui fut Jehan Hatus
et thomas gillebert tenant dune part au courtils devant dit et daultre
part à le quairier de le ville qui fut de le chapelle Saincte Katterine.

II s. bl. et ung cappon. Au noel devant lobbit sur le maison
courtils et entrepresure qui fut huart de montegnyes gisant en le
rue de le quairier tenant à le maison qui fut à Jehan goffet.

Ceste partie de II sols blans et ung cappons ne sont icy à
compter pour ce que ils sont perdus et se rassennent les dittes
parties et pour ce néant.

Obitus Hugonis de le Valée.

V. s. II d. t. Assennes sur se grange qui fut jadis robert mon-
neau et paravant à Colart Anthonne tenant as terrees de le ville et
à liretaige de chapitle que possesse à présent maistre hughe oderne
prevost de Sougnies(2). Item sur une maison qui jadis fut à mathieu
des enffans que possesse à présent Jehan Lobert escrignier tenant à
une ruelle allant à la ditte grange et à Colard desloges qui est à
présent à Vinchien Sohier tacqueneur.

Obitus gerardi brongnart et ejus uxoris.

X'sol. tourn. Assennes sur XL s. t. de rente que le dit gherart
avoit sur le maison gardin et curie gisant hors le porte du noef-
bourg tenant as fossés de le ville et à le curie qui jadis fut Rasse le

(1) Vivait antérieurement à 1418.

(2) Ce passage date bien notre manuscrit. Le scribe dit « que possède à présent maistre Hugues Oderne, prévôt de Soignies » Le prévôt Oderne est mort en 1516. La confection de l'obituaire est donc antérieure à 1516.

preuttre et pardier allant et tenant à le rivière et par devant le
nant as héritaiges Jehan Moituyer qui fut Jehan Damiens et Jehan
Mikiel.

De laquelle rente on roste pour lobbit maigne moufflarde que
lon fait en ce mois comme appert l°... V. s. t.

Rest à ce présent obbit V. s. t.

*Obitus Suzanne le parmenteresse qui dedit nobis L. s. ad emen-
dum redditus.*

*H s. t. à prendre à lobit sire Pierre Rabutin que on fait le XXIII^e
de décembre*

VIII^e D. Sancti Pauli, episcopi.

Obitus magistri Willermi de Rodis canonici Sonegiensis (1).

XXX s. bl. assennes chacun an à prendre au roelle de le ville
comme appert.

Obitus Johannis de Compendio canonici Sonegiensis (2).

X s. VII. d. t. lesquels on rabat audit obbittier à lobit monsei-
gneur Jehan le carlier que on fait au moys de julet comme appert l°...

IX s. VI. d. t. Au jour lobit assennes de prendre en lacuest
dou fief de hubaulmes comme appert.

Obitus Ywain de Cottem, canonici Sonegiensis (3).

XXXII s. t. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le
Saint Jehan après lobit sur se curye courtils et yestre qui fut jadis
à gilliart de mille dit le cureur gisant en buillonmont comme appert
par chirographe.

Sen fait à roster pour lobit maistre Jehan de Cantulupo que on
fait au mois de novembre comme appert l°. . . . VII s. III d. t.

Pour lobit thomas de le pasture qui se fait à
présent comme appert II s. VI. d. t.

Pour lobit Jehanne de le favarke qui se fait à
présent comme appert. II s. VI d. t.

Pour lobit hannette ghignot qui se fait à
présent comme appert. XX d. t.

(1) Sa prébende fut vacante entre 1282 et 1285.

(2) Vivait encore en 1353.

(3) Mort le 7 juillet 1458.

Rest à ce présent obbit XVIII s. t.

Obitus thome de le pasture.

II. s. VI d. t. à prendre dedens lesdis XXXII s. chi dessus declaret.

Obitus Jobanne de le favarke.

II s. VI d. t. à prendre comme dessus declaret comme appert.

Obitus hannette Ghignot.

XX. d. t. à prendre dedens les dis XXXII s. declaret chi dessus.

IX^e E. Sancti Ausberti archiepiscopi et monachi.

Obitus domini Egidii le begin cappellani Sonegiensis.

III cappons au noel devant lobit sur ung courtils qui fut le peronnel appartenant à le chapelle de Sotenghien qui jadis fut sire Jehan baudreghien et est pour le présent à maistre Jehan des enflans.

VII s. bl. au noel devant lobit sur environ III journals de terres gisant entre le coulture du spinoit et le rieu dou Sart tenant dune part au pasturaige de leglise que tient de cense piérart le Sen et daultre part tenant à le terre des hoirs pierart Stassin.

XV. d. bl. au noel devant lobit sur ung courtils gisant en le rue du mouliniel tenant au nouvel attre dung costet et daultre costet tenant as terrées de le ville et fut le dit gardin à Wille damiens et paravant à piérart le merchier et aux arbalestrieres de Sougnies.

Obitus domini balduini de Froymont canonici Sonegiensis (1).

XX s. bl. à le candeller devant lobit sur les rentes de lallued qui fut lambescot à horuwlettes.

XXV s. t. moitiet à le candeler devant lobit et lautre moitiet à le sainct Jehan sur pluseurs hiretaiges à Noefville et furent a le vesve de michiel Kateline, comme appert par chirographe.

Obitus Marie Conroy.

II s. t. à prendre à lobit Dandreleux qui se fait en le fin de ce moys comme appert folio XLIII Et sur le deregnyer jour de ce mois de fevrier la lettre G.

X^e F. Obitus Margarete Magnifice Comitis de hanonie et Flandrie (2).

(1) Mort le 14 mai 1432.

(2) Marguerite la Noire, Comtesse de Flandre et de Hainaut.

XIII s. IV. d. bl. à prendre et recepvoir par ledit obbitier sur les revenues que on dist le rolle de ce ville.

XX s. bl. à prendre à lobit maistre Jehan de brugis qui se fait en ce dit mois sur la lettre de B ey appres et que on luy rabat comme appert.

Obitus domicelle Marie le mouflarde.

V s. t. à prendre à lobit gerart Brongnart qui se fait en ce dit mois sur la lettre du G chi devant et que on luy rabat comme il appert f°...

Obitus Lamberti de Sombreffe uxoris sue et marie eorum filie.

XXV s. t. au noel devant lobit sur se maison gisant sur le marchiet à Sougnies qui fut Colart de Cambron tenant à Geri des enfans dune part et daultre part à le maison qui fut Jacquemart Robert qui est à présent à *Jehan de Wavre*.

Sen fait à roster pour lobit messire Robert le clercque qui se fait en aoust sur la lettre de G, comme appert f°... . . VIII s. t.

Et pour lobit Lambert de le court qui se fait en ce dit mois sur la lettre de C. comme appert folio... . . VI s. t.

Rest à ce présent obbit XI s. t.

XI^e G. Sancti desiderii episcopi.

Obitus domini martini de nigella canonici Sonegiensis (1).

LXXI s. bl. ung stier davaine qui vallet V razières et VII cappons demi.

A recepvoir chacun an et prendre sur les revenues que lon dist de le castellerye.

Obitus domini Gaudfridi Rupin, canonici Sonegiensis (2).

LXIIII s. VI. d. bl. que on luy rabat à lobit de ghuyse que on fait en le fin de march sur le derrier lettre de F. comme appert folio LXXIII.

Obitus domini Johannis huart cappellani Sonegiensis.

XX s. bl. assennet sur unge maison estable et entrepresure et gardin contenant ung journel ou environ gisant au masich paroice

(1) Mort vers 1270.

(2) Mort avant 1382.

de Noefville tenant dune part à Jerôme Grumiau et à liretaige monseigneur de Cambron tiercement à baulduin feullyen et par devant à la rue eschéant au XXII^e jour doctobre et au XXIII^e d'april. Dont on roste pour lobit Nicolay de Cruce qui se fait le XVI^e d'april IX s. t. et pour lobit eustasse Michiel et se femme qui se fait altera martini III s. VI d.

Rest à compter VI s. VI d. t.

XII^e A. Sanctorum Saturnini presbyteri Datini felicis.

Obitus domini Arnulphi de Carneriis canonici Sonegiensis (1).

XL s. t. à le candeller devant lobit sur son yestre et courtils qui fut denis le Cuvellier gisant et tenant à le rivière et as fosses de la ville allant vers le moulineau par dehors le ville.

Obitus Nicolay des maysiers et ejus uxoris.

VI s. t. moitiet à le saint Remy devant lobit et lautre moitiet à Pasques après lobit sur se maison et courtils qui fut Omer Raval gisant en le quairier tenant à le maison le vesve Jehan Robert dung costet et daultre à le maison Jehan Comte.

Obitus Johannis des gardins et ejus uxoris.

V s. t. Assennes sur le maison et courtils Jehan douchet comme chi devant est declareret.

Obitus Johannis Pensart et ejus uxoris.

XX d. t. assennes sur leditte maison et courtils Jehan douchet comme chy devant est declareret.

II s. t. à prendre à lobit sire Vinchien Potron qui se fait au mois de novembre sur la lettre de G. f^r...

XX. d. t. à prendre à lobit Daniel Resteau qui se fait au dit mois de novembre sur la lettre de G. folio...

Obitus domini pauli Cattier, canonici Sonegiensis (2).

III l. X s. t. sur une maison closure entrepresure contenant ung bonnier gisant emprès Restomont paroche de Naste tenant au chemin allant dudit Naste audit Restomont à Jehan baston et à lievin hynch eschéant au jour du noel desquelles fait à roster X s. t. pour le

(1) Vivait encore en 1323.

(2) Mort en 1545.

SALVE qui se chante tous les jours sur lailier mais en cas que le dit SALVE ne se continue lesdits X s. demoreront au profit dudit obit.

Lesquels se convertiront en pains blancs pour distribuer le jour dudit obit lequel se fera le X^e obit en suivant le jour de grand karesme à condition que nuls ne gaigne sil n'est présent sans excuse quelconque sauf que aucuns soient dehors pour affaires de leglise ou mallade aussi (1) le cappellain Saint Mor les dits deux vicaires des main messes le vicaire de lescholastrie et organiste comme les autres vicaires gaignant obit (2).

XIII^e B. Sancti Stephani pape.

Obitus domini Johannis de Brugis canonici Sonegiensis. (3)

V sols blancs, à le Sainct Remi devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jehan gravelle gisant à laire paroice de horuwes tenant à...

XXIX s. VI d. t. à le candeller devant lobit sur IIII bonier de terre ou environ qui fut pasquier gravelle gisant en le coulture de gerart kaisne tenant à...

XVIII s. VI d. bl. à le candeller devant lobit sur environ I bonnier dalnoit gisant au stocquoit tenant au bos Jacquemart chisaire dune part et daultre as hoirs Jehanne Damiens.

XII s. VI. d. bl. sur environ ung bonnier de terre gisant et tenant au dessusdis alnoit Jehan le carlier.

XV s. VI. d. bl. sur I journal de terre ou environ qui furent godeffroy Englebert gisant en le coulture de gerart kaisne tenant à le terre Jacquemart chisayre.

X. s. t. sur environ VI journels de terre qui furent michault franck gisant en le coulture de gerart kaisne.

X s. VI d. bl. à le candeller devant lobit sur environ I bonnier de terre gisant en le coulture de gerart kaisne dessus dit.

De ce on roste pour ladmortissement des dis heritaiges XVI s. VIII d. t. A monseigneur le prevost de léglise de Sougnies comme appert VIII s. IIII. d. t.

(1) En blanc.

(2) Toute cette partie en *italique* est cancellée.

(3) Vivait encore en 1324.

Et pour lobit de le comtesse Margheritte que lon fait en ce moys de fevrier sur la lettre F folio XXVIII comme appert XXI s. V. d. t.

Rest à ce présent obbit LIX s. VI d. t.

Obitus domini Jacobi de Tornaco canonici Sonegiensis (1).

X s. bl. au noel devant lobit sur lalued des revenues acquis à lautescot à horuwlettes.

Obitus hugonis lancre patris et matris ejus et ghuillene et katherine uxorum suarum.

X s. bl. au noel devant lobit sur ung pret et demy bonnier de terre gisant entre le pret le harnesse et le plancque tenant ensemble et joint le dit pret au pret le harnesse et au pret Willame anthonne et le terre de le chapelle de lospital et les hoirs Colart authonne dit daudegier.

V s. t. assennes sur ung pret gisant en buillonmont qui derrainement fut willame lancre et paravant fut huart lancre pere audit willame tenant à le rivière et à le curee willame de rames brasseur qui fut à Wille damiens.

Delaquelle rente on roste pour ladmortissement appartenant à le haulte livrison comme appert II s. bl. qui vallent II s. I d. t.

Rest à ce présent obit XIII s. VI d. t.

XIII^e C. Sancti Valentini martyris et aliorum.

Obitus domini gerardi de faucquewes canonici Sonegiensis (2).

II s. bl. à Noël devant lobit sur se maison courtils et entrepressure qui fut Stassart des balles et paravant Jehan Joveniel gisant en le rue dou mont tenant à liretaige Colart Planchon, dune part et à liretaige qui fut pierre de montegnies dit larmet daultre part.

III s. VI. d. bl. au noel devant lobit sur se closure vers les tillereaux qui fut quintin Monniel tenant dune part à liretaige...

II s. X d. bl. Que on ly rabat en XX s. bl. a lobit domini gerardi presbyteri de Cambrone qui se fait au mois de décembre comme appert sur lettre de... folio...

(1) Vivait vers 1380.

(2) Vivait vers 1436.

Obitus Arnulphi dicti le musy.

III s. bl. au jour de lobit sur I courtils qui fut les augermus gisant a germes tenant au courtils mahieu martin et à Jehan gillicquet et au chemin dou batich tenant à franchoy dou Weelz.

III s. bl. au jour de lobit sur I courtils gisant à germes tenant audit courtils de Jehan dou bos qui fut les augermus devant declaret.

X s. bl. au jour de l'obit sur se maison qui fut Jehan riflet et Jehan des fosses gisant en le rue dou mont tenant au vivier de le pottrie parderier et à le maison qui fut Hanin Croysa.

Obitus florentii Damiens et ejus uxoris.

V sols t. à prendre sur lobit messire Jehan Damiens que on fait au mois daoust comme appert sous la lettre de G folio...

XV^e D. Sanctorum Josipi et Rufini martyrum.

Obitus domini Johannis de Nerue.

XII s. bl. à le candeller devant lobit sur IIII^{xx} verghes de terre gisant oultre le croix Sainct gillain au terroit de Cambron Casteau tenant à le terre de labbaye de Cambron et sur I courtils gisant audit Cambron Casteau oultre lyauwe à lyssue de le ville viers Gaige.

XVI s. t. à le Sainct remi devant lobit sur II journels de terre ou environ qui furent Jacquemart Caudimiche gisant à Cambron Sainct Vinchien et furent jadis à willame de mortaigne et à leurent de froymont et tiennent les dis II journels en II piesches dont lune des piesches gisant à le rue que lon dist de le pottrie et lautre gisant à...

XII d. bl. A le Sainct remi devant lobit sur une piece de terre gisant en pturie qui fut à Jehan priestriel tenant à le chapelle Saincte Katherine.

Obitus guillermi damiens et uxoris ejus.

VIII s. t. à le Sainct Jehan decolasse devant lobit sur se maison gisant en le quairier tenant dung costet à le maison Colart Daneau qui fut à Jehan mido, boucher et daultrepart tenant à le maison qui fut andri de bauler qui est à présent à la ditte vesve meismes. Et parderier tenant à le ruelle allant au vivier messire mikiel.

Sen fait à roster pour lobit margarete de lyauwe quandam uxoris guillermi Damiens comme appert II s. VI d. t.

Obitus Margarete de Iyauwe.

II s. VI d. t. assennes de prendre à lobbit guillermi Damiens
chi dessus cest à dire dedens la somme des VIII s. t.

XVI^e E. Sancte Juliane virginis.

Obitus bernuidis le veneresse.

III s. bl. au jour de lobit sur se maison qui fut pierart des
yauwes et paravant Robert de brughellette gisant en le rue de le
quairiere tenant à le maison de le vesve pierart dou leuloy dit
buyssot qui fut à Jehan de harut dune part et à le maison henri
thiery corduannier qui fut a Jehan de le trayson daultrepart.

Obitus Symonis dou ferquenoy.

X sol. bl. au noel devant lobit sur le terre que on dist à Wagier
gisant au ferquenoy qui fut piéart dou bos de le Cauchie tenant
au courtils francquart.

Obitus Maelidis de Jaytte.

VI. s. bl. moitiet à le Sainct Remi et lautre moitiet à le pas-
ques après lobit sur se maison qui fut pierart le merchier gisant
en le rue dou noeufbourcq tenant dun costet à une ruellette de le
maison qui jadis fut à Jehan le merchier et à présent est audit
Jehan.

III s. bl. au jour de lobit sur ung courtils qui fut hollette et
Jehan de herginal tenant dune part au courtils Jehan le bastard
qui fut jadis heritaige de lostellerye.

Obitus Johanne le Ricquette.

IX s. t. moitiet à le Sainct Remi devant lobit et lautre moitiet
à pasques après lobit sur se maison et entrepresure gisant en le
rue dou vies marquiet tenant tout du loing as terrees pardedens
le ville.

XVII^e F. Sancti Polocronii episcopi.

Obitus domini balduini de querceto canonici Sonegiensis et
decani istius ecclesie beati Vincentii (1).

XX s. bl. lesquelles rentes ly obbittiers rechoipt as revenues
condist le rolle de le ville.

(1) Ce chanoine vivait encore en 1323.

Obitus Johannis gilliart et ejus uxoris.

VI s. bl. a le candeller devant lobit sur I courtils qui fut à Jehan dou mont gisant en le rue dou moliniel tenant dung costet à le ruelle portekar et tenant au courtils qui fut andri pierquin qui est à présent à...

Obitus Johanne du marchiet qui dedit nobis quinquaginta solidos ad emendos redditus.

II s. t. Assignez a lobit domini Georgi Lengherant qui se fait le XXI^e daoust.

Obitus domini pauli Cattier (1).

Cest obit ce celebre le premier lundi de quaresme et escheant au premier jour de may sur une closure au ramegnies contenant trois journels ou environ tenant au chemin aussi à leritaige du S^r Fellignies ditte de ghodimpont et aux heritaiges de la chapelle Saint Martin de Sougnies.

XVIII^e G. Sancti Silvani.

Obitus magistri Egidii de lescatiere.

XIII^s. II d. bl. à prendre à lobit dudit maistre Gilles qui se fait au mois de Janvier comme appert folio XII sur la lettre de F. et est le jour de Sebastiani et Fabiani martyrum.

Obitus Johannis de le haye Clementie et Ronie Rondel uxorum ejus.

XIII^s. t. au jour de lobit sur lacquest dou fief de hubaulmes.

Obitus Johannis herbault quondam mariti Ronie le Rondel et obitus Jacobi Willan et marie uxoris sue.

V s. t. au noel devant lobit sur ung journal de terre qui fut jadis Colart de parfonri tenant dune part à le closure Colart Potron qui fut de le gruderye tenant au courtils Jehan gaillet qui est à présent... Doibt a le castellerie avecque lesdis V s. t. declaret chi dessus II estiers davaine II cappons et III s. bl. qui se portent ensemble avoecque les rentes de la ditte castellerye.

Obitus Katherinne loste que dedit nobis ad emendum redditus L s. pour une fois payees.

(1) Mourut en 1545.

*II s. t. à prendre à lobit gerardi locquette que lon fait chi
appres le XXVII^e de may.*

XIX^e A. Sancti Marcelli.

Obitus Johannis de Wulnode, canonici Sonegiensis (1).

XXX s. bl. à prendre chacun an sur les rentes et revenues que
on dist le roelle de le ville.

Obitus Johannis des noeves.

V s. bl. pour V couronnes de france que rechupt chapitle
et icelles couronnes de france estoient dor.

Obitus domicelle Clementie du hubaulmes.

III s. VI d. bl. pour otels de IIII couronnes et demie dor de
franche que rechupt capitle dou testament de la ditte demiselle
Clemence de hubaulmes.

XX^e B. depositio Gagy pape.

Commemoratio animarum monachorum defunctorum monas-
terii altimontensis et beneficiorum ecclesie.

XXI s. II d. t. par diminution au lieu de XL s. bl. de rente à
prendre chacun an sur le maison qui fut Colart de le Motte gisant
à Braine le Comte eschéant moitiet à le Toussain devant lobit et
lautre moitiet al anuntiation nostre dame après lobit.

VII s. t. par diminution au lieu de X s. t. de rente à prendre
chacun an sur se maison qui fut Willaume Sciffet gisant en le
basse rue à Braine le Comte et sur ung courtils daultrepart le rue.

Obitus egidi dor et uxoris ejus.

XV s. t. au noel devant lobit sur ung pasturaige et alnoit con-
tenant IIII journels gisant en le rue allant à mons tenant dun
costet à liretaige de le capelle Saincte gertrud et pardevant à
liretaige de le capelle Sainct Clément.

Dont en fait à roster pour le demi double des
octaves du Sacrement VI d. t.

Item pour lobit Noulet dester qui se fait en juing
comme appert folio... et sur la lettre de... X s. t.

Rest à ce présent obit IIII s. VI d. t.

(1) Nous n'avons rien trouvé sur ce chanoine.

XXI^e C. Sanctorum fortunati et Saturnini.

Obitus domini Stephani Maulion decani et canonici Sonegiensis (1).

XX s. bl. au jour de lobit à prendre et recepvoir par ledit obbittier chacun an au haultlivreur de léglise.

XXII s. t. a recepvoir les VIII s. t. au noel devant lobit et les XIII s. t. à le Sainct Jehan après lobit sur ses maisons qui furent à Jehan desfosses Jehan Rifflet et Simon Noel gisant en le rue dou mont tenant à le maison Jehan le poulmas et avoecque ce est contrepannet sur environ demy bonnier de terre gisant près le rue des tillereaux qui fut jadis à maistre christofle de le motte tenant dune part à le closure huart le Cordier apparant par chirographe de dabte MCCCLXXIX et signet sur le dos de ung V.

Dont on roste de la ditte somme des XXII s. t.
pour lobit domini petri de brabant que on fait en aoust
comme appert folio... VI s. t.

Obitus domini Nicolay de thieulaing canonici Sonegiensis (2).

III s. VI d. fors bl. vies-dont on en compte
chacun an. XI s. VI d. t.

Au noel devant lobit sur ung courtils qui fut Colart Bosquet
contenant environ demi journels gisant au ponto.

I cappon au noel devant lobit sur heritaige gisant à layre con-
tenant environ demi bonnier asses pres de le fontaine tenant dune
part à liretaige...

*Vinchien mulpas au lieu de Willame Durant dit Dandemer
doibt chacun an au jour Sainct Remi sur sa maison et plusieurs heri-
taiges à la coulebrie acquis en lan XV^e et L au mois doctobre appar-
tant par deux chirographes seelés du seel des eschevins de Sougnies.
Rendues aux parteurs.*

XXII^e D. Cathedra Sancti petri IX lectiones.

Obitus henrici mikiel et beatricis damiens uxoris ejus.

III s. t. assennes à lobit Joachim Pannier qui se fait ens au
mois de septembre folio...

(1) Mort le 15 octobre 1376.

(2) Ce chanoine vivait au XIV^e siècle.

XII d. t. A prendre chacun an à l'obit de melbodio que on rabat à l'obit bittier comme appert et se fait en septembre folio...

Obitus henrici d'ath et Elizabeth Planchon eius uxoris.

III s. t. assennes à lobit maistre Pierre lestroit qui se fait en
march comme appert sur la lettre de... folio...

Obitus Johannis Authonne dit gazart et sancte le dangereuse
eius uxoris.

Eschéant au jour de Sainct Remi et pour ne cause de payement
jusquau jour de toussaint assis et assignet sur une maison grange
courtal gisant à le logge contenant III journels ou environ apparent
par chirographe de dabte mil IIII^e et XXI le IX^e jour du mois de
ianvier.

Dont on rosse pour ladmortissement comme appert III s. t.

Pour lobit guillaume d'ath et se femme qui se fait le premier
jour d'avril VII s. t.

Reste à ce présent obbit V s. t.

Obitus domini Petri Bienfait dicti Francquet, canonici Sonegien sis (1) qui dedit nobis ung pré contenant un bonnier ou environ gisant au terroy de horues tenausse de la prevoste empres froyt fontainne tenant à monseigneur daubry qui... à Jehan Damiens et aux heritaiges de froide fontainne pour estre distribuet le jour dudit obbit en pains blancs. (2).

XXIII^e E. Sancti Libii.

Obitus domini Johannis de bellomonte canonici maclinensis.

III s. bl. au jour de l'obit sur ung courtis qui fut Colart Godisault gisant à germes tenant d'une part à la ruelle allant à la basse germes et d'autre part au courtis Robert de brugellettes.

III s. bl. au jour de lobit sur ung courtils qui fut Jehan le masclier et Jehan Ernould gisant et tenant au mares à germes et tenant au courtils Jehan le paistre.

Nota. — Et est assavoir de IIII s. bl. escheant au jour du dit obit assennes sur I courtils gisant audit germes tenant au courtils susdit et tenant au courtils les hoirs Climet de le fontaine qui fut

(1) Il vécut à Soignies de 1526 à 1562.

(2) Cette partie est devenue illisible.

le chierf ne sont plus à compter car ils sont perdus comme appert au vies livre de la parchon folio LII et pour ce icy néant.

Obitus Philippi bautoul et marie ejus uxoris.

III s. bl. au jour de lobit sur I journels de terre gisant deriere malbreau en le couturelle condist le spinet qui fut adde de le folie tenant au courtils Jacquemart thieubault.

II s. VIII d. bl. I cappon et le tierch dun cappon. Au noel devant lobit sur se maison à maubreaul tenant à le closure condist de houdresot.

XX d. bl. I cap. et demi et le VI^e dun cappon. Au noel devant lobit sur son yestre courtils et pret qui fut boukiel gisant près dou pont à longpont.

XX d. bl. I cap. et demi et le VI^e dun capon. Au noel devant lobit sur son yestre qui fut Willaume Pasquaire Jehan de layre et Jehan de Wombierle gisant à longpont.

Obitus Liberti de lespesse.

X s. bl. Au noel devant lobit sur terre condist les courbes qui furent hainon gisant vers lespesse tenant au pret qui fut Jehan priestriel et daultrepart à le terre qui fut Jacquemart bouli.

Obitus Sarce de grania.

IX s. bl. Au noel devant lobit sur se maison et gardin qui fut jadis de Capitle condist de guyse dales le fontaine Scaffarde tenant as terrées de le ville.

Obitus Johannis dicti hubault.

V s. bl. Au jour de lobit sur se courtil qui fut Jehan boulet gisant au jonequoit tenant dune part au courtils colart butor et daultrepart au courtils huart des gardins.

Obitus domini Jacobi Cartier capellani Sonegiensis.

III sol t. à prendre sur les XXXIII gros de leglise.

Obitus Johannis Emotisent.

V s. bl. Au jour de lobit sur I journal de terre ou environ qui fut huart le proflien gisant à le quairiere tenant au pire allant au ferquenoy tenant à le terre Colart potron qui fut de le gruderie.

Obitus Eduardi Stamton Anglici.

V s. t. pour V couronnes de franche en or que le dit chapitle a recheut.

Obitus Lamberti de curia et marie uxoris ejus.

II s. t. pris à lobit huart damiens que lon fait au mois daoust comme appert folio...

VI s. t. pris à lobit Lambert de Sombreffe qui se fait en ce mois de febvrier comme appert folio...

Assignet les parties pour distribuer les pains à lobit sire Pasquier Pastoris chanoisne de Sougnies.

Premier XX sols t. de rente acquise de Jehan Jan boulenghier demorant à Breda quil a vendu venant par sa femme Jehenne Bonne assignet sur heritaige maison gardin estre entrepresure appartenant à Jehan Resteau dit bourghignon gisant au spinoit tenant aux hoirs guillaume d'ath à Estienne de brichy et aux hoirs le beghe et a la rue et warissay eschéant le jour de Toussain chacun an.

Item heritaige et closure dung journal de terre ou environ gisant au lieu condist le Sarty Jehan Wyart et tenant au chemin dont on rend par an II ras. de bled, premier paiement au saint andre LVII par Colart le cuvelier.

Le fondateur a déclaré que tous habitués ayant à ce présent obit chacun ung pain blan.

Toutes les parties appartenant audit obit sire Pastoris qui sont à distribuer en argent le jour du mesme obit.

Premier ung journal et demi ou environ gisant sur le coulture condist au moulin tenant au chemin allant de le Cauchie à Horrues de deux costes à sire Pierre Bienfait dit Francquet.

Item IIII^{XX} verghes de terre ou environ gisant là emprès tenant audit chemin aux hoirs Colart Blondeau.

Item sur I bonnier de terre ou environ gisant sur le coulture de le houppedherbe tenant aux hoirs Jehan Blondeau à Jehan Ackarin et à Philippe Jacques dit meurisse.

Item ung journal de terre ou environ gisant au lieu condist au speautristenant à sire Pasquier Pastoris à Jehan Blondeau à fremin du bois. Toutes ces parties apparentes par lettres au coffre des parteurs.

Item ung journal de terre à disme Dieu qui fut à Jan le cuvelier tisserant demeurant à le Cauchie gisant sur les coultures de neussart tenant à lhéritaige la Vinchien Authonne et à le vesve franchois de le fleguière et à lhéritaige Philippe Aucqmart ad cause de sa femme.

Item quatre livres de rente appartenant à cette fondation que doit la vesve Vinchien Planchon sur son moulin et entrepresure du tordoir.

XIII^e F. Sancti Mathei apostolici. SEMI DUPLEX.

Obitus domini Johannis de haya cappellani sonegiensis.

X s. t. à le saintet Jehan appres lobit sur se maison gisant en le rue dou vies marchiet tenant à la closure Jehan Pickart qui fut Ernould Gobille.

VII s. VI d. t. moitiet au noel devant lobit et l'autre moitiet à le Saintet Jehan après lobit sur se courtils qui fut Ernould le Ducque gisant entre le bauwe ou vies marchiet tenant à lyestre de le vesve de feu Jacquemart Leurent qui fut le valentine.

VI s. t. Au noel devant lobit pour le mesure qui fut musteau vers le pont le battenesse.

Obitus Alfoncii Grihet et Johanne du Leloy ejus uxoris qui dede-runt nobis Centum solidos ad emendum redditus.

V s. t. Assignes à lobit petri Rabutin qui se fait le XXIII^e de décembre.

Obitus Pascasie du Leloy que nobis dedit L. s.

II s. VI d. t. assignes à lobit rabutin qui se fait le XXIII^e jour de décembre.

XXV^e G. Sancte Aldetrudis virginis.

Obitus Johannis maghenial et domicelle fresse ejus uxoris.

X s. t. Au jour de lobit sur environ demi bonnier de terre gisant à le caffenière tenant au courtils qui fut pierart Viellet qui à présent est audit estaluffret et daultre part tenant à le terre Vinchien descaubecq qui fut de le gruderye.

Obitus marie uxoris Johannis dicti le Savaige.

III s. t. Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure que lon dist le truye qui fille gisant devant le fontaine monseigneur saintet Vinchien tenant dune part à le maison le vesve de feu Jehan goubille dit le Kien et daultrepart à le maison qui jadis fut Colart mizonne qui est à présent à Colin le Kien bouchier.

III s. t. Au noel devant lobit sur se maison qui jadis fut à le chapelle Saintet Leurent gisant en le rue dou nouvel attre tenant à liretaige Nicolas le Roy qui fut guillaume Damiens et parderie tenant à liretaige de lostel à le clef qui est à Servais de Layruwelz.

Obitus Balduini le cordier.

XII s. VIII d. t. A le saint Jehan après lobit sur I courtil qui fut gilliart de le motte gisant deseure le moliniel tenant au courtil Willaume de Germes.

De laquelle rente appartient à lobit Wille Mahon que lon fait au jour cy appr̄ès sur le lettre de A. comme appert qui monte. V s. VI d. t.

Et pour lobit nichaise leschohyer comme appert et se fait ce dit jour. XX d. t.

Rest à ce présent obbit comme appert. V s. VI d. t.

XXVI^e A. Sancti Alexandri episcopi.

Obitus Ywani de hubeaumles militis.

X s. bl. au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut thiery de hubaulmes gisant audit lieu de hubeaumles tenant au pyre allant à Horuwes.

V sols bl. Au jour de lobit sur terre qui fut maistre pierre lemye gisant oultre le pont à longpont tenant à le terre qui fut damoyselle aulys de le trayson.

V s. bl. au jour de noel sur terre qui fut henri le granier et loys de le flecquier tenant à le terre henri Resteau devant dit et à le terre qui fut regnier dou four.

V s. bl. au jour de lobit sur terre et pret dont le moitiet fut à Jehan le boulenghier de Cambron gisant à larbrelle.

Obitus beatricis de lostellerye.

X s. t. au noel devant lobit sur se maison condist les estauls le comte gisant à Sougnies encontre la grande thour de leglise tenant de III costet au waressay et à lostel de S^t Christofle.

Nota. — Que la maison de pierre ne les doibt. Ne aussi IIII s. bl. sur le XXVI^e octobre. Mais pour ce on rechoipty XX s. t. de rente que a donnet huclin sur la maison des hoirs Crocquet gisant au billaumont.

Obitus Willermi dicti Mahon.

V s. VI d. t. lesquels on rabat à lobit baulduini le cordier que on fait au jour cy devant folio XXXVIII sur la lettre de G.

Obitus Nichasii le Scohier.

XX d. t. lesquels on rabat à lobit balduini le Cordier que on fait au jour cy devant l^e XXXVIII sur la lettre de G.

III d. tour. sur lacuest faitte à Monseigneur de Sombreffe comme appert.

Obitus Vincentii Baudri qui dedit nobis L s. ad emendos redditus.

H s. t. assignet à lobit domini georgii Lengherant qui se fait le XXI daoust.

Obitus Nicholay lebrun et ejus uxorii qui dedit nobis centum solidos ad emendos redditus.

III s. t. Assignez audit obit domini georgii Lengherant qui se fait le XXX^e jour daoust.

XXVII^e B. Sancti Felicis episcopi.

Obitus domini Walterii de Cambrone (1) curati Sonegiensis.

XX. s. bl. au jour de lobit sur se maison eurye estre et entre-presure gisant en le rue de le quairier tenant dune part à le rivière que on dist le kenaste et daultre part à...

V s. bl. au jour de l'obit sur demi bonnier de terre ou environ gisant au pire bon temps tenant à le terre qui fut Jehan le grude condist Jehan Forge.

V s. bl. au jour de lobit sur se mesure qui fut Estiévenne de le plancque au coron de le rue de buillonmont faisant le touquet dou coron de la dite rue.

X s. IX d. bl. au jour de lobit sur se part de V journels de terre qui furent Jehan de lasnoy gisant au terroit de Cambron Saint Vinchien et monte le dit part environ III^{xx} verghes icelles gisant en le couture de Wadmal tenant dung costet à Jehan le mie et daultre à...

IX s. I d. bl. sur se part de V journels de terre qui furent Jehan dou pont au terroit de Cambron Saint Vinchien tenant dune part à...

IX s. I d. bl. au jour de lobit sur se part de V journels de terre qui furent Jehan de le-Cambe au terroit de Cambron Saint Vinchien tenant dune part à l'hiretaige de...

Nota. — Memore que lan LXX le XVI^e jour de fevrier

(1) Vivait à Soignies pendant le dernier quart du XIII^e siècle.

Colart francke reconneut debvoir les dis IX s. I d. bl. présent les eschevins de Cambron Sainct Vinchien est assavoir Willame de hembise, franchoy Pietre, Jehan Lenoire et Christofle Wauttrolot.

Obitus Nicolay dou bos et marie ejus uxoris.

V s. t. au jour de lobit sur les heritaiges qui furent Jehan et Colart dou bos gisant vers les Cognebaux tenant dune part à...

Obitus petri dicti le Stordeur et Katherine ejus uxoris.

II s. VI d. t. au jour de lobit sur se maison qui fut gillekart de Syrault gisant en le rue dou Noefbourg tenant à le maison Pierart dou four et à le maison le vesve Pierchon.

Obitus Egidi le Carlier alias gillot.

II s. VI d. t. a ladnonciation de nostre dame à prendre en XII s. t. acquis audit..... Willot en lan XIII^e et XXII sur se maison dales le pont le batenesse tenant à le maison Jehan Goubille et à le maison Jehan Mickiel.

X I. X s. II d. t. moitiet au noel et moitiet à le Sainct Jehan sur le maison entrepresure et curie qui fut jadis le maison de la cure tenant de II costes à le rivière et parderie tenant à le rue allant en buillonmont.

De ce fait à rabattre que le dit hiretaige
doibt aux dits obbits XL s. bl./

Et à le haultlivrison de la ditte église
comme appert VI s. VIII d. bl.

Et à le cottidiane dicelle église comme
appert III s. III d. bl.

Et pour le contrepan qui fut rachetet par
Jehan Resteau III I. VII s. II d. t.

Et pour faulte de rente perdant comme
appert. VI s. XI d.

Rest à compter de la ditte recepte. . . . XV I. XV s. t.

*Sur les dis X I. X s. II d. t. ci dessus deu par lhospital fait
à déduire pour lobit domini Walterii de Cambrone qui se fait cedit
jour XXVII^e de fevrier XX s. bl. qui valent à tournois XXI s.
VI d.*

*Et pour lobit alardi de curia qui se fait le II^e daoust XX s. bl.
qui valent à tournois XXI s. VI d.*

Rest à ce présent obit dessus dit X l. X s. II d. deu par le dit hospital VIII l. VII s. IIII d.

L s. t. sur plusieurs héritaiges gisant à layre qui furent jadis à Jehan Parent. Est assavoir :

Assennes sur ung pret tenant à Loys de lemplaire.

Et sur demy bonnier de terre gisant au froussy.

Et sur VIII^{xx} verghes de terre gisant en le closure à layre.

Et sur I petit courtils tenant à VI bonniers de la censse de layre.

De ce fait à roster pour lobbit Leurent
Pourcheaux et se femme qui se fait en march
comme appert f°... et sur la lettre D.

XV s. IIII d. t.

Pour lobit agnes huart qui se fait en juing
sur la lettre de B. III s. VIII. d. t.

Pour lobit sire Pierre Remi qui se fait cedit
jour sur la lettre de B. III s. t.

Rest à ce présent obit à compter. XXVII s. t.

XL s. t. moitiet au noel et lautre moitiet à le Sainct Jehan sur
se maison pret et gardin gisant à hubaulmes tenant à le riviere
doudit hubaulmes et as héritaiges

De ce fait à rabbatre pour lobit de le femme
hector de Sars que on fait en juing comme appert sur
le lettre de B folio. III s. t.

Pour lobit martini Pierquin et se femme qui
se fait en septembre comme appert sur la lettre
de... f°. X s. t.

Et à le haultelivrison fait à roster pour ladmor-
tissement comme appert. VIII s. t.

Rest à ce présent obbit XIX s. t.

XXVI s. VIII d. t. Escheant moitiet au noel et lautre moitiet
au jour Sainct Jehan sur se maison et grange qui fut jadis à pierart
dou four gisant entre les deux ruelles allant daudegier ens au vies
marchiet tenant à le maison Jacquemart de layruwels pantoufflier
qui fut à Jehan mickiel et depuis au cusse et à le maison Jehan
Journet qui fut Jehan Seutin et daultre costet tenant à le maison
Jehan patou dit macquart.

V s. t. *Commemoratio Jacobi Robert et Johanne Mathie ejus uxoris qui dedit nobis.*

XXVIII^e C. Sancti Victorini et Victoris.

Obitus Philippi Dandreleux canonici Sonegiensis (1).

XL s. bl. à prendre et recepvoir chacun an sur les rentes et revenues que on dist le roelle de le ville.

X s. bl. à prendre et rechepvoir chacun an sur le terre que on dist de felgnyes.

XX s. t. au noel sur environ demi bonnier dun gardin courtils et entrepresure qui fut jadis à Colart Colret gisant à germes tenant à liretaige de le maison dudit Colart et venant dou deboult hurtant au mares doudit germes tenant dune part à lhiretaige des hoirs mascliers comme appert par chirographe sur la lettre D.

XXXVIII s. t. sur les terres et revenues que ledit obbittier rechoit tant des rentes de le gaige comme dou roelle de le ville.

XV d. bl. a le Sainct Remi devant lobit sur une partie dou courtils et yestre qui fut le paistre gisant en le première ruelle allant dou noeufbourcq au moulineau tenant à liretaige.

VI s. III d. bl. à le Sainct Jehan après lobit sur liretaige devant declaret qui fut Jehan farset.

XV d. bl. à le Sainct Remi devant lobit sur le courtils et gardin qui fut Jehan le paiste gisant et tenant de tous costes as II ruelles allant dou moulineau au noeufbourq tenant au courtils Jehan le messager.

VI s. III d. bl. à le Sainct Jehan après lobit sur liretaige courtils et gardin devant declaret qui fut à...

X s. bl. à le Sainct Remi devant lobit sur II maisons et courtils qui furent Jehan boittemanne gisant en le rue dou noeufbourcq tenant dune part à le maison qui fut magnon le hanarde et daultre-part à le maison Jehan Voybien.

V s. bl. a le Sainct Jehan apres lobit sur les II maisons et courtils devant declaret qui furent Jehan boittemanne.

XXII s. t. A le Sainct Remi devant lobit sur se maison et

(1) Il vivait en 1240.

entrepresure qui fut Jehan Paucette et despuis à gille le Cordier et son frère gisant et tenant à le rivière au près dou pont le batenesse au desoubs doudit pont et daultrepart tenant as terrées de le ville.

Encoire sont contrepannet sur le maison et courtils qui fut maroye de Cambray gisant en le rue dou spinoit.

VII s. bl. A le saintet Jehan appres lobit pour le maison et courtils qui fut grart paillet gisant en le rue dou vies marquiet tenant dune part à le maison Jacquemart le cock et daultrepart à le maison Kaysme le potresse.

III s. bl. A le Sainct Jehan après lobit sur se maison courtils et yestre qui fut la vesve Jehan barbeux gisant en le rue dou noefbourcq tenant à liretaige de le chapelle sainte Gertrud en le tresorie à Sougnies qui tient à présent messire Nicolle Gilliart et parderier tenant à le ruelle allant au mouliniel et à bandonnal.

Nota. — Item appartient audit obit monseigneur Phelippe Dandreleux le maison qui fut ledit monseigneur Phelippe gisant au coron de le rue de Crokevellut au deseure dou kavech monseigneur saintet Vinchien tenant au derier de le maison Jehan maulion qui est de lobit.

Et allant jusques as ruelles daudegier tenant dune part à le maison qui fut monseigneur Jehan Coffin et de ceste meisme costet tenant à liretaige dou beghinaige et pardevant tenant as terrées de le ville et est pour ledicte maison vendre après le trespass de chacun chanoisne qui le tenrat sa vie et pour rente acquerre.

Est assavoir que lan MIII^e IIII^{ss} et VI au mois de mars Jehan de Lyonne qui ledit maison tenoit ala de vie à trespass Et fut alors vendue et demora par recours passet en capitile à monseigneur Sohier Noulin pour tenir sa vie à le somme de XL francs dont il fut payer pour le vin de nos Seigneurs le X^e denier qui monte IIII francs Et des XXXVI francs est acquis les parties que sensuivent et que doibvent.

XXXVI sols t. Au jour de lobit à prendre en lacuest dou sief des hubaulmes.

XXIII^e s. t. Au jour dou Noel pour et adcause de certaine portion dheritaige qui fut pris à rente par le ville de Sougnies

procédant de le maison Dandreleuwes dont lon a faitte une rue allant de crokevellut as terrées de la ville.

LXVII s. t. Eschéant moitiet à le Saint Jehan et lautre moitiet au noel tout après lobit sur se maison et yestre qui fut thomas le flamengt que fit faire Jehan Damanet gisant en la noef rue tenant dune part à lescolastrye et daultre part tenant à aultre maison du dit maistre Hughes qui fut jadis à Joachim Panier et par derrier tenant à le ruelle daudegier.

LXVII s. t. Eschéant comme dessus sur sa maison et yestre qui fut Joachim Pannier et que fit faire le dit Jehan Damanet gisant en la noeve rue tenant dune part à le maison et yestre sire Pierre de marsigny qui fut derrainement à maistre Jehan Lestroit et paravant sire guillaume Taveau que fit faire mesire Jehan de le forge et daultre part tenant à aultre maison ledit maistre Hughe qui fut Thomas le flameng et parderiére tenant à le ruelle daudegier.

XLIII s. t. Eschéant comme dessus sur sa maison et yestre qui fut maistre Jehan Lestroit et paravant messire guillaume Taveau que fit faire sire Jehan de le forge gisant en le noef rue tenant dune part à le maison maistre hugues Oderne prevost de Sougnies que fut Joachim Pannier et que fit faire Jehan Damanet et daultre part tenant à la maison et yestre Amand Journet qui fut audit messire Jehan de la Forge et depuis à hennette Crocquet et derrainement à guillaume Journet dit bauwet et parderiére tenant à le ruelle daudegier.

XLIII s. I d. t. Esqueant moitiet à la Saint Jehan et lautre moitiet au noel sur se maison et yestre qui fut sire Jehan de le forge et depuis à guillaume Journet dit bauwet gisant en le noef rue tenant dune part au courtils et yestre Jehan le seul dit Caudrelot qui fut Jehan Gazart et daultre part tenant à le maison et yestre sire de Marsegny qui fut sire Guillaume Taveau et depuis à maistre Jehan Lestroit par derrière à le ruelle daudegier.

VII s. t. Esquéant à le candeller sur ung courtils qui fut Estienne des loges et depuis à Jacquemart Robert gisant en la dite rue tenant dung costet à le maison Jehan le seul dit Caudrelot qui fut à maistre authonne maret et par derrière tenant au gardin maistre Hughe Oderne qui est heritaige de chapitle.

VII sols IIII d. t. Esqueant à le candeller sur II maisons qui

furent Zegre de luthen gisant en ladite rue tenant dune part au courtails qui fut Estienne des loges et daultrepart tenant par devant et par derrière à liretaige et gardin doudit maistre hugh Oderne qui est de chapitle.

Memoire que la maison Dandreleuwes qui fut maistre Anthoine Mauret trésorier et chanoisne de Sougnies fut vendue après le trépas doudit maistre Anthoine Mauret Et demora par recours passet en chapitre à mesire Michel Gerin chanoisne dudit Sougnies à le somme de III^{xx} X liv. XVIII s. t. les vins payes à nos dits Seigneurs dont fait à rabattre XX I. t. Desquels XX liv. lon a achetet XX sols tournois de rente par an de Jehanne le cadot vesve de feu Wille le Cordier dont la declaration chi apprès sensuit.

XX s. t. Esqueant moitiet devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan après lobit assennes sur la maison et entrepresure sire Jehan le moityer gisant en le rue dou noefboureq tenant dung costet à le maison et ystre Jehan le Corbisier qui fut à Colart goubille et daultre costet tenant à le maison qui fut Jehan dou Weelz qui est pour le présent audit Jehan le moityer.

Item appartient à ce présent obbit Dandreleuwes ung journal et demi de pret ou environ gisant au petit saulchoit vers le gazartrie paroice de Sougnies tenant dung costet à la vesve Andri Anthonne dit le hirre et daultre costet au rieu dou spinoit tierchement tenant à Jehan Ghuyot dict des bailles la somme de XXXVI liv. XVIII s. VI d. t. sur tous despens venant la ditte somme de largent de plusieurs obbis sicomme de par sire guillaume andrée tant moins de sa maison Dandreleuwes faisant le toucket de la rue de Crockevellut allant en la noefrue recheut par Nicolas le Roy XXI lib. XI s. VIII d. t. Item pour lobbit sire Jehan gossuin caplain et vicaire de ceste eglise VI liv. XIII s. III d. t. Et pour reste de lobbit ghuillemotte Pysa III s. VI d. t. Pour lobit Jehan Rondel et madalberte sa femme cent sols tournois. Pour lobit marie Colroy L sols tournois Et pour laugmentation de lobit Fourneau et se femme XX s. t.

De laquelle somme fait à roster pour rentes que ledit pret doit par an à le cottidianne de ceste eglise de Sougnies comme appert . . . XVI s. VI. d. bl.

Et à le haulte livrison pour ladmortissement comme appert	VII s. t.
Pour lobit sire Johannis Gossuini que on fait en ce moys, folio XXV	V s. VI d. t.
Pour lobit Jehan Rondiel et madalberte sa femme que on fait en march comme appert f°...	III s. t.
Pour lobit Marie Colroit que on fait en fevrier comme appert f° XXVII	II s. t.
Pour laugmentation de lobit Jehan Fourneau et sa femme que on fait au moys de juing comme appert folio...	XII d. t.
Somme de ces parties	XXXVII s. II d. t.
Mémoire que pour la commutation de la vie messire guillaume Andrée chanoisne de Sognies à la vie maistre Hughe Oderne prévost et chanoisne doudit Sognies adcause de la maison Dandreleuves ont estet acquises les parties que chi appres senssieult.	
VI s. t. Assennes de prendre à lobit de Jehan Moreau seigneur de Busseret fils de Gilles Moreau seigneur de henripont qui se fait en janvier comme appert f° IIII.	

MARCH

D. Sancti Donati martyris.

Obitus domini guillermi de Carneriis custodis ecclesie sonegiensis (1).

XXX s. bl. au jour de lobit que doibt payer chacun an le grangier de Maubreau.

III s. bl. Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut andri Martin gisant à le haulte germe tenant dune part à liretaige qui fut thieri martin.

(1) Il vivait encore en 1280.

III s. bl. III raz. d'avaine et III cap. Au noel devant lobit sur une closure qui fut Naisset et Jacquemart lusse gisant à lissue dou ferquennoy tenant dune part au pire allant au ferquennoy et tenant au pire allant a le planke tenant as terres de chapitle.

III s. III d. bl. III cart. d'avaine et II cap. Au noel devant lobit sur se maison et courtils qui fut godeffroit de maffle et huart dou ferquennoy gisant au ferquennoy faisant le toucquet dou chemin condist le rue naisset tenant à lyestre le vesve Colart Bertrand dune part et daultre tenant par derier as terres Jacquemart le legas.

II s. III d. bl. III cart. d'avaine et II cap. Au noel devant lobit sur ce maison grange et courtils qui fut hernould Goury gisant au ferquennoy tenant à le rue et à le terre faisant le toucquet de le maison devant ditte tenant à le closure les hoirs martin tresorier.

XVIII d. bl. et IIII auwes. Au noel devant lobit sur ung pret contenant environ ung journal et demy gisant au ferquennoy tenant dune part à le terre qui fut de lostellerye de Sougnies et à lyestre Estienne de maffle que tient la ditte vesve Rousseau et fut jadis à maroye de foulлен.

VI s. bl. et II cap. Au noel devant lobit sur se maison brasserie courtils grange yestre tenure et entrepresure condist lostel saint Anthonne gisant en le rue allant à Mons au dehors de le porte à Sougnies tenant à la ditte rue dune part et daultre et par derier tenant au camp flori et à le briquetrye.

Audit obit sont les rentes condist de Scouvelmont et vault lestier davaine III cartiers et les doibvent cheulz qui sensuivent :

V s. VI d. bl. II st. et demi davaine et II cap. Au noel devant lobit sur les courtils qui furent Jehan Caustin et mathi le grenut et furent jadis les dis hiretaiges appartenant à le maison de lostellerye de Sougnies gisant en Scouvelmont tenant dune part à lestre Jehan huart et daultre part au courtils qui fut de le maison messire Jacquemart Simon.

XVIII d. bl. Au noel devant lobit sur se maison qui fut Aubert du ponto gisant en scouvelmont tenant dune part à le maison Jacques vesve de feu Colart Gazart et daultre à Jehan franchoys et par derier tenant as terres de le ville.

Et quant est des II sols bl. de rente que soloit debvoir le vesve

Colart Gazart sur se maison qui fut ghuysbert des fosseels gisant en scouvelmont tenant à le maison devant ditte, laditte est perdue et aussy on les rassenne et pour ce icy non compter.

II s. bl. II st. davaine et II cap. Au noel devant lobit sur se mesure et courtils gisant en le pottrie qui fut Jehan des fosseels tenant à luy mesmes as fosselz de le ville et au vivier de le pottrie et à le terre le vesve Vinchien dor.

II s. bl. Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Ernould le Wantier gisant en scouvelmont, tenant dune part...

III s. bl. IIII st. davaine et V cap. Au noel devant lobit sur se mesure et courtils qui fut minon tenant à le mesure susditte dune part et daultre tenant à lyestre selvais qui fut Jacquemart david et tenant au vivier de le pottrye.

II s. VI d. bl. II st. davaine II cap. et demi. Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jacquemart david et paravant andri de bauler gisant en le potryes tenant au courtils devant dis.

VI d. bl. demi st. davaine demi cap. Au noel devant lobit sur leur yestre et courtils qui jadis fut à Jehan ghuyot gisant en le potrye tenant au courtils et yestre devant dit.

I st. davaine. Au noel sur leur yestre et gardin gisant en le pottrie qui soloit estre une maison qui jadis fut à Colart le bourgeois tenant à lyestre qui jadis fut à christofle le poulmas qui est à présent au dit Jehan de brugelette.

XII d. bl. I cap. Au noel devant lobit sur se gardin et entrepresure ou jadis soloit avoir une maison appartenant à christolle le poulmas tenant à lyestre devant dit dune part et daultre part tenant à le ruelle lecocque.

Somme des rentes devant dittes LXIII s. bl. III auwes XXI cappons IIII raz. et demi davaine X st. et demi davaine et vault le stier III cartiers qui valent XII raz. VII cart. et demi davaine.

De chou fait à roster pour pains donner aux
poures le jour de lobit. X s. bl.

Pour luminaire à lautel nostre dame de le
paroiche comme appert. demie livre de chire

Pour le roelle de le ville pour le luminaire
de l'église en troys parties III s. III d. bl.

Dont les II s. VI d. bl. sont à lamosne de la dite eglise pour
le luminaire et les XXI d. bl. appartiennent au roelle de le ville.

Obitus Philippi le palagre et uxoris ejus.

V s. bl. au jour de lobit sur ung pret la ou il yat une fontaine
gisant au mares robert Surnie tenant au pret de le chapelle Saincte
Katherine dune part et daultre part tenant au pret Ottellart le
hallier.

Obitus Marie de Montheignies.

XI d. t. au noel devant lobit sur se maison qui fut Jehan de
Rebecq gisant au noeufbourceq tenant à le maison Adrien de Tolles-
beeck qui fut jadis Jehan mourette dune part et daultre part tenant
à le maison Jehan de le Croix monsnier qui fut jadis à Jehan gou-
bille dit le Kien et paravant à Jehan bonnier.

II^e E. Sancti Luce.

Obitus patris et matris domini Willermi de Carneriis.

VI s. VI d. bl. au jour de lobit sur se maison gisant sur le
marquiet à Sougnies qui fut à Adam de heusy faissant le touquet de
la ruelle daudegier tenant dune part à le maison Colart Nicaise dit
le prince qui derrainnement fut à Daniel Flandrois.

VI s. VI d. bl. au jour de lobit sur sa maison gisant et tenant
à la devant ditte tenant à lostel du chapeau de fer et parderier à la
maison doudit Jehan de plusenghien.

III s. bl. au jour de lobit sur ses maisons qui jadis furent à
Piérart Clerchon gisant en audegier tenant à le maison sire Estienne
hermand dune part et daultre part à le maison qui fut Jehan Joseph
dit matelet.

II s. bl. au noel devant lobit sur lyestre qui fut jadis Christofle
le poulmas gisant en le potrie tenant à le terre de le vesve Vin-
chien Dor.

III s. bl. au noel devant lobit sur son yestre qui jadis fut à
Colart le bourgois gisant en le potrie.

III s. II d. bl. sur se courtils qui fut huart le flameng gisant
en le potrye tenant à lyestre devant dit.

II s. bl. au noel devant lobit sur ung courtils qui fut hohyau

et Jehan brisact gisant derier le potrie en le ruelle alant au camp florit qui sapelle le ruelle Locart.

XII d. bl. au noel sur se maison qui fut obert du Ponto gisant en Scouvielmont tenant dune part à le grange qui fut stassart Ruisson et parderier tenant as terrées de le ville.

Et quant est de XII d. bl. que doibt au noel devant lobit la vesve de feu Colart gazart sur sa maison qui fut yzabel le pommarde gisant en scouvielmont tenant à le maison et yestre chidevant et as terrées de le ville la ditte rente on la rassenne adcause quelle est perdue et pour ce fait à compter icy néant.

I cap. au noel devant lobit pour une partie doudit heritaige compris esdis terrées de le ville comme appert.

Obitus Johannis Surgni et Riche ejus uxoris.

II s. III d. bl. au noel devant lobit sur terre et pret gisant à le pereuse qui fut adde de le folye tenant au pret pierre Le Roy.

II s. III d. bl. au noel devant lobit sur pret et terre qui fut Jacquemart de le croix son pere et Jehan trottin gisant à le perreuse tenant à liretaige devant dit.

II s. IIII d. bl. au noel devant lobit sur pret et terre gisant à le perreuse tenant à liretaige devant dit.

III s. bl. II cap. au noel devant lobit sur se maison et yestre gisant à le basse germe tenant à le maison Jehan masclier à gillart paridan et à piérart bauldri.

XV s. bl. au jour de lobit sur I bonnier de terre ou environ gisant au ferquenoy qui fut franquart le feure tenant dune part as alnois les cordiers et daultrepart à le terre le vesve baulduin le cordier.

Obitus marie uxoris Willermi dicti Siergni.

XII s. bl. au jour de lobit sur une closure contenant environ VI journels gisant et tenant de II costes as pasturaiges les cordiers au ferquennoys et tenant a le closure francquart le fevbre et au pret qui fut maroye de feulent.

Obitus guillermi Siergni et Yde uxoris ejus.

III s. bl. au noel devant lobit sur se courtils pret et alnoit contenant III journels ou environ gisant à Cambron Casteau tenant a le ruelle allant de Casteau à le fontaine à boulengraux et à gaige tenant à le rivière.

Obitus Lamberti Nigri.

III s. bl. au noel devant lobit sur terre qui fut Pierart Stassin gisant es drauweries entre germe et le moulin au vent de Sougnies tenant à le terre henri de germes et à le voyellette allant audit moulin au vent de Sougnies.

Obitus egrigii viri magistri Johannis Lebrung Sonegiensis canonici (1).

V s. bl. assignet sur lobit magistri petri pastoris qui se fait le XVI^e novembre.

III^e F. Sanctorum Felicis et Justi.

Obitus Aelidis nobilis mulieris uxoris domini Johannis de Avenis militis.

IX s. VI d. bl. a le candeller devant lobit sur le maison et yestre qui fut le remain gilliart de le pasture gisant à le Cauchie nostre dame en le rue dou bos condist le rue dou foulquier.

Et quant est des XIII^s s. bl. esquéant à le candeller devant lobit sur III journels de terre ou environ qui fut Jacquemart Meurant gisant en le coulture viers le Cauchie nostre dame, on rassenne les VII sols blans et les aultres VII sols bl. se comptent chy après comme sensieult.

VII s. bl. a le candeller devant lobit sur trois journels de terre ou environ qui fut Jehan Thieubault et Jehan accarin gisant en le coulture viers le Cauchie nostre dame.

Obitus Laurentii Pourcheau et uxoris ejus.

XV s. IIII d. t. à prendre sur L s. t. de rente que doibt Monseigneur de lescatier comme appert à lobit Egidii le Carlier que on fait en fevrier sur la lettre de F. folio...

III s. t. A le Sainct Remi devant lobit sur se maison gisant en le quairier tenant à Madelgaire le paistre dune part et à Jehan Frouyssart.

Desquelles II parties chi devant fait à roster pour les obbits de Jehan le clauwetteur et sa femme qui se fait à présent la somme de V s. t.

(1) Il mourut en 1527.

Obitus Johannis le Clauweteur et uxoris ejus.

V s. t. Assennes comme dessus est declareret.

Obitus Margarete de Brugelette uxoris Michaelis Chisayre.

III s. t. à prendre à l'obit de Melbodio que on fait au moys de septembre comme appert folio...

Obitus magistri petri Henne decani et canonici Sonegiensis (1) qui dedit nobis.

Qui a donnet pour son obit à toujours ung pret qui jadis fut as hoirs hapillon gisant au rieu dou Sart liuels pret et heritaiges les parteurs des obbits de leglise de Sougnies le mettent à censse avoecque lobbittier à plus hault et par recours. Et demorat le dit pret une censse de III ans entrans au noel V^e et III à Jehan des baillies parmi rendant par chacun an XXXVI s. t.

Dequoy fait à rabbattre pour lamortissement. . . . V s. bl.

Item à le grange de Sougnies comme appert. . . XIII d. bl.

III^e G. Sancti Adriani martyris.

Obitus hugonis de Morlanweelz canonici Sonegiensis (2).

XIII s. bl. II st. d'avaine et III cap. à recepvoir et lever chacun an sur les rentes et revenues que lon dist de le castellerye.

XX s. bl. au jour de l'obit sur les rentes et revenues qu'il a en le rue de Crockevelut.

Obitus Philippi Scopthin et marie ejus uxoris.

IX s. t. Assennes sur I courtils qui fut Colart Lamfroy gisant au Spinoy tenant à liretaige et yestre les hoirs Jehan Lochon et à le terre de Ghuyse.

XII d. t. assennes sur les rentes et revenues que les poures de Sougnies ont et que paye leur recepveur.

Obitus Nicolay Dieu et uxorum suarum.

XI s. VI d. t. à prendre à l'obit messire Michiel gerin chanoine de Sougnies qui se fait en septembre comme appert folio...

Obitus Catherine le Cuvelier uxoris petri paridan.

II s. assignet à l'obit Johannis bienfait dit franquet qui se fait le VII^e de julet.

(1) Mort le 2 octobre 1439.

(2) Vivait encore en 1257.

V^e A. Sancti Victoris.

Obitus domini Leonis militis castellani bruxellensis (1).

XXV s. bl. sur les rentes et revenues que ly obbittiers rechoit condist le rolle de le ville.

Obitus domini Johannis Cisayre alias le clericque capellani Sonegiensis.

V s. t. à prendre à lobit sire Jehan Raval qui se fait en aouste comme appert folio...

Obitus Johannis le Candillon.

II s. VI d. t. au noel devant lobit sur se maison et yestre qui fut Godeffroid lorfeuvre gisant en le rue daudegier tenant à le maison qui fut Jehan de Casteau qui est à présent à Gédéon Lochon et à le maison qui fut Jehan Mathelet qui est à présent à maistre Jacques Robert, barbyeur.

Obitus Magistri Nicolai des basteniers canonici Sonegiensis (2).

Obitus magistri Gisleni de Behault canonici Sonegiensis (3).

Obitus domini Caroli de Dacre canonici Sonegiensis (4).

LXXXIII s. t. de rente sur la maison en la rue de braine tenant à Jehan Wyart et à Martin Cuisinier.

VI B. Sanctorum Victoris et Victorini.

Obitus domini balduini de Jaitte capellani Sonegiensis.

XX s. bl. sur les rentes et revenues que ly obbittiers rechoit condist le rolle de le ville.

Et de isto obitu sunt omnes presbyteri pares canonicis.

Obitus domini Nicolay Plonmet cappellani Sonegiensis.

VIII s. t. sur les rentes et revenues que ly obbittiers rechoit condist le rolle de le ville.

Obitus Jacobi le legas et ejus uxoris.

VI sol tour. sur les rentes et revenues que on dist le maletote de le ville et que ly obbittier rechoit.

(1) Il y eut deux Léon, châtelains de Bruxelles : Léon I, de 1245 à 1253, et Léon II, son fils, de 1253 à 1278. (HENNE ET WAUTERS : *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, page 29, note 1.)

(2) Mort après 1557.

(3) Mort après 1573.

(4) Parait être mort avant 1557.

Obitus Johannis de binche et Johanne ejus uxoris patris et matris Egidi de binche alias binchois prepositus Sonegiensis.

XX s. t. Sur lacquest que fit le cottidianne des alnois prets et pasturaige joindant Souverainpont devers Montegnyes esqueant à le Sainct Jehan, à recepvoir par le nouveau obbittier.

Super obitu egregii cantorum domini ducis et prepositi hujus ecclesie domini Egidi de binchio verte folium et vide solvitur in sicca. — *Nota.*

VII^e C. Sanctarum perpetue et felicitatis martyrum.

Obitus Jacobi de Maubreau.

XXX s. bl. à le Sainct Jehan devant lobit sur pret et terre et alnoit contenant V journels ou environ gisant en le paroice de le Cauchie nostre dame au lieu condist à Manisart tenant à liretaige Colart Patoul et as hoirs pierart de le pasture.

Obitus Johannis dicti de Sainct Denis.

III s. VI d. bl. a le candeller sur I courtils condist le courtils Cornut contenant demi journel ou environ tenant au courtils condist le courtils le tellier qui fut à Vinchien Randoul et tenant au chemin allant à Cognebaux.

III s. VI d. bl. à le candeller devant lobit sur I courtils contenant demy journels ou environ qui fut Vinchien Noppin tenant au courtils devant dit et au courtils le dit Jacquemart meismes qui fut le tellier.

Obitus Egidi de binche (1) alias binchois prepositi et canonici istius ecclesie Sonegiensis egregii canctoris domini ducis burgundie hanonie, etc...

LX s. t. sur lacquest de le Cottidianne es alnoys pretz et pasturaiges joindant au bois de Souverainpont vers Montignye eschéant à le Sainct Jehan et à recepvoir par le nouvel obbitier.

Nota. — Cum isto obbitu participatur et parturitur XX s. t. de obitu Johannis de binchio et Johane uxoris patris et matris predicti domini prepositi binchois.

VIII^e D. Sanctorum rogati ac felicis.

Obitus domini Nicolay de rodio (2) canonici Sonegiensis.

(1) Mort à Soignies le 20 septembre 1460.

(2) Vivait encore en 1199.

III s. t. au noel devant lobit par diminution de nouvelle loix sur se maison courtils et entrepresure qui fut gillart Moreau et Jehan Paul derrainnement Vinchien Monrobet gisant en le rue dou Spinoit tenant dune part à le maison Wille garnet qui fut Maigne lyon qui est a présent à piero le Corbisier.

VII s. bl. au noel devant lobit sur se maison et yestre qui fut Malpoire et Jehan de bauler gisant en le rue de le quairier tenant a le maison Jehan de Chomontin et daultre a le maison qui fut Jehan hotus qui est à présent le vesve felix baudart.

VI s. bl. au noel devant lobit sur I courtils qui fut Jehan haubregon gisant deseure le quairier au lieu que on dist amont le ville tenant au rieu qui vient de le planke à Sougnies.

II s. bl. au noel devant lobit sur environ demi bonnier de terre tenant au pire de le planke tenant à la terre de le vesve Colart Bertrand.

VII d. bl. au noel devant lobit sur environ demi journal de terre tenant au pire de le plancke, et à le terre devant ditte.

XII d. bl. au noel devant lobit sur environ demi journal de terre tenant au pire de le plancke tenant à le terre devant ditte.

VII s. bl. au jour de lobit sur se maison gisant en le quairier tenant à le maison qui fut Jehan Midart qui est et tient à présent Colart Daneau et par derrière tenant à une ruelle allant au vivier mesire Michiel.

II s. bl. au jour de lobit sur I courtils gisant amon le ville qui fut mesire Michiel le hallier tenant au courtils Jehan le paistre et daultre part au courtils qui fut baulduin et Ottellart le hallier.

XII d. bl. au jour de lobit sur l'entrepresure et courtils ou jadis heult une maison qui fut le vit et depuis Jehan le paistre gisant à le plancke tenant dune part au rieu de le plancke et tenant par devant et par derrière au courtils qui fut mesire Michiel le hallier qui est à présent à le vesve Colart Durant et tenant au chemin venant à Sougnies.

III s. bl. au noël devant lobits sur II maisons tenant ensamble qui furent Jehan et Jacquemart Anthonnes gisant à la gasardrie oultre le plancke tenant au rieu desoubs le pont condist farchimpont et à le ruelle allant as alnois et pasturaiges mathi le frion et parderiére au rieu de farchimpont.

III s. bl. au noel devant lobit sur VI^{xx} verghes de terre ou environ qui fut Jacquemart boullit et derrainnement Jacquemart Anthonne gisant en le coulture du triasnoit tenant d'une part à le terre Jehan durant qui fut Colart de Montegny et daultre part tenant à le terre Jacquemart de lespesse.

XXX s. bl. sur les rentes et revenues que ly obitiers rechoit condist le rolle de le ville.

De chou on roste pour offrandes II s. VI d. bl.

Et pour lobit dame Lucie dou roelz que on fait en ce mois XXXV s. bl.

Rest à ce présent obbit XXVII s. VI d. bl.

IX^e A. Passio Sanctorum XL militum.

Obitus domine Lucie de Rodio.

XXXV s. t. bl. Lesquels on rabat à lobit Monseigneur Nicolle dou Roelx que on fait au jour chidevant comme appert folio LII.

Delaquelle somme on roste pour offrandes II s. VI d. bl.

Obitus domini Ernouldi Gillart cappellani Sonegiensis.

XII s. t. sur le maison et entrepresure qui fut hernould bradeffier gisant en le rue de mons tenant dune part à le maison pierre le vignon et daultre tenant à le maison phelippe desgaukiers et par deriere allant et tenant à liretaige Leurens Benoit qui fut sire Simon le pottier. Esqueant au noel et a la Sainte Jehan.

X^e F. Sanctorum Candidi et Valerii.

Obitus domini Balduini de Rodio (1) thesaurarii ecclesie beate marie Cameracensis.

XL s. VI d. bl. sur les rentes et revenues que ly obitiers rechoit condist le rolle de le ville.

De chou on roste pour offrandes comme appert II s. VI d. bl.

Obitus petri dou four et marie ejus uxoris.

VIII s. t. sur se maison gardin yestre tenure et entrepresure qui fut henri Mabille et paravant Mahieu fauveaulx gisant hors de la porte de Mons devant lospital tenant dune part à le maison et

(1) Il vivait au XIII^e siècle.

yestre Jehan Descamps carlier qui fut à franck de le plancke et parderier li courtils tenant as fosseelz de le ville et à le ruelle qui va des dis fosseelz au vivier li halleresse et à le quairière.

Obitus magistri Johannis bastenier.

XII lib. X s. de rente à prendre et recevoir chacun an au XVII^e de fevrier sur leritaige dune maison edifice et gardin cour delle entrepresure appartenant à Guillaume du bois gisant au juge ment des jurés de Sougnies en la rue du Noefbourg tenant à leritaige dudit dubois mesme aussi à leritaige Jehan Leclercq dict chappelle et par derier à la rivière à lever les dis XII lib. X s. t. en XXI lib. XII s. t. lan de rente et sur ceus peult et podra doresnavant le rachater dont en appartient à ce dict obit seulement X lib. t. et les aultres L s. t. au profit de la chappelle du très Saint Nom de Jésus à la charge de faire célébrer une basse messe de requiem le lendemain de son obit et tous les habitués debvront avoir ung pain. Apparant par chirographe datté le XVII^e fevrier XV^o III^{xx} XVIII, côte B. B.

XI^o. G. Saneti Martiniani.

Obitus Johannis de lyonne (1) canonici Sonegiensis.

XXX s. bl. I cappon. Au jour de lobit, au Noel devant lobit sur se maison de capitle qui jadis fut à Monseigneur Phelippe dandreleuves que lon fait en fin de fevrier gisant au coron de le rue de crockevelut tenant à le maison sire henri Mickiel et parderier tenant as murailles de le ville et au beghinaige de Sougnies.

Et quant est de I cap. au noel devant lobit sur le maison qui fut thomas Randoul gisant en le rue de buillonmont Et fut ce dit cappon acquis par le dit Johannis de lyonne pour son obbit le dit cappon est perdu pourquoys ne fait plus à compter icy, néant.

Obitus Clementie de furno parentum et benefactorum ejus.

VI s. III d. bl. A le Candeller devant lobit sur les revenues de lalend qui fut Jehan Lambescot à horuwettes.

XII^o A. Sancti gregorii pape et confessoris.

Obitus domini Johannis Cartier (2) canonici Sonegiensis qui

(1) Mort en 1386.

(2) Jean Cartier ou Quartier dut mourir vers 1507-1508.

debit LX t. ad emendum redditus pour faire des pains blancs.

Appartiennent à che présent obit V journels de terre ahanable acquis à Jan de Tollebecq gisant à le loghe.

Dont fait à roster pour lobit maistre franchois hallet qui se fait le premier davril V s.

Et pour lobit sire Jehan de Wosten dit gramez qui se fait le XXIX^e de mars XV s.

Et pour laugmentation de lobit domini guillermi Andrée qui se fait le II^e de septembre XV s.

Et pour lobit Johannis de Bougnis qui se fait le VI^e de may XII d.

Et pour lobit Catherine de lanoy qui se fait le IX^e de juing II s.

Et pour lobit suer catherine Michiel qui se fait le XXVI^e de Julet II s.

Et pour lamortissement à la haultlivrison XX s.

Rest qui demeure a che présent obit IIII lib. t.

XIII^e B. Sanctorum Macedoni presbyteri et patricie uxoris ejus.
Obitus Walterii clerici de Horuwlettes.

XL s. bl. Sur les rentes et revenues que li obitiers rechoit condist le roelle de le ville.

Obitus Nicolay as auwes.

III s. IIII d. bl. Au jour de lobit sur ung courtils qui fut gillart gauwart gisant à le caffenier tenant dune part au courtils le vesve henri de beaulmont qui fut gille le cordier et daultre tenant au courtils thieri a le tacke dit le gorelier.

Obitus domini magistri Jacobi de Cuesmes (1) licentiati in decretis canonici sonegiensis.

XX s. t. A le candeller devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut gillart le baccre gisant vers le moulineau hors de le porte du noefbourg et fut la dite rente acquise à hermane Coret sur XXV s. t. de rentes qu'il avoit sur le dite maison yestre et entrepresure.

(1) Mort le 14 mars 1452.

Obitus domini Johannis Cartier canonici Sonegiensis et capelani leprosarie istius oppidi Sonegiensis qui dedit nobis LX lib. t. ad emendum redditus lesquels ont este employes au payment des amortissements payet au roi lan XV^e seize.

Cet obit est escript au fuellet devant pour che ychy trachiet.

Obitus domini Bartholomei Stordreau (1) baccalaurii in sacra theologia decani et canonici Sonegiensis.

III lib. t. A prendre en XV lib. t. de rente par an que doit Bernard Jocquet sur certains heritaiges gisant à septrieu apparent par lettres.

Obitus magistri gregorii Boedin (2) vicarii perpetui sonegiensis.

C s. t. à prendre sur le recepte de laumonne tant que largent sera remboursé.

XIII^e C. Sanctorum Alexandri sotiorumque ejus.

Obitus domini Johannis de Hakegnies (3) prepositi ac canonici sonegiensis.

XXXIII s. VIII d. t. moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le saintet Jan appres lobit sur IX journels ou environ de pasturaige pret et alnoyt gisant a gouthiefosse tenant au chemin allant à Nivelles dune part et daultre part tenant au pret et hiretaige adrien de Mignault ad cause de sa femme qui fut hiretaige appartenant jadis à pierre lanare et pardesoubs tenant à le terre de la chapelle saintet Eloy condist le nouvel attre et aussi tenant à le terre de le cottidiane de leglise de Sougnies liquels hiretaige prist à rente à toujours pierart de le croix comme appert au vies livre de la parchon des obbits dudit Sougnies sur la lettre de G. et folio LXXXVII.

De chou on roste que ly obbittier paye à le haultelivrison pour ladmortissement comme appert la somme de X s. bl.

Obitus Nicolay rusette et Katherine ejus uxoris.

V s. bl. à le saintet Jan appres lobit a prendre es XXIX s. bl.

(1) Il mourut en 1554.

(2) Mort le 7 Août 1577.

(3) Il vivait au XIV^e siècle.

que doibt hellin dubosdenghien sur sa maison au noefbourg tenant dune part à le maison les hoirs Jan Collemin et daultrepart tenant à le ruelle allant au mouliniel.

Obitus Andree le Corbisier et margarete ejus uxoris.

III s. VI d. t. A prendre à lobit monseigneur Sohier le chevallier seigneur de Horuwes qui se fait en juillet sur la lettre de... folio...

Obitus Vincentii Cartier et agnetis potier ejus uxoris.

III s. t. A prendre à lobit de melbodio qui se fait en septembre sur la lettre de... folio...

Que maistre Vinchien de nekout (1) chanoisne de Sougnies a donet as obbits de la ditte eglise la somme de XXXVI lib. tour. pour acquerir rentes pour faire des escaudis et donner à la messe chacun an tous les mardi devant letare Jhesus Christi laquelle messe de la lignee et pargenie Monseigneur saint Vinchien Duquel argent ont estet acquis les rentes chi appres declarer.

XX s. t. Sur plusieurs hiretaiges gisant à le cauchie nostre dame au lieu que lon dit as molins au vens acquis à la vesve Jehan Lanne.

XIII s. t. A prendre à lobit sire pierre lefebvre chanoisne de Sougnies que on fait en novembre comme appert sur la VII^e lettre... folio...

Obitus domini et magistri Johannis Venquier (2) vicarii capituli Sonegiensis.

III lib. t. à prendre en XV lib. t. de rente par an que doit bernardt Jocquet sur certains heritaiges gisant à septrieu apparent par lettres sur ce faictes.

XV^e D. Natale Jacobi apostoli et Luce evangelisti.

Obitus Jacobi domini de mastain d'yui... et de Rieulay canonici Sonegiensis (3).

XII s. t. au noel devant lobit sur terres et closures qui furent Jan Colart et depuis a Jacquemart Sabes gisant as Cognebaux.

(1) Mort le 6 août 1508.

(2) Il mourut le 15 mars 1553.

(3) Il vivait encore en 1390.

XV s. t. au noel devant lobit sur ung pretz gisant à larzillier à Horuwes.

XXXII s. bl Moitiet à le Sainct Jan et moitiet au Noel tout devant lobit sur son yestre gisant à le planque tenant à lyestre mahieu le frion apparant par chirograffe.

XVIII d. t. au jour de lobit sur lacquest faite au seigneur de Sombreffe.

Delaquelle somme on roste pour ladmortissement comme appert IIII s. bl.

Item encoire otel pour ledit admortissement comme appert VI s. bl.

Rest à ce présent obbit LII s. t.

XVI^e E. Sancti Ciriaci martyris.

Obitus magistri balduini de querceto (1) decani Sonegiensis.

XX s. bl. que li obbitier rechoit as rentes et revenues condist le rolle de le ville.

Obitus venerabilis domini henrici de Salinis (2) condam vicarii generalis cameracencis episcopi Et quam decessit hujus ecclesie canonici prebendati.

XX s. bl. que li obittiers rechoit et les rabat on à lobit Monseigneur Jehan Prestreaul que on fait au mois de novembre sur la lettre... folio...

Obitus venerabilis domini magistri arnoldi parfaict (3) canonici sonegiensis qui se doit faire le dernier obit devant le dimanche de letare.

Pour ung jardin gisant à le Cauchie nostre dame contenant demi bonnier ou environ tenant à...

XVII^e F. Sancte gertrudis virginis.

Obitus Walterii bourlette(4) de Chymiaco thesaurarii et canonici Sonegiensis ac Sancti petri lutosensis sancti pauli leodiensis et sancti gorgoni hugardensis.

(1) Personnage important mort dans la première moitié du XIV^e siècle.

(2) Mort dans la première moitié du XIV^e siècle.

(3) Mort à la fin de l'an 1558.

(4) Il vivait au XIV^e siècle.

XX s. bl. au jour de lobit de ly obittier rechoit à hault livrison dicelle eglise de Sougnies.

Obitus Margharette le durande uxoris Johannis Monneau qui dedit nobis L. s. t. ad acquirendum redditus.

Il s. t. à prendre à lobit petri rabutin que on fait le XXIII^e de décembre.

Obitus Nicolay Ysaacq (1) M^e petri de ban canonicorum Sonegiensis magistri Jacobi capellani Sonegiensis et anne de froymont.

L s. t. au jour du noel sur hiretaige dung journal de trois ou environ emprès du moulin de Noefsart tenant à liretaige Colart Bernard et à le vesve Jehan moequart et au chemin de deux costes.

XVIII^e. G. Sancti Theodori presbyteri.

Obitus magistri Egidii de le Scatier (2) canonici et thesaurarii ecclesie Sonegiensis.

XHII s. II d. bl. assennes et declares à lobit dudit maistre gille que on fait au mois de Janvier comme appert.

Obitus Johannis moufflard et Jacke de Scaubecq uxoris ejus qui dederunt nobis.

VIII s. VI d. t. au noel devant lobit et à le Saintet Jehan après lobit sur se maison qui fut Ernould Leducque et depuis la vesve Vinchien Bilocque gisant en le rue dou vies markiet tenant à le maison qui fut Colart Misonne et paravant maistre Sohier Trottin qui est maison tenant à le grange Wille du nekout qui est à présent à gillart Denis et fut jadis heritaige de chapitre tenant à leritaige Jehan le Cambier qui fut Colart Baret de Scaubecq.

De chou roston pour lobit Jehanne Moriaul qui fut femme Jan le grenut con fait chi appres comme appert II s. XI d. t.

Obitus Johanne Moriaul uxoris Johannis le grenut.

II s. XI d. t. que on luy rabat à lobit Johannis, Moufflart chi devant declaret comme appert.

Obitus Johannis de pouplimont et Johanne Pasquart uxoris sue.

V s. t. A prendre et assennes à lobit sire guillaume Gaillart

(1) Mort vers 1553.

(2) Il était mort en 1382.

chanoisne de Sougnies qui se fait en jullet comme appert sur le
lettre... folio...

XIX^e A. Sanctorum Victoris et mauri.

Obitus domini Egidi bruni de trasegnies connestabularii
franchie (1).

III lib. VI d. bl. X st. d'avaine qui sont I muids i cartier
X cap. sur les rentes et revenues que ly obbitier rechoit con dist
de le Castellerie et de le gruderye.

Delaquelle somme desdis III lib. VI d. bl. devant dit I m.
I cart. davaine et des X cap. on roste pour offrande II s. VI d. bl.

Obitus Johannis haelin et marie monneau uxoris ejus.

III s. XI d. t. que on luy rabat à lobit Colart de le croix qui
se fait en avrill sur la lettre de... folio...

*Obitus Johannis Du pont lequel se fera le premier obit post
letare icy memoria auquel y a VII s. t. pour convertir en pains blancs
que doibt en partie paule Francq sur obligation eschéant le XXIII^e
de novembre.*

XX^e B. Sancti Fabiani episcopi et martyris.

Obitus Magistri Ponchet (2) canonici Sonegiensis.

XIII s. bl. au jour de lobit sur une pièce de terre contenant
environ (3) gisant devant leur maison de la gazardrie qui fut Jehan
et Jacquemart anthonne tenant dune part au rieu de Faghetimpont
et daultre part à le terre qui fut yzabeau le trotine.

III s. III d. bl. au jour de lobit sur un journels et demi de
terre ou environ en deux pièces qui furent bulletiaul tenant lune
des piéches à le terre qui fut yzabeau le trotine et daultre part à le
terre messire Jacques Simon qui fut Jacquemart le moituyer et
lauttre pieche tient à le terre Jacquemart delespesse.

III s. III d. bl. sur I journet et demi de terre en II pieches
gisant à le becquetrie tenant lune des pieches à le terre les
anthones et à le terre Jacquemart le moituyer qui fut messire

(1) Gilles, sire de Trasegnies et de Silly, dit Le Brun, fut connétable de France de 1250 à 1269. (MAS-LATRIE : *Trésor de chronologie*, Paris, Palmé, 1889.)

(2) C'est la seule mention connue de ce chanoine.

(3) En blanc.

Jacquemart Simon Et li aultre pieche tenant à le terre qui fut Ernould le grude a son temps maistre de lostellerye qui est apresent...

III s. IIII d. bl. au jour de lobit sur ung journet et demi de terre ou environ en II pieches tenant lune à le terre Jacquemart de lespesse et à le terre les dits anthonnes et laultre pieche tenant à le terre de le cappelle de lostellerye qui est à Maistre Estiévène Journet dune part et de lautre part tenant à le terre desdits Anthonnes.

III s. bl. Au noel devant lobit sur I courtils qui fut malingre et despuis bernart le cureur gisant en buillonmont tenant dune part au courtil qui fut Jehan le galochier tenant à le rivière devant la fontaine de buillonmont.

II s. bl. Au noel devant lobit sur se courtil qui fut Estienuart Donnamys qui paravant fut le dit bernart le cureur grart de mark et Ernould hollandie gisant et tenant comme dessus à le rivière devant le fontaine de buillonmont.

XX d. bl. Au noel devant lobit sur se maison courtils et entre-presure qui fut Jan bastart de haultre et paravant Katherinne de bauier et despuis Jan Colret gisant et faisant le toucquet devant le pon Carpin tenant dune part a le rue allant en buillonmont.

II raz. davaine et II cap. Au noel devant lobit sur II maisons tenans ensamble condist à le gasardrie gisant oultre le planque qui furent Jehan et Jacquemart Anthonnes se tiennent lesdis maisons au rieu desoubz le pont condist a faghecinpont et à le ruelle allant as pasturaiges et alnois mahieu le frion qui furent jadis a le maison de le planke et furent les dis alnois et pasturaiges de chapitle.

X s. bl. Au noel devant lobit sur I journalz dalnoit ou environ qui fut mathieu le legas gisant à le planque tenant dun costet à lasnoit qui fut de capitle et despuis Jacquemart de lespesse et mahieu le frion et furent de le maison de le planke.

III cappons au noel devant lobit sur I journalz de terre ou environ gisant et tenant à lasnoit dessus dit et tenant as closures de le vesve piérart piccart et à le voyelette allant au roels.

I cap. au noel devant lobit sur leurs terres condist à periers qui fut monseigneur Jan de Cambray et jadis appartenant à le

maison de le planke tenant à le terre Jacquemart le legas et daultre part tenant au rieu qui vient des ferquenois.

XII d. t. au noel devant lobit sur une closure de mallery consistant au pyre de le mortuerye contenant II bonniers ou environ gisant au fierkenois tenant à le closure Jehan dou bos qui fut jadis à franc-quart lefeuvre et tenant au chemin allant à le planke.

II cap. au noel devant lobit sur demi bonnier de terre ou environ qui fut Colart Jambotiaul et paravant henri Wason gisant et tenant au pire allant de le planke au ferquennoit tenant à le terre les hoirs Jan monneaux qui fut de lostellerye et tenant à le terre Colart Bertrand qui est à Vinchien du ferquennoy.

I cap. au noël devant lobit sur demi journels de terre ou environ qui fut Colart bertrand gisant et tenant à le terre devant dite et daultre part tenant à le terre le vesve le hirre qui fut à Jacquemart de lespesse.

I cap. au noel devant lobit sur demi journels de terre ou environ gisant et tenant audit pire de le planke tenant à le terre devant dite et à le terre Robiert de brughellette.

VII s. t. A le saint Jan devant lobit sur III journels de terre ou environ et alnoit qui furent Jehan des molins gisant oultre le planke viers lespesse et passe parmi le rieu qui vient de Naste allant à le planque tenant à le terre Jehan de bauler et à lasnoit pierart de lespesse.

Somme pour ce présent obit XLIII s. VIII d. bl. et VIII s. t.
II raz. avaine et II cap. comme appert chi dessus.

XXI^e C. Sancti Benedicti, abbatis. SEMI DUPL.

Obitus Johannis Stassin, Johanne Sarre et marie uxorum suarum.

X s. bl. Sur les rentes et revenues que li obbittiers rechoit condist le rolle de le ville.

Obitus domini Johannis Coffin cappellani Sonegiensis.

V s. bl. Au jour de lobit sur se maison et yestre qui fut gilliart le coreur gisant en le rue de crocqvelut tenant dune part à le maison sire Jan Lestannier qui jadis fut de le chapelle Saincte Elisabeth et d'autre part tenant à le maison de chapitle que on appelle Dandreleux que possesse à présent le prévôt de Sougnies et par derrière tenant au beghinaige dudit Sougnies.

V s. bl. A le saint Jan après lobit sur le courtils et entrepre-
sure gisant en le rue dou vies markiet tenant dune part à le maison
et courtils le vesve colart le roy carpenthier qui fut le vesve
Willeaume le cordier et d'aultrepart tenant à le maison et yestre
ledit Vinchien Matelet qui fut jadis as hoirs Jan du Mares.

Obitus margarete de le Castellerie uxoris petri Descaubecque.

X s. t. assennes au mois de julet à lobit Ottonis de goremont
comme appert sur la lettre de... folio... (1)

XXII^e D. Sancti pauli episcopi et confessoris.

Obitus Godefridi de querceto.

X s. bl. au jour de lobit sur tout son fief qu'il tient de leglise
de Sougnies dont il doibt rente à le cappellenie de le Magdelaine
contenant le dit fief XVIII bonniers de terre ou environ gisant en
betienri (2).

Obitus Guidonis de Cambrone.

X s. bl. au jour de lobit sur liretaige appartenant à le
cappellenie Saint Mikiel en leglise de Cambron Saint Vinchien.

Obitus Magistri Johannis Maisnart (3) canonici Sonegiensis.

XXVI s. t. eschéant au noel sur VI journels de terre gisant
au lieu condist le rieu dou bos tenant à liretaige et alnoit appartenant
as obbis de leglise de Sougnies tenant as hoirs Jan Pickart
fils Ostelart, à Willeaume Damiens à Jan Moituyer à Daniel Resteau
et au chemin allant à Braine le Comte.

Dequoy fait à rabattre pour lamortissement
comme appert. III s. t.

Pour lobit Jan Lochon et margheritte se
femme qui se fait au moys de may comme appert
sur la lettre de... folio... VI s. t.

Item pour lobit Maistre Anthoinne Maulret
qui se fait en apvril comme appert sur la lettre
de... folio... III s. VI d. t.

Item pour lobit sire Amand Warnet jadis cha-

(1) Cet obit est cancellé.

(2) Cet obit est cancellé.

(3) Ce chanoine vivait vers 1450.

noisne de Sougnies qui se fait en apvril comme
appert sur la lettre de... folio... II s. t.

Rest à ce présent obbit comme appert. . . . IX s. VI d. t.
XXIII^e E. Sancti juliani.

Obitus Egidii Dinsier (1) canonici Sonegiensis, Egidii de
Fierkenois et uxoris ejus.

III raz. de bled à XII d. t. pres du milleur et le doibt livrer
à Sougnies à le mesure doudit lieu ainsi que on vent et achatte
que doibvent Jan et Colart Rusette demorant à Cambron Casteau
pour terre quils tiennent de censse comme declarer est à lobit de
Cantuplo qui se fait en novembre. Remise pour faire le premier
payement à le Sainct André an mil chineque cens et chineque au
dit pris que dessus.

LIIII s. t. sur demi bonnier de terre tenant as courtils de
Cambron Casteau condist leur grange de Sougnies et daultrepart
tenant as hiretaiges de Messeigneurs de Sougnies.

Delaquelle somme de LIIII s. t. fait à rabattre
qui appartient à le cottianne de Sougnies Tous
eschéant au noel et à le Sainct Jan comme appert
le tierch desdis LIIII s. t. qui vault comme appert
la somme de XVIII s. t.

Obitus Elisabeth de Seclin que dedit nobis.

Obitus Johannis de Esclin et uxoris ejus qui dederunt nobis.

C s. t. ad emendum redditus.

*Assennes à lobit magistri Vincentii francois qui se fait le
XX^e de may.*

Nota. — Lan mil III^e LXIII demora la maison qui fut
Johannes de Cameraco canonicus Sonegiensis gisant au colron de
le rue daudegier appartenant au dits obbits comme appert au livre
de parchon des obbis de Sougnies folio IIII^{xx} et XVII et demorat
à Guillaume de Wagnonville aussi chanoine de Sougnies au pris
de X lib VI d. t. de rente par an. Se doibt la ditte maison de rentes
anchiennes as obbis du dit Sougnies ung stier davaine I cappon

(1) Aucun compte de la Collégiale ne fait mention de ce chanoine.

et VII s. bl. Item au sieur de Sombreffe IIII s. bl. As poures de Sougnies comme appert X s. bl. à le chapelle Saint Michiel XX s. bl. A le maladrie de Sougnies II s. II d. bl. montent ces parties de rentes dargent les blans mis à tournois la somme de XLVI s. III d. t. I st. d'avaine à VI s. t. autre et I cap. à IIII s. t. montent en somme LIII s. t. Ainssi demeure à ce présent obbit VII lib. VI s. VI. d. t. de laquelle somme fait à rabattre pour le contrepan qui fut payet le XVII^e d'aoüst en lan LXXIII comme appert XLVIII s. X d. t. Ainssy demeure à compter à ce présent obbit que doibt.

III lib. XV s. VII d. t. sur sa maison qui fut jadis au dit obbit gisant au coron de le rue daudegier comme appert au vies livre de parchon des obbis dudit Sougnies folio IIII^{xx} et XVII.

Et dudit contrepan montant LVIII lib. XII s. t. a estet achetet le moitié dung pret gisant à le Cauchie Nostre dame emprès le grange de Malbreau tenant à le terre de lissue qui est à messeigneurs de Sougnies que derrainement possessoit Jehan Vincien pourquoi a este mis a leuwaige le terme de IIII ans pour faire le premier payement au noel an mil IIII^e LXXIII. LXX s. etc. etc.

De laquelle somme fait à rabattre pour ladmortissement XII s. t.

Pour lobit maistre Anthoine Mauret que on fait le IX^e jour du mois dapvril comme appert sur la lettre de... folio... X s. t.

Pour lobit Josse de haspre et se femme que on fait en aoust comme appert sur la lettre de... folio... X s. t.

Pour lobit Yzabeau Tourteau que on fait en septembre comme appert sur la lettre de... folio... IIII s. t.

Pour lobit Jehan des gardins et se femme que on fait au mois de septembre comme appert sur la lettre de... folio... VI s. t.

Et pour les octaves du Sacrement comme appert à roster II s. t.

Sont ensamble les dites parties XXIX s.

Obitus guillermi de Nekout et Johanne Wiart uxoris ejus et suorum liberorum.

VIII s. t. Sur le maison qui fut maistre Jehan de Nekout icelle maison donnee par ledit Nekout à laumone de leglise de Sougnies gisant en le rue dou vies marchiet dedens le ville tenant à Jan le flamen dit gillot dune part et daultre part tenant à Jan le bastenier qui fut guillaume planchon et par derier tenant a le vesve Colart Durant. Delaqueille maison est viager maistre Jehan Sebille curet et chanoisne du dit Sougnies et se rechoipvent au jour de lobit.

Obitus venerabilis viri magistri petri lestroit (1) condam decani et canonici Sonegiensis.

CVIII s. t. Assennet sur une maison gardin et entrepresure gisant au lieu que lon dist as molins à vent paroice de Cauchie nostre dame contenant III journels ou environ tenant à le Cauchie brunehault ausdits hoirs de II costes. Item sur III^{xx} verghes gisant espres de le malune tenant as pres de le vesve meuriste Jacquemart et as hoirs pierart Cisayre et à Collart gillebert. Item III journels de terre gisant sur le coulture de le malune tenant de II costes as dits hoirs cisaire et au pret Jehan Cronweelz. Item sur demi journet de terre tenant as dis pres et as dis hoirs pierart Cisaire et à Collart gilbert. Item demi bonnier de terre gisant à le haye boulet tenant au seigneur de louvignies et à gille de glaige et à le vesve Jacquemart Cronweelz. Item journet et demi de terre gisant emprès les pretz rousseau tenant à le vesve Julien des molins et à Servais de lairuwelz et au chemin allant de louvignies à Sougnies. Item III^{xx} verghes de terre gisant emprès le bos blondeau tenant au chemin dou buisset et à Jan du rieu et asdits hoirs cisaire.

Acquestes de plusieurs argens des obbis en lan mil chincque cens et chincque le XV^e jour de march.

De laquelle somme on roste pour la haulte livrison ad cause de ladmortissement. XX s. t.

Pour lobit Jan lestroit et sa femme père et mère dudit maistre Pierre VIII s. t.

Pour lobit maistre lestroit frere audit maistre Pierre. V s. t.

Pour lobit Gervaise Lestroit comme appert à roster icy. II s. t.

(1) Il résigna son canoniciat et son doyenné en 1503.

Pour lobit Jehanne servante aux dits maistre Pierre et maistre Jan	II s. t.
Pour lobit sire Pierre du belloy qui se fait en décembre	V s. t.
Pour lobit sire Jan du belloy qui se fait en décem- bre	V s. t.
Pour lobit Vinchien Desclin et se femme qui se fait en Janvier folio XVII	III s. t.
Pour lobit henri dath et se femme qui se fait en fevrier	III s. t.
Pour lobit Wauthier boulle et se femme que on fait en septembre	III s. t.
Pour lobit Oste ditte seigneur de Boulant et se femme que on fait en jullet	VIII s. t.
Pour lobit Jacquemart de Syrau et se femme que on fait en juing	VIII s. t.
Et pour lobit bastienne Planchon femme Colart Monneau qui se fait en may	II s. t.
Rest à compter à ce présent obbit XXXI s. t.	
Obitus Johannis et marie lefevre patris et matris domini Petri lestroit eorum filiorum quondam canonici et decani Sonegiensis qui dederunt nobis.	
VIII s. t. a recepvoir par lobittier que on luy rabat à lobit maistre Pierre Lestroit chi devant declaret.	
Obitus magistri Johannis lestroit cappellani Sonegiensis.	
V s. t. a recepvoir comme dessus et que on luy rabat audit obit de maistre pierre les troitchidevant declaret.	
Obitus gervaise Lestroit.	
II s. t. à recepvoir comme dessus et que on luy rabat audit obit de maistre Pierre lestroit chi devant.	
Obitus Johanne servante asdits maistres Pierre et Jehan.	
II s. t. à recepvoir comme dessus et que on luy rabat au dit obit de maistre pierre lestroit chidevant.	
Obitus Jaspine le clericque dite bussart.	
II s. VI. d. t. assennes à lobit sire guillaume gaillart qui se fait en jullet comme appert sur la lettre de G. folio LXXII.	

XXV^e G. Annuntiatio beate marie virginis. DUPLEX VINUM.

Hault double des sept douleurs nostre dame fondet par maistre Jacques goddemart (1) qui se faict le vendredi devant le pasques florie se il nya hault double se il avenoit hault double on le feroit le vendredi devant.

Ung paschy et pretz en trois pieche, ce...

XXVI^e A. Sancti montani presbyteris.

Obitus Petri de helbiecque alias poutrain et berte ejus uxoris et guillermi eorum filii legitimi.

XII s. t. Moitiet à le Sainct Jan et lautre au noel assennes sur se maison gisant en le rue de le kence tenant dune part à le maison qui fut Jehan de hainnaut qui est ad présent à gillet le doyen et daultrepart tenant à le grange qui fut mathieu des enffans ou est à présent une maison appartenant à Collart randoul dit chalet. Et sont les dits XII s. t. contrepannet sur XXIII^e s. t. de rentes esquenant comme dessus que doibt ledit Mathieu des enffans sur ladite grange tenant à le maison dudit Toussain dune part et daultrepart tenant qui fut Nichaise bouchart qui est à présent à janot badri.

Et quant est des V s. t. de rente pour lobit Jehanne de le favarghe assennes sur une mesure gisant en le rue descouvelmont tenant à le porte de le maison Denthelin Maisnart qui fut Colart de parfonri et sur ung courtils que tient nichaise bouchart tenant à Gherart Randoul, laditte rente est perdue et pour ce non plus compter.

Obitus Johannis Rondeau et madalberte de Monegnies ejus uxoris.

III s. t. assennes de recepvoir par lobittier à prendre à lobbit Dandreleux que on fait en fevrier comme appert sur la lettre de... folio...

Obitus Johannis Lochon et Marie Doumares uxoris ejus.

III s. bl. assennes sur demi bonnier de pasturaige gisant à long pont tenant au prés le mie et à liretaige Jehan maigne dit ghislain eschéant au noel et Saint Jan.

(1) Chanoine de Soignies, mort en 1552.

Assennes sur le grange de Sougnies et sur aulcuns heritaige donnet par le femme dudit Jehan Lochon dont les obbits ont le tierch partie dudit heritaige.

XXVII^e B. Resurrectio Domini.

Obitus domini Arturii de bellomonte militis et mathildis uxoris ejus.

VI s. bl. au jour de lobit sur se maison courtils et entreprese qui fut Jehan Joveniel Jehan le Sauvaige et thiery le grude et Cauwelot gisant en le rue dou mont tenant dune part à le maison qui fut la vesve Colart Planchar laisnet qui fut paravant nikaise Ghuyot et daultre part à le deseuraine ruelle allant à le fontaine à le saulch et parderier tenant au rieu qui vient de germes.

XIII s. bl. au jour de lobbit sur ung courtils et closure qui fut Naisset Jacquemart de lescluse et Jehan Colleriaul tenant à la rue allant au ferquenoit et au courtils godeffroy de messe et fut le dit courtils à Ernould Goury et daultre part tenant as terres de capitle.

Obitus Johannis Foveniauls.

V. s. bl. au jour de lobit pour le mesure et entrepresure qui fut Mustiaul comprise es fosseels et terrées de le ville entre le rue dou Noefbourcq et le rivière.

Obitus domini Thome Platiel (1) canonici Sonegiensis.

XIII s. IIII d. t. que on luy rabat à lobit sire Pierre Fabri que on fait en Décembre le VII^e jour sur la lettre de G.

Obitus domini Petri Tacquart cappellani Sonegiensis qui dedit nobis septem libros duos solidos cum decem denariis ad emendos redditus.

Eschéant au premier jour de fevrier sur maison, grainge, estables, gardins et entrepresure le lieu ainsy qu'il se contient en grandeur de trois journels ou environ gisant à Neussart paroche de le Cauchie Nostre dame tenant au mares pisson aussy à Jehan Jacquemart dit Meurisse et à Jehan le cuvelier fils de Piérart et sur ung bonnier XXV verges dausnoit gisant en le paroche de Horrues au lieu

(1) Il doit être mort à Soignies en 1507 ou 1508.

qu'on dist à le plancq au masich tenant aux hoirs Jehan du bois de Sougnies au maistre guillaume d'ath et à maistre Simon Restea.

Dont fait à rabatre pour lobit Barbe du Leuloy qui se fait le XXII^e de jenvier II s. VI d.

Pour lobit Vinchien du Leuloy qui se fait le XXII^e de Jenvier II s. VI d. t.

Pour lobit Nicolay de le pasture qui se fait le XXIII^e d'april. II s. VI d. t.

Pour lobit agnetis le Waite vesve de Jehan de le plancq qui se fait le XXVII^e d'april II s. VI d. t.

Pour lobit marie de campanya qui se fait le XXVII^e d'april. II s. VI d. t.

XXVIII^e C. Sancti Alexandri.

Obitus Gervasi Rufi.

X s. bl. Au jour de lobit sur le maison yestre et entrepresure qui fut Mathi des enffans et paravant à Harduwini et Pierre Noppin gisant en le rue de le quairier tenant à une ruelle dales le maison robert Monneaux qui fut huart le cordier allant as terrées et daultrepart tenant à le maison Vinchien Sohier tacqueneur qui fut Pierart heusce et par derier tenant au courtilz dou beghinaige.

Obitus Arnouldi Gilliard et uxorum suarum.

VII s. IX d. t. par la nouvelle loix lan XLVII. Sur se maison et entrepresure qui fut Colart le boulenghier dit no pere gisant devant le fontaine Monseigneur Saint Vinchien tenant à le maison et yestre Jehan Mikiel d'une part et daultrepart tenant à le maison Nicolas le roy qui fut à Huart gobille et Jacquemart le machon. Et soloit dehvoir XXII s. VI d. t. comme appert au vies livre de parchon des dits obbis folio C et I. Monte le faulte comme appert XIII s. IX. d. t.

Obitus Nicolay Monneau et Pascasie Jonnet ejus uxorius.

V s. t. Assignez à lobit sire Pierre Rabutin qui se fait le XXIII^e de decembre.

Encore fait à rabatre à lobit Tachart pour lobit Agnetis le vigneron qui se fait le XIX de may. II s. VI d. t.

Pour lobit Michaelis le Wievarier et ejus uxorius qui se fait le XVI^e d'aoust V s.

Pour l'obit domini Johannis Dumont alias durant qui se fait le XV^e de septembre. VII s. VI d. t.

Pour l'obit guillaume Planchon et Johanne le grant qui se fait le XXV^e doctobre. V s.

Pour l'obit domini juliani de le plancq qui se fait le XI^e de novembre. II s. VI d. t.

Pour l'obit domini guillelmi Planchon qui se fait le premier jour d'april. II s. VI d. t.

XXIX^e D. Sancti Theodori.

Obitus magistri Johannis de monte sancti Elegii (1) canonici Sonegiensis.

XLVII s. VI. d. bl. V cap. et V st. davaine sont III Raz. demi cart. A prendre et recepvoir sur les rentes de le castellerie comme appert.

Obitus henrici de Cambrey vicarii ecclesie Sonegiensis.

II s. VI. d. t. A prendre et recepvoir au recepveur de chapitle de leglise de Sougnies que doit le hault livreur.

Obitus Margarete Damiert que dedit nobis ad emendum redditus L s. t.

A l'obit maistre Hugue Oderne que on fait le XXVI^e de Janvier.

Obitus nobilis viri domini Johannis de Wasten (2) alias de Gramez canonici Sonegiensis qui dedit nobis XXI Lib. VIII s. VI. d. t. lesquels ont estet employez au payement des amortissements payet au roay lan XV^e seize.

XV s. assignet a l'obit dudit Johannis Cartier qui se fait le XII^e de mars.

Appartient à che présent obit I journal de demy de terre mis à cense à Jehan Wastiau dit le quoy.

XXX^e E. Sancti Reguli episcopi.

Obitus domini Johannis de Aubri (3) canonici Sonegiensis.

III s. IX d. bl. et II cappons. Au noel devant l'obit sur se maison condist de le motte laquelle maison appartient à l'obit monseigneur Nicolle de le gaige et la est déclarée en octobre.

(1) Il vivait au XIII^e siècle.

(2) Mort en 1525.

(3) Il était mort en 1303.

XX s. bl. A le Sainct Remy devant lobit sur se maison qui fut Jacquemart le legas et derrainnement Jehan Scoplin gisant sur le markiet à Sougnies tenant à lostel dou mouton et daultre part faisant le toucket de le ruelle dales le maison des lombars.

XII s. bl. A le Sainct Remi devant lobit sur une piece de terre pret et alnoit qui fut le bourgeoise et despuis Pierart de le croix gisant deseure gontiefosse tenant de II costet au pret et alnoit qui fut pierart de le croix qui est adprésent as hoirs Jan Harut de Horuwes.

VIII s. bl. A le Sainct Remi devant lobit sur demi bonnier de terre ou environ gisant deseure gontiefosse qui fut godeffroy de messe tenant à le terre dessusdit et de II costels tenant à le terre de le Cottidianne.

VIII s. bl. devant lobit escheant au jour Sainct Remi sur demi bonnier de terre ou environ qui fut Mathias Colleriaulz gisant entre II ferquenois tenant dune part au pret condist le pret dou vivier as terres de le cottidianne et à Collo Anthonne dit Puigot.

XII s. bl. que doibt le terre des Veneries de leglise de Sougnies comme appert que ly obbittier rechoit audit recepveur.

XX s. bl. Au jour de lobit que on rechoit sur les revenues con dist le grange de Malbreau.

Desquelles rentes devant dites on roste pour offrande. II s. VI d. bl.

Item pour pains donnes as communs poures au jour de lobit XX s. bl.

XXXI^e F. Sancti Felicis.

Obitus domini Johannis de Gusia (1) canonici Sonegiensis.

III lib. XVII s. et VI d. bl. que on rechoit sur les revenues de Papeghien comme appert.

X s. bl. au noel devant lobit sur I pret qui fut Mikeles franke tenant au pret qui fut Willaumes des enffans qui est à présent appartenant à Monseigneur de fescatier.

X s. bl. au noel devant lobit sur I pret qui fut Willaume

(1) Vivait à la fin du XIII^e siècle.

Des enffans tenant au pret madame Delescatier chi devant qui fut monseigneur Riffart de Naste chevallier et à Jehan Parent.

XXXVIII s. bl. que li obbitier rechoit sur les revenues con dist le rolle de le ville comme appert.

VI s. bl. lesquels on ly rabat à l'obit monseigneur Phelipe de Malbuege que on fait en septembre.

Des rentes devant dites on roste pour pains donner aux poures au jour de l'obit X s. bl. Item on roste pour offrandes pour le dit obit que on fait par III fois pour chacune fois II s. VI d. bl. qui sont VII s. VI d. bl.

Nota. — Rest qui demeure VII lib. IIII s. bl.

Item appartient encore à ce présent obit une piece de terre contenant II bonniers ou environ condist le terre de Ghuisse (1) gisant entre le moulin au vent et la rue dou Spinoit. Lequelle terre tient sire Jan de granmes chanoisne de Sougnies sa vie durant tant qu'il sera chanoisne parmi rendant par an audit obbit X lib. XII d. t.

Se doit la ditte terre as communs poures de Sougnies eschéant au jour de noel comme appert la somme de XVII s. bl.

Item as dits obbits ou rolle de le ville comme appert VII s. IIII d. bl.

Item a lasmonne dicelle eglise de Sougnies.

V s. bl.

Item à le haulte livrison dicelle église comme appert. VII s. VI d. bl.

Item à le maladrie de Sougnies au noel comme appert II s. bl.

Cest en somme que la ditte terre doit et qui fait à rabattre de la ditte somme XXXVIII s. X d. bl. qui vallent à tournois comme appert XLI s. VII d. t.

Nota. — Rest à partir VII lib. XIX s. V d. t.

Item. Jadis fut à ce présent obbit le maison de ghuisse lequel de présent est à guillaume Planchon gisant deseure le fontaine

(1) Cette terre fut achetée par le chanoine le 11 mai 1290.

Escaffart laquelle est mise à rente à toujours dont la declaration senssieult.

IX lib. VI. d. t. Escheant au noel et Sainct Jehan de nouvelle rente sur se maison estable courtis gardin yestre tenure et entrepresure gisant audeseure de le fontaine escaffart tenant de plusieurs costet à le rivière et à le ruelle des lombars, daultre costet à Mathieu lescailler et pardier as terrées de le ville et dou contrepan dicelle rente ont este acquises pour et au prouffit de ce présent obbit comme senssieult, est assavoir.

Demi bonnier de pret gisant à Malbecq.

Qui tient de censse le pret qui fut acquis de largent dudit contrepan à pierart le mierchier en lan LXVIII gisant oultre Malbecq Et en fist au noel XV^e et II le premier payement de IX.

Dont fait à roster pour ladmortissement XII s. t. et pour plusieurs verghes de terres adcause de la seigneurie christofle de bailluel VIII s. font.

Chi appres sensieultent les rentes acquises adcause et pour les vendaiges parchidevant fais de ladite maison de ghaise.

V s. VIII d. t. Au noel devant lobit sur se maison et yestre qui jadis fut stassart le dangereux et despuis à guillaume du bos adcause de sa femme gisant en le rue allant vers le halle au bled tenant à le maison Colart durand et à le vesve Jehan buissot.

XXV s. t. A le Sainct Jehan appres lobit sur se maison et yestre chi devant déclarée comme appert.

VII s. VI d. bl. A le Sainct Jan appres lobit sur se maison qui fut Jehan hermand gisant en le rue derier le maison des lombars qui est à présent à monseigneur de palme tenant à le maison Nicolas le roy de II costes et pardier à guillaume planchon et a le vesve Jehan buissot.

XV s. t. Moitiet au noel devant lobit et lautre moitiet à le Sainct Jehan appres lobit sur se maison et yestre declarer chi devant comme appert.

Dont appartient à lobit monseigneur Hughe de Sainctzelle (1)

(1) Ce doyen vivait au XIV^e siècle.

doyen et chanoisne de Sougnies que on fait en decembre XXI s.
VI d. t.

Que on lui rabat à l'obit Katherine mère monseigneur Jehan
Augustin (1) curet de Sougnies que on fait au mois doctobre.

Item. Acquis à demiselle gertrud de le glende et Jehan herbault
son fils ung pret contenant... condist le pret de le glende
tenant à le rivière desoubs le moulineau et tenant au pasturaige
qui est de le chapelle Sainct Julyen tenant au chemin venant dou
moulineau allant viers le quairier de le glende liquels pret ne doit
ne cens ne rentes et est mis à censse comme chi appres appert et
le tient IX ans jérôme le cuvellier dit broget.

Pour le pret chi devant declarer que tient de censse IX ans
parmi rendant la ditte somme chacun an au jour Sainct Martin
pour faire le premier payement au jour Sainct Martin lan mil
chincq cens et neuf comme cryée appert.

Item. Acquis encore a la dite demiselle gertrud de le glende
et à Jehan herbault son fils ung pasturaige et alnoit condist ossy
de le glende gisant d'autre part le chemin allant au kainsoit tenant
à le terre que on dit dou pieroit qui fut Vinchien de Roscoisart
tenant à liretaige de le chapelle Sainct nicolay et au pret de l'obit
Jehan Disk. Et passe le rieu venant de le fontaine Sainct landri
parmi lasnoit et pasturaige dou dit acquest se doit le dit hiretaige
devant la dite acquest à l'obit Jacobi Poullut que on fait en juin
comme appert X s. bl. Et se doit aussi à le cottidiane de léglise au
noel VIII. d. bl. Censis à Jehan Figet dit de Jaitte.

Pour le pret et hiretaige chidevant declarer qui tient de censse
la somme susdite et pour le terme de... pour le... payment de...

De quoy on fait à roster le moitiet pour l'obit Jehan Disk que
on fait au mois de decembre.

I muid de bled que doit le chapitle chacun an de rente sur
le molin et husine condist de beaurepaire comme appert.

Li. s. t. Moitiet au noel et l'autre à le Sainct Jehan sur ung
courtis qui fut jadis de le maison condist de ghuise tenant à le

(1) C'était le curé en exercice quand se fit notre obituaire.

ruelle alant à le fontaine escaffart et tenant du loing par derier à
le vesve de Jehan buissot et à Guillaume Planchon qui fut jadis
le maison de ghwise.

Des rentes devant dites fait à roster pour rentes à le cottidianne	VIII d. bl.
Item pour lobit Jacobi Poullut que on fait en juing comme appert	X s. bl.
Pour lobit Jehan de gomegnies que on fait en may comme appert	XX. s. bl.
Pour lobit monseigneur guillaume de Zijl que on fait en novembre comme appert	XX. s. bl.
Et pour lobit monseigneur gaufrooit Ruppin que on fait en febyvier comme appert	LXIII s. bl.
<i>Nota.</i> — Somme CXY s. II d. bl. à tournois VI lib. III s. III d. t.	

APVRIL

G. Sancti Agapis.

Obitus domini Johannis de gusia et domicelle hauwidis neptis
sue pro secundo.

Obitus magistri Fransisci Halet qui debit (1) nobis

VII lib. II s. VI d. t. ad emendum redditus.

Obitus guillelmi dath et fransie de heusy uxoris sue qui dede-
runt nobis.

VII s. t. à prendre à lobit Jehan Anthonne dit gazart qui se
fait en febyvier, cathedra petri, comme appert.

*Obitus domini guillelmi planchon à prendre à lobit sire Pierre
Tachart qui se fait le XXVII^e de marcesz.*

*Obitus magistri franchisci hallet qui dedit nobis VII lib. II s.
VI. d. t. ad emendum redditus.*

(1) *Sic.*

V s. assignet à lobit domini Johannis cartier qui se fait le XII^e de mars.

*Obitus domini magistri guillelmi dath (1) canonici Sonegiensi.
II^e A. sancti Victoris.*

Obitus dicti domini Johannis de Gusia canonici Sonegiensis.

*Obitus Engleberti de Vertainqz (2) canonicus de Faukembergh
et dominus temporalis de Louvegnies.*

*XX s. t. assennes sur III journels dalnoys gisant à Ramegnies
paroice de Noefville apparent par chirographe.*

III^e B. Sancte Theodosie Virginis.

Obitus Joye de Jumenweelz.

*II s. bl. au jour de lobit sur une pièce de terre gisant viers
jumenweelz contenant environ... qui fut les hoirs Pierart Stassin
tenant dune part à le Wodriere de le maladrie de Sougnies et à
le terre qui fut Jehan et henri de germes.*

*II s. bl. au jour de lobit sur ung courtils qui jadis fut Patrouillart
et depuis Gilliart de le motte et derrainement Jehan Branc-
quart gisant viers le moulineau de Sougnies.*

Obitus Jacobi de fonte.

*V s. bl. au jour de lobit pour liretaige qui fut gillon goubille
gisant en la rue de la pottrie tenant à le maison colart des fosselz.*

Obitus domine Juwete domine de Nastia.

*X s. VI. d. bl. liquels li obitiers rechoit as rentes et revenues
condist des Veneries avoecq le rolle de le ville.*

Obitus ydde le charlette.

*II s. bl. au jour de lobit sur I bonnier dalnoit ou environ
qui fut biernier de louvegnies condist le bos biernier gisant viers
le rieu hubaut au chemin alant de Sougnies à malbecque tenant
à lasnoit housart et à le terre thumas de Lairuweelz qui est à laditte
vesve mesmes.*

*II s. bl. au jour de lobit sur I bonnier de terre ou environ
condist as rieus hubaut qui fut thomas de lairuwels gisant et tenant*

(1) Mort en 1532.

(2) Probablement Englebert de Bousies, dit de Vertaing.

audevant dit aulnoit condist le bos biernier et pardevant tenant
as viviers Jehan de malbecque et parderrier tenant à le terre Colart
butor qui est à présent à...

Obitus Johannis moullin.

II s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui
fut estievenars Walbiers dit de le planque et derrainement Collart
de parfonrieu dit Scoherne gisant au coron de le rue de buillon-
mont faisant le touquet dou chemin allant vers le gruderie tenant
au costet de buillonmont au courtils Joachim maisnart dit Urbain.

III^e. G. Sancti Ambrosii episcopi et confessoris.

Obitus bartholomey de hubaulmes.

VI s. VIII. d. bl. au jour de lobit sur I courtils qui fut hostelet
le monsnier et Jehan barbeu et depuis à Jehan bustin et bertrand
le baurt gisant vers le moulineau de Sougnies tenant au courtils et
hiretaige de le chapelle Sainct Landri qui de présent est à maistre
Jan des enffants et daultrepart tenant au courtils qui fut Jehan
ghignot qui est à présent...

III s. IIII. d. bl. au jour de lobit sur se courtils tenant au
devant dit courtils qui fut Jehan ghignot comme appet.

X s. bl. au jour de lobit pour une partie dou courtils Ernould
goubille compris es fosseelz de le ville entre le vies markiet et les
ruelles de le Sainct Landri tenant au courtils de le chapelle Sainct
Mickiel qui de présent est à sire Jan Lestainnier.

Obitus domicelle beatricis de bevre et Johannis de catena
mariti sui.

V. s. t. au jour de lobit à prendre sur lacuest dou fief de
hubaulmes que paye chapitle de Sougnies.

V^e. D. Sancti Hirenis.

Obitus martini archidiaconi belvacensis.

XX s. bl. au jour de lobit sur les revenues de le grange de
malbreau à recepvoir chacun an par ledit obbitier.

Obitus Jacobi Herbault.

V. s. bl. à le pasques sur une maison courtils et entrepresure
qui fut chialuz de tournay et depuis à Jehan goulbars gisant en le
rue des tillereaux tenant au courtils les hoirs Colart Durant qui fut
Colart le cordier et daultrepart à liretaige et courtils les hoirs Jehan

Francquet qui fut Ernould goubille. Item sur un aultre courtils tenant à le grange Jehan goulbart et au courtils les hoirs Colart Durant.

Obitus domini Johannis le blancq (1) canonici et tresorarii Sonegiensis qui dedit nobis XLII lib. XVII s. lesquels ont esté employez au paiement des amortissements payet au roy lan XV^e seize.

XIX s. IX d. t. assignez à prendre à l'obit domini gerardi barbet qui se faict le dernier de julet.

Moise Le Roy XL s. assignez sur une maison grange estable gardin et entrepresure gisant à Noefvilles au jugement de Hasnon tenant à lhiretaige Jan bricquet à lhiretaige des hoirs Cordier Jacquemart Colan et à la rue et wareschay apparant par lettres de datte lan XV^e XXV le XIX^e jour du mois d'april acquis par les testamenteurs dudit Jan le blancq.

Obitus domini Jacobi Monchiet (2), canonici Sonegiensis.

LX s. t. Assignez sur une petite maison qui fut Piérart Durant tenant à la maison de chapitre qui fut à sire Pierre Rabutin et tenant à Philippe Des gaucquiers et parderie aux hoirs Leurent Benoit lesquels LX s. se doivent convertir à faire pains blancs pour l'obit de Monchiet qui se fera chascun an le merquedy en la peneuse semaine.

VI. E. Sanctorum Donati et Modesti. LE GRANT OBIT.

Obitus magistri Johannis de Parisis (3), prepositi Sonegiensis.

X d. bl. V cappons et V razières davainne. Au noel devant l'obit sur les rentes que on rechoit à le grange de Songnies et fut icelle rente acquise à Jehan Docheskierke qui lavoit sur la ditte grange.

III m. III raz. bled III m. III raz. avainne à le candeller devant l'obit pour telle parchon de terraiges q'hé jadis furent acquis au dit Jehan Docheskierke. Des terraiges appartenans et revenans à la dicte grange de secquebegh le bled à XVIII d. et lavaine à II d. et III oboles.

(1) Mort en 1521.

(2) Jacques de Monchiet mourut à Soignies le 29 août 1515.

(3) Jehan de Paris était prévôt du Chapitre en 1299.

XII lib. XIII d. t. Sur les rentes et revenues condist de le gaige que ly obitiers rechoit et que on met et compte avoecq les revenues dou rolle de le ville.

XIII s. bl. Au noel devant lobit sur une pièche de terre contenant III journels ou environ qui fut Simon de le hayer et depuis Jehans de Mallebeck gisant et tenant au rieu de leskierbise et tenant au gardin la vesve Jehan de Mallebeke et tenant à le ruelle condist le pire de le batillerie encontre les terres de lostellerye de Sougnies.

VII s. bl. Au noël devant lobit sur I courtilz gisant et tenant à se maison a malbecke et tenant au mares desoubz se ditte maison.

XVIII s. bl. les XII s. à le toussain et les VI s. à le candeller devant lobit sur demi bonier de terre ou environ gisant es drawerries tenant dune part à le chapelle saincte Elizabeth et daultre-part tenant à le terre Colart happillon.

Et sur le tierch dung bonier de terre ou environ gisant au spinoy tenant à le terre de le maladrie de Sougnies et à le terre qui fut hanin Jamotte.

VI. s. bl. A le candeller devant lobit sur terre qui fut andrieu Moreaulz tenant a le terre Staluffret tenant et gisant comme dessus et ne sont lesdits VI s. bl. et les dits XVIII s. bl. que les XXIIII s. bl. declarer au livre des obbits comme appert folio C et XI.

Lobit de Parisiis monte à la somme de XVIII lib. XIX s. I d. estans les blans mis à tournois.

III lib. X s. t. le moitiet à le candeller devant lobit et lautre moitiet à le saintc Jehan appres lobit sur V journels de terre ou environ en une pièce dont ly demi bonnier ou environ est à terraige et le sourplus à disme. Gisant à Cambron Casteau tenant au coron doupire le poingnarde et tenant à le terre pierart thieri qui est à présent... et à le terre Jehan lamiaul. Item sur I bonnier de terre à terraige à lissue de Cambron Casteaul deseure les murs del abbaye tenant à le terre Jacquemart le mayeur qui est de présent à...

Item. sur XVII s. bl. de rente que doit pierart gilliars sur I journal à Cambron Casteaul gisant et tenant à le terre condist le

court il lardin qui est de leglise de Sougnies et tenant à le haise
clapische allant viers le croix saint guillains et tenant à le terre
ledit pierart gilliart.

Item sur VIII s. VI. d. bl. et I cappon de rente que doit Jehan
Tribouches. Sur se maison et entrepresure gisant devant le mous-
tier à Cambron Castiaul tenant dune part à liestre Colart le mayeur
et daultre part à liestre Colart tribouchet.

Item sur XII d. bl. de rente que doit ansiauls li francs sur
I courtails gisant et tenant à le ruelle tiencoit à Cambron Castiaul
tenant à liestre Jacquemart ansiaul et à liestre maigne de lis-
ruelles.

Item appartient audit obbit II pièches de terres gisant au ter-
roit de Cambron Sainct Vinchien que on met à cense et furent
mesurées par Colart Durant de Noefvilles lan mil CCC et LXXVIII.
Se contient li une des pieches III journels et demi de terre gisant
deseure hembise tenant au rieu deseure hembise encontre les terres
des coutures et par deseure tenant au pire allant de Mons viers
Ainghen et tenant à le terre pierart de le haye.

Et li autre piéche contient C et IIII^{xx} verghes de terre gisant
entre Cambron et hembise tenant au pire allant de hembise au
corroit et tenant dune part à le terre Jacquemart le bourghois et
daultre part tenant à le terre...

Des rentes devant dites est à roster. Et premiers.

Pour offrandes II s. VI d. t.

Pour celluy qui dist la messe XII. d. t.

Pour le dyackene VIII d. t.

Pour le subdiackene VI d. t.

Pour chacun choriste sil sont chanoisne VIII d. chacun sont
XVI. d.

Pour chiaulz qui dient le gret sen ydoit avoir III.
et pour chacun II d. sont VI. d.

Pour chiaulz qui dient les traïs, sen ya II à chascun vier et
ya III fois les trois pour chascune personne IIII d. sont II s.

Pour le clercq dou cuer adfin qui senefye cheulx qui doib-
vent officier pour ce il at XII. d. t.

Et pour demi livre de chire à le fabricque IIII s. t.

VII^e F. Sanctorum Thymotheus et Dyogenis.

Obitus venerabilis et generosi domini magistri Arnouldi de Gavre (1) canonici et thesaurarii hujus ecclesie.

XI s. III d. t. sur l^e pret et curie qui fut à Colart et grart Randoul et depuis à bernart le cureur gisant en le rue de buillonmont.

De laquelle somme on roste pour les enfants de cuer XV. d. t.

Obitus domini Bartholomey de Soignies (2) condam canonici Sonegiensis.

XVI s. t. à prendre à lobit domini petri Rabutin que on fait le XXIII^e de décembre.

Obitus domini petri hanoni capellani Sonegiensis et condam curati de Kanastia.

VI s. t. à prendre audit obit petri rabutin.

Obitus magistri Johannis de Vergnis (3) decani et canonici Sonegiensis.

VI lib. V s. t. Sur une maison grange estable entrepresure contenant ung bonnier ou environ gisant à le Cauchie Nostre Dame au lieu que on dit le monbriau tenant à lhéritage la vesve Colart Blondeau aux hoirs de Malbecqz à Gilles godien et au chemin eschéant au penultième de fevrier devant lobit apparant par chirographe.

VIII^e G. Sancti Maximi.

Obitus domini Johannis dicti fayniaul.

III s. bl. a le Sainct remi devant lobit sur se maison et yestre et entrepresure qui fut piérart bauduin et depuis à Stiévenars Raues et Jehan le Corbisier gisant au lieu condist à Willaupont tenant à...

Obitus Hauwidis matris dicti Johannis fayniaul.

XVIII d. bl. au jour de lobit sur un courtils qui fut grard le

(1) Il y eut deux Arnould de Gavre trésoriers du Chapitre de Soignies. L'un vivait en 1296 et l'autre en 1425.

(2) La date de son décès ne nous est pas connue ; mais son successeur fut nommé en 1509.

(3) Mort en 1541.

Monnier et depuis à Thomas Baudoulx, josse de haspre et derrainement sire Jan du belloy gisant en le boustenerie.

III d. bl. au jour de lobit sur se maison et yestre en buillonmont qui fut andri lappart et grard Randoul et paravant Jehan de le ruelle tellier et mathieus le grenus gisant en le rue dou buillonmont.

II d. bl. au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut li hoirs Collart lappart gisant et tenant à le devant ditte et tenant à le maison qui fut henri Wasons.

Obitus domini Thome de Compendio cappellani Sonegiensis.

XXIII s. IIII d. t. que on li rabat le second jour du mois de juing comme il est declaret au dit obit sur la lettre de F.

Obitus Johannis Goiffet et Johanne ejus uxoris.

XIII s. t. Eschéant à le Sainct Jehan et au noel sur une piéche de terre contenant V journeels ou environ gisant au lieu condist au rieu dou bos tenant à Williame Damiens à Jehan le moituyer et à Daniel Resteau et as hoirs Jehan fils ostelart Picars.

Delaquelle somme fait à rabattre pour ladmortissement II s. t.

Pour lobit Jacquemart de Fontaines con fait en may comme appert IIII s. VI d. t.

Pour lobit Jehan le Carlier que on fait en octobre comme appert II s. t.

Nota. — Reste à ce présent obit IIII s. VI d. t.

IX^e A. Transitus sancte marie Egiptian.

Obitus magistri Nicholay laudunensis canonici Sonegiensis.

XII s. VI d. bl. au jour de lobit sur ung courtil que maistre gille de lescatière donnat à la dite maladrye gisant en le rue dou spinoy touchant de III costet au warescay.

III s. bl. au jour de lobit sur liretaige qui fut pierart dou mont et paravant pierart Robiers compris ens ou vivier de le pottrie tenant à le ruelle allant à le saulch et pardesoubs tenant au rieu de le fontaine à le saulch.

Obitus henrici de melbodio.

VI s. t. par nouvelle loix.

Au noel sur ung courtils qui fut colart Damiens gisant à

longpont tenant à liestre qui fut Willaume Pasquier qui est de présent à pierart Franchois dit le petit pierre et daultre part tenant à liestre qui fut maistre Pierre le mie qui est de présent à...

Liquelz hiretaige soloit debvoir III d. bl. I cappon et demi et III vasseau davaine qui vallent une razière et demie.

III d. bl. I cap. et demi une razière et demie davaine. Au noel devant lobit sur ung courtil et pret qui fut jacquemart de lespesse gisant à longpont tenant à liretaige Willaume Damiens chi devant declarer.

Obitus venerabilis magistri Anthonii Mauret (1) thesaurarii et canonici Sonegiensis.

X s. t. à prendre à lobit Johannis de Cameraco qui se fait en march comme appert.

XII. s. t. assennet sur I demi journels de courtils gisant en le rue de le quairier faisant le toucquet du chemin allant à le plancq tenant dung costet à Pierart Pisquart daultre costet au chemin de le rue de le quairier et à liretaige qui fut bernart Lyon dit le cureur qui de présent est à Colart le prêtre dit Cossetz, eschéant au noël devant lobit.

XV s. VI. d. t. à prendre sur LVIII s. t. que le massardrie de Sougnies doibt au terme de noël et Saint Jehan ensieuwant acquis à henri le dangereux fils de Mathi le dangereux et le remannant montant XLII s. VI. d. t. En appertient à le cottidianne pour les messes de Nostre Dame acquis par sire Jehan Leroy escollastre dit Regis XVII s. VI. d. t. et lautre remannant au communs des Chappellains de leglise de Sougnies acquis par les exécuteurs de sire guillaume Tonnel comme appert par I chirographe montant XXV s. t.

III s. VI. d. t. A prendre à lobit maistre Jehan Maisnart que on fait en march comme appert folio.

X^e B. Sancti Theodori presbyteri.

Obitus Marie le Coseline et agnetis ejus sororis et Sophie le Gillaine.

(1) Il vivait dans la première moitié du XV^e siècle.

XII s. t. Au noel devant lobit sur III journels de terre ou environ gisant au rieu dou Sart qui furent as hoirs Gillion Moriel tenant à le terre qui fut Jaket Gillet qui de présent est à...

VI s. VI. d. bl. I bonnier de terre et alnoit gisant et tenant as clopperies de le maladrie et d'autre part tenant à...

Item sur II bonniers de terres en III pièces gisant au Spaudiaul.

XII. d. bl. A le Saint remi devant lobit sur I journels de terre ou environ qui fut hollande et depuis à Henri de germes gisant en le coulture de jumenweels tenant à le terre de le maladrie de Sougnies et daultre part à le terre qui fut pierart Stassin qui de présent est à...

V s. bl. au noel devant lobit sur demi bonnier de terre ou environ qui fut Gilliart Mikiels gisant en le coulture devant le gruderie tenant dune part à le terre de le chappelle Saincte Katterine qui de présent est à sire Johannes Planchon et daultre part à le terre qui fut huart et Gillion le Cordier qui de présent est à...

Obitus domini Mattei de Germia cappellani Sonegiensis.

V s. bl. au jour de lobit sur se maison qui fut de le chapelle de Saincte Elisabeth condist dou hault ostel gisant en le rue du moulineaul pardedens le ville de Sougnies tenant as terrées dune part et daultre part tenant à le maison de le vesve Jehan de buleu dit le pickart qui fut derrainnement à Jehan Des gardins et paravant à Colart Dieu.

XI^e. C. Sancti Leonis pape.

Obitus magistri Egidi de lescaitière (1) canonici et thesaurarii ecclesie beati Vincentii Sonegiensis.

XIII s. II d. bl. assennes à lobit dudit maistre Gille de lescaitière que on fait au mois de Janvier chi devant comme appert folio...

Obitus domini Johannis de Sancto Simphoriano (2) canonici Sonegiensis.

(1) Personnage important du Hainaut, mort avant 1382.

(2) Jehan de Saint-Symphorien, dit de la Forge, mort avant 1450.

III r. I cart. et demi de bled III r. I cart. et demi davaine à XVIII d. pres dou milleur avaine a II d. ou a III ob. En cas que ceste prisie seroit mise à censse la ditte grange, aultrement bled de grange.

XII^e D. Julii episcopi.

Obitus Balduini senescalli de haronfontaine et uxoris sue.

XX s. bl. Sur les rentes et revenues que li obitiers rechoit condist les revenues du rolle de le ville.

Obitus Almani Warnet (1) quondam canonici Sonegiensis.

II. s. t. à prendre à lobit maistre Jehan Maisnart qui se fait au mois de march folio...

Obitus Symonis Hubert alias pennat et Elisabeth Bran uxoris ejus.

III s. VI. d. t. Assennes à lobit Colart Goubille qui se fait en aoust folio...

XIII^e E. Sancte Euphemie virginis.

Obitus theobaldi prepositi condatensis (2).

III d. bl. I cap. et demi. II cart. avaine à comble I cart. avaine a res. au noel devant lobit sur une maison courtis et entrepresure qui fut hernould de Capiaulmont gisant à Malbriau au lieu condist Capiaulsmont tenant au lieu qui fut thumas tanneleux et d'autre part tenant à liestre Willaume le Cuvellier dit le Monnier Saulf quil y at une ruelle entre ces II hiretaiges allant viers lasnoit nostre dame (3).

III cart. avaine. Au noel devant lobit sur se maison qui fut willaume et gilliart le cuvellier dit le monnier gisant au dit Malbreau au lieu condist Capiaulsmont tenant dune part à le ruelle devant ditte et d'autre part tenant à le vesve piérart de le pasture.

II d. bl. II cap. et II stiers d'avaine au noel devant lobit sur I

(1) Vivait au XV^e siècle.

(2) Ce prévôt n'est pas cité par LEGLAY : *Cameracum christianum*.

(3) Cette partie est cancellée. En marge est écrit : Cest partie trachie ad cause que la ditte rente est pierdue et de ce jour ey avant ne fait plus icy appartenir ne a renseigner es comptes de la Sainct Jehan et pour ce trachie.

courtils qui fut binien de malbreau gisant pres dou pont et de le fontaine de Maulbreau comme appert.

I cap. et demie raz. avaine. Au noel devant lobit sur le courtils qui fut le vesve nichaise acarin contenant environ... gisant à maubreau tenant dune part à le ruelle condist le premiel et daultrepart à le ruelle dales le maison nichaise du mares et tenant à le closure condist les viniens.

Et quant est de II s. bl. et de I cap. en II parties comme appert au vies livre des parchons des obbits comme appert folio CXIX que soloient tenir Jehan dou mares et les hoirs quasefier Icelles parties ne se content point et monte toute la somme des cap. de cest obbit XIII cap. et demi et II s. VI. d. bl. comme appert en le fin de ce présent obbit.

II s. bl. II cap. et une razière davaine à comble. Au noël devant lobit sur se maison courtils et entrepresure gisant à mauibiaul qui fut gilliart le cuvellier et paravant le vesve Claeskin quaeasaet et maroie femme Thieubault tenant à le maison Claskins dit maise semenche qui est de présent... et daultre part tenant à le maison qui fut Adans Vinient qui est de présent à...

II cap. et une razière avaine au noel devant lobit sur lyestre qui fut mahieu le barbieur et le vesve Pierart de le pasture faisant le toucquet dou bos à le cauchie.

I. d. bl. I cap. et demi I raz. III cart. avaine au noel devant lobbit sur une mesure courtils et entrepresure qui fut grart le nattiere et paravant à Jehan Clerbos et gilliart le Claus tenant à le maison Jacquemart Jacquet qui de présent est à audit maistre Pierre fils martin des gardins.

I cap. et demi I raz. II cart. avaine au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut le jongleur et depuis à Jacquemart Jackes tenant à liretaige de le mesure et courtils qui fut grart le nattier chidevant declarer qui est audit maistre Pierre Desgardins.

I cap. et demi I raz. et II cart. avaine au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut hardy et paravant Jehan de Raimes tenant à liretaige devant declarer qui est audit maistre Pierre Desgardins.

I cap. et demi I raz. et II cart. avaine au noel devant lobit sur se maison courtils et entrepresure qui fut Jackemart Thieubault et depuis à Jehan Pieron comme appert.

Somme davaine parmi les II estiers X raz. III cart. Et de chappons XIII cap. et dargent comme appert II s. III. d. bl.

Item appartient audit obbit le terraige qui fut adam dou vivier estant en le couturelle entre maubreau et le cauchie nostre dame lisquels terraiges sont mis et applickiet à le grange de mauubreul et pour che la ditte grange doibt à cest obit I m. de bled quant il y at bled en la ditte couturuelle et I m. davaine quant il y at avaine en celle couturelle et riens à le ghiskiere.

VI s. VI. d. bl. au jour de lobit sur se maison gisant sur le marchiet à Sougnies qui fut Collart le candillons et depuis à Adam de Heusy et derrainnement à Daniel Flandroy tenant dune part et parderier à le maison et hostel dou cappeau de fer et à celle faisant le touquet de le rue daudegier qui est de présent à Jehan de Plusenghien dit le resteux et fut audit adam de Heusy.

VI. s. VI. d. bl. au jour de lobit sur se maison qui fut mahieu Sabes et depuis Pierart Herkin et derrainnement adam de Heusy faisant le touquet de le rue daudegier tenant à le maison Colart nicaise dit le prinche et ne furent les dites II maisons jadis que ung hiretaige.

III. s. bl. Au jour de lobit sur se maison et courtails qui fut Willaume le taisson et depuis Jehans le bourghignons et dairrainement pierart Clerchon gisant en le rue daudegier tenant dune part et par derier à le maison Vinchien le pottier qui fut Jehan Matelet et est de présent à maistre Jacques Robert barbier.

Et de celui obit on roste pour donner pain as poures au jour de lobit comme appert la somme de XVI s. bl.

XIII^e. F. Sanctorum Thiburci Valeriani et Maximi.

Obitus domini gossuini de Rodio (1) canonici Sonegiensis.

Au noel devant lobit sur tout le fief qui jadis fut Baulduins le Stouppies qui tient de leglise de Sougnies gisant à maubriaul.

(1) Mort en 1282.

Obitus venerabilis viri magistri Petri de le Flicquier (1) canonici et thesaurarii hujus ecclesie Sonegiensis.

Escheant moitiet au noel et lauter à le saint Jehan assis et assennes sur le maison courtils et grange les hoirs Colart Anthonne dit daudegier gisant à le gasardrie tenant dune part à Collart anthonne dit Collebran qui est de présent à Jehan Descaubecq et daultre part tenant as rues comme appert.

VIII. s. t. que on ly rabat a l'obit Jehan moreaulz que on fait en Janyvier comme appert folio...

Delaquelle somme fait à roster pour ladmortissement. V. s. t.

Pour l'obit yzores Lochon (2) canosne de Sougnies comme appert VIII. s. t.

Pour l'obit Simon de le hayet et marie se femme comme appert. V. s. t.

Pour l'obit Katherinne le ghignotte comme appert la somme de II s. t.

Pour l'obit Vincentii anthonne condam clericu parochialis hujus ecclesie V. s. t.

Nota. — Ainsy ne demeure pour l'obit dudit maistre Pierre que la somme de XVIII. s. t.

Obitus Yzodori Lochon canonici Sonegiensis.

VIII s. t. assennes à l'obit maistre Pierre de le Flecquier comme appert chidevant declarer dedans les XXXV. s. t.

Obitus Symonis de le hayet et marie ejus uxoris.

V. s. t. assennes et à prendre comme dessus dedens les XXXV. s. t. chidevant declarer comme appert à l'obit dudit maistre Pierre de le flicquier.

Obitus Katherine le ghignotte.

II. s. t. A prendre dedens les dits XXXV. s. t. chidevant declarer à l'obit dudit maistre Pierre de le flicquier.

Obitus Vincentii anthonne clericu parochialis ecclesie Sonegiensis.

(1) Parait être mort vers 1460.

(2) Il vivait encore en 1466.

V. s. t. à prendre dedens lesdits XXXV. s. t. chidevant declaret à lobit dudit maistre Pierre de le Flicquier comme appert.

XV^e. G. Nobilium Olimpiadis et Maximi.

Obitus magistri balduini de quercelo (1) canonici decani Sonegiensis.

XX s. bl. lesquels il rechoit as rentes et revenues condist le rolle de le ville comme appert.

Obitus marie mierlette.

III. s. VI. d. t. Assennet sur se maison et yestre qui fut Colart de lestree tenant au vivier de le pottrie dune part et daultrepart à Jehan dou cochet et a le vesve Pierart noel. Eschéant au noel devant lobit.

XVI^e. A. Sancti Paterni episcopi et confessoris.

Obitus nobilis principis domini Johannis Comitis hanonie et hollandie et nobilis mulieris domine Philippe uxoris sue (2).

XV. s. bl. A le candeller devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Pierart le candillon et Jehan li marescaus et derrainnement Jehan de le Croix et Jehan Resteaux gisant sur le marchiet à Sougnies tenant dune part à le maison guillaume dath qui fut Jehan moufflart et daultre part tenant à le maison le vesve Jehan Descamps dit Compenaige qui fut gillet dou mares.

A le candeller devant lobit sur se maison qui fut gillet dou mares et depuis le vesve guillaume le carpentier et derrainnement Jehan Leroy et guillaume Resteau dit douard et Jacquemart de Tournay adcause de sa femme gisant sur le marchiet à Sougnies tenant à le maison josse le caplier qui fut Pierart le Candillon et daultrepart tenant à lostel du pot destain qui fut pierart Pikart qui de présent est à Pierre le Trouye dit Rosée et est lostel au leux.

Et est assavoir que avoecq les hiretaiges dessusdits sont plusieurs aultres hiretaiges en contrepan pour tous les XXX. s. susdits. Est assavoir sur I journel dalnoit ou environ gisant...

Obitus Nicholay de Cruce et Johanne Lefevre ejus uxoris.

(1) Bauduin du Quesnoit, personnage important du Hainaut, vivait encore en 1323.

(2) Jean d'Avesne et Philippine de Luxembourg.

XVI s. VI. d. t. par la nouvelle loix comme par la diminution appert Escheant le moitiet à le Saint Pierre et lautre moitiet à le candeller sur se maison estables et gardin qui fut Jehenne Bocquet vesve de Jehan Darmon gisant à Montegnies en le rue de haynin tenant à noel mahet et à Colart Patoul et à le rue... Et solloit debvoir XXIII s. VI d. t. monte le faulte VIII s. t.

X s. VIII. d. t. Escheant au noel sur se maison estable gardin et entrepresure qui fut Jehan Franchon gisant audit montegnies en le rue de haynin tenant de deux costes au fief de le couturelle et a Jehan de cherve et a le rue...

VII s. VI. d. t. Eschéant au noel sur se maison estables gardin et entrepresure audit montegnies au lieux condist desoubs les rieux tenant à Jacquemart darras et au fief des marliers et a le rue...

VII. s. VIII. d. t. Eschéant moitiet à le Sanct Jehan et lautre au noel sur se maison estable gardin et entrepresure gisant desoubs les rieux audit montegnies tenant au courtils de le cure à Jehan Patoul et à hainin lebrun.

III s. t. et I cap. et demi Escheant au noel sur se maison estable gardin et entrepresure qui fut Colart de Raisme gisant au parcque au dit montegnies tenant à Vinchient lyon et parderier à Jehan Rolan et au mares.

I cap. escheant au noel sur se maison estable et gardin qui fut Daniel dou bos gisant à le rocque audit montegnies tenant à nicease de le rocq et à hacquot de le court aux hoirs le gaillardt et au weraskaix.

VIII s. t. Escheant au noel sur se maison gardin et entrepresure qui fut Jehan Regnault gisant en le rue de haynin audit montegnye tenant à Piérart dou mont et à le rue et à Colart.

Et sur III journels de terre gisant a...

Somme des parties chidessus et dont Jehan Resteau fut a hiretet vivant et morant montent ensamble L s. VI. d. et ung chappon.

Nota. — Dont il appartient à lobit Hugonis
de Nalinnes qui se fait en octobre V s. t.

Item à lobit Johannis Fourneau et se femme
qui se fait audit mois V s. VI d. t.

Item à lobit Johannis Lebrun et se femme qui se fait en juing.	XII s. t.
Item à lobit Colart Resteau et se femme qui se fait en octobre.	XI s. t.
Item à lobit marie Le Jonne qui se fait en septembre.	V s. VI. d. t.
Item à lobit Jackemart prime et se femme qui se fait en may	XII s. t.
Item à lobit Jehan huelin et se femme qui se fait en march.	III s. XI d. t.
Et à lobit de le gaige qui se fait en octobre.	VI s. t.
<i>Lobitier IX s. assinez à lobit domini Johannis huart qui se fait le XI^e de fevrier.</i>	
XVII ^e B. Sancti Landrici episcopi et confessoris.	
Obitus Huart de le teste et Johanne se femme.	
X s. t. A le Sainct Jehan apres lobit sur se maison gisant et tenant au noeppont qui fut sire Servaix ballereaux et despuis Jehan de lasnoy messagier ou a présent sont les estuves tenant a le maison et yestre dou doyalme.	
Obitus Marie le grude.	
V s. t. Moitiet au noel devant lobit et lautre à le Sainct Jehan en suivant sur se maison qui fut Pierart rosier et derrainnement Colart dou pont gisant en le rue dou mont tenant à Colart durant et à Jehan maille qui est à présent à le vesve Jehan le sellier.	
Obitus margarete le groyt.	
II s. VI. d. t. Assennes à lobit sire guillaume gaillart que on fait au mois de juillet comme appert folio...	
XVIII ^e C. Sancti Urs mari episcopi et confessoris.	
Obitus domini nicholay de miertines (1) curati Sonegiensis.	
XXV s. t. A le paske devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Robiert de miertines et le vesve Jehan de wewes qui fut fille dudit robiert et a Jacquemart IIIH années gisant à Cambron saint Vinchien tenant dune part à la maison de le cure dudit Cam-	

(1) Nicolas de Miertines ou de Martine vivait encore en 1393.

bron et daultrepart tenant à le ruelle condist koki allant viers le mares deseure le tordoir.

Obitus Pierart Erkin et katherine de parfonrieux uxoris ejus.

VIII. s. t. Moitiet au noel devant Jobit et l'autre à le Sainct Jehan sur II maisons et yestre en le rue de bouillonmont entre II ruelles lune tenant à le maison qui fut Colart et grart Randoul despuis à sire Jehan du belloy et lautre tenant à le maison qui fut andri lappart et despuis à guillaume Damiens et à sire Jan du Belloy.

XIX^e D. Sancti Hermogenis.

Obitus Willermi Dacrene (1) quandam canonici Sonegiensis.

XX s. bl. lesquels il rechoit as rentes et revenues condist du rolle de le ville.

Obitus alardi et sebille le cosseline.

VI. s. bl. Au jour de lobit sur se maison courtails et entrepreseure qui fut gillekart troppollit et Willaumes le kievres et derrainement huart herkin et Vinchien Dor gisant en le rue de le quairier tenant à le maison Jehan Dergnies qui fut messire Jehan de Tourney dune part et daultre tenant à le maison le vesve felix Baudart qui fut Jehan Hotus et paravant baulduin mallepoire et parderier tenant à le ruelle allant au vivier de messire michiels le hallier.

Obitus hanette le Corbisier qui dedit nobis L solidos ad emendos redditus.

II s. III d. t. assignet a lobit Colart Cordier qui se fait le II^e doctobre.

XX^e E. Sancti Victoris episcopi.

Obitus Nicholay le legas et ejus uxoris.

V. s. bl. au jour de lobit sur I pret que on dist a le louvardrie gisant viers Louvegnies qui parchidevant fut henry de Bracquegnies et Jacquemart de froymont comme appert au vies livre des parchons folio CXXVI.

Au jour de lobit sur I pret qui fut Jehanne le louarde gisant viers louvegnies comme appert chidevant folio CXXVI.

(1) Guillaume d'Aeren faisait partie du chapitre de Soignies en 1227.

Obitus domini Johannis dicti rohart cappellani Sonegiensis.

XIII. d. bl. que on ly rabat a l'obit domini gerardi presbyteri de Cambrone que on fait en decembre folio...

III s. III. d. t. lesquels il rechoit as rentes et revenues condist le rolle de le ville.

Obitus margharete uxoris bartholomey le baccré.

V. s. t. sur se maison qui fut bertrand le baccré et depuis Jehan mourette dit hanoteau bretoul gisant en le rue dou Noefbourcq tenant à le maison Jehan Hernault qui fut Jehan Lochon dune part et d'autre part tenant à le maison qui fut Rasse le prêtre qui de présent est à baudechon de parfonri dit le gallochier.

Obitus Nicholay anthonne alias des loges et ejus uxoris.

V. s. t. à le Saint Jehan apprès l'obit sur se grange et gardin qui fut Colart de Parfonri et paravant à christienne Canteraine gisant en Scouvielmont au dehors de le ville tenant à liretaige Vinchien Sohier qui fut Jehan Jamboteau et à liretaige qui fut pierart bouserset qui est à présent à...

XXI^e F. Obitus Nicholay de querecto cappellani Sonegiensis et Marie dicte le Jouvenette ejus uxoris.

V. s. bl. en II parties au jour de l'obit pour liretaige et maison qui fut Coille butor et pour liretaige et maisons qui fut Coille le butoire Compris iceulx liretaiges es fosseelz de le ville tenant au pont de le porte du Noefbourcq comme appert au livre des parchons folio C et XXVII.

Obitus Willermi des enfans et uxoris ejus.

Au jour de l'obit sur terre et alnoit qui fut Pierart aurelet gisant à le croix heriaul contenant environ...

Obitus domini Hugonis de Quercu (1) cantoris Sonegiensis.

VI. s. t. à le pasque devant l'obit sur I journels de terre ou environ qui est de le chapelle Saint Landri gisant au rieu dou Sart. Delequelle chapelle possesse maistre Jehan des enfans.

II cart. de bled telle que de grange escheant à le chadeller

(1) Ce chanoine vivait encore en 1328.

devant lobit sur environ LXV verghes de terre qui fut Mallepoire gisant en bethienri tenant dune part à le terre.

VI s. t. à le Candeller devant lobit sur se maison courtils et entrepresure qui fut baudet mallepoire et piérart beusce et derrainnement Jehan de bauler gisant en le rue devant le courtil qui jadis fut de le maison de le cure qui de présent est à grises suers tenant dune part à le maison le vesve Félix Baudart qui fut Jehan Hotus et daultre part à liretaige qui fut Jehan de chomont qui est à la ditte vesve Wauthier Dors meismes et pardier tenant à le ruelle daudegier.

Item appartient à ce présent obit I pasturaige et alnoit gisant à pouplimont tenant au pasturaige nichaise bretoul comme appert.

Dont on roste pour lobit Johannis Labelent que on fait en septembre II s. VI d. bl.

Et à le grange de Sougnies est deubt que fait à rabattre icy II s. III d. t.

Item appartient encore audit obbit I pasturaige que avoit tenu parchidevant maistre henri de gavre chanosne de Sougnies gisant à pouplimont tenant au pasturaige les hoirs pikart liquels pasturaiges tient Eloy dou bos pour le parfait du cense maistre Estienne Journet et comencha au Sainct andri an XV^e et syx, comme appert à III l. t.

XXII^e G. Sancti Gagii pape.

Obitus patris et matris domini hugonis de quercu.

XVII s. t. à le paske devant lobit sur I courtil contenant I journels et plus qui fut Jehan dath et Collart Broustin et derrainnement robert le Carpenthier gisant viers le kesnoit deseure le gouffe bretoul tenant au courtil qui fut Jehan brankart dune part et daultre au wareskay dalles le rivière.

II s. VI d. t. a le paske devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jakemart du moulin et derrainnement Estassart ghuyot dit des bailles gisant en le rue dou mont tenant dune part à le maison qui fut Jovenel qui de présent est à Collart gregeni dit hanavatte et pardiere tenant au rieu de haultwes.

II r. de bled de grange à le candeller devant lobit sur environ III journels et XXXIII verghes de terre gisant entre les tillereaux

et pouplimont tenant dune part à le terre de le chapelle dou nouvel
atre et tenant à le terre de le maladrie de Sougnies et tenant au
pasturaige des dits obbits de Sougnies.

III r. I cart. bled de grange pour I bonnier de terre et plus
qu'il tient de cense gisant au Castillon tenant au buisson lorent
comme appert par cryée.

XXIII^e A. Sancti Georgii militis et martyris.

Obitus magistri Johannis le Jumiel (1) canonici Tornacensis
ac Sancti quintini in Veromandia.

III s. t. à le paske devant lobit sur environ I bonnier et
XXV verghes de terre condits gille berniot qui fut Jehan hannette
gisant en es sars vers les Cognebaux comme appert au livre des
parchons folio C et XXX.

III s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure
qui fut le vit et Jehans le paistres ou à présent est une closure
gisant à le planke tenant dune part au rieu venant de naste et
daultre part au chemin venant de le planke à Sougnies et à le
closure qui jadis fut ostellart le hallier.

II s. VI. d. bl. au noel devant lobit sur se maison condist
lostel au healme sur le marchiet à Sougnies qui fut à guyot
moecliers tenant dune part à lostel au mouton que tient colart du
mortier qui fut pierart le merchier et daultre part tenant à le
maison Jehan Wyart fils Guillaume qui fut jadis Pierart de
Brugelettes et a issue parderier vers le fontaine Escaffart.

V. s. bl. à le Saint Jehan devant lobit sur se maison qui fut
Jehan le Mignon et depuis à Jehan goubille gisant en le rue dou
Noefbourcq en dessoubs le fontaine Monseigneur Sainte Vinchien
tenant dune part à le maison Jehan le boulenghier qui est de
présent à Pierre de bracquegnies et daultre part tenant à le maison
Jehan Mikiel qui fut Jehan rouppie.

Obitus domini hugonis de Jumellis hospitalarii tornancensis
et canonici Sonegiensis.

XX. s. bl. au noel devant lobit sur leurs maisons et entrepre-

(1) Ce chanoine vivait en 1290.

sure qui furent harduin et Jakemart boulli et derrainnement Mathieu des enffans et gustin Monneau gisant en le rue de le quai-rier tenant dune part à le maison Vinchien Sohier qui fut Jacquemart delgnies et daultre à le ruelle allant as terrées dales le maison qui fut huart le cordier qui est audit Robert Monneaux et par deriere tenant au courtil du beghinaige.

V. s. bl. en II parties au noel devant lobit pour les II maisons qui furent Colart Midot gisantes en le rue dou mont à lentrée de la dite rue. Icelles mises en la ragrandissement des fosselz de la ville comme appert au vies livres des parchons folio C et XXX.

V. s. bl. au noel devant lobit sur le maison qui fut Jehan Rouppie et despuis à Jehans Macecliers et derrainnement à Mahieu de bauler. Iceluy hiretaige mis pour ragrandir les fosseelz de le ville comme dessus est declaret.

Obitus Johanne Dauwain.

III s. t. à prendre à le feste de le recollection des festes nostre dame que lon fait en aoust.

Nota. — De laquelle rente fait à roster pour ladmortissement IX d. t.

Obitus Georgii Lengrant ballivi domicellarum canonicarum Montensis et domini de maraige apud Nastiam et domicelle adriane anselme ejus uxoris.

Ung journal de trois au bonnier de terre gisant a le caffenier tenant à Guillaume Anthone et as hoirs Collart durant que tient de censee Jehan Godart dit Steflot.

Dont fait à roster que le dit hiretaige doibt as obbits d'anchienne rente en II parties IIII s. VI. d. bl.

Et se fait à roster pour lobit sire Jehan David ad cause que la moitié dudit hiretaige at estet acquis pour le dit obit V s. t.

Et pour ladmortissement II s. t.

XXIIII^e B. Sancti Alexandri.

Obitus balduini presbyteris.

VI. d. bl. au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jacquemart Le clers dou genestier et derrainnement à Jehan Resteau père doudit Henry.

III s. X. d. bl. au jour de lobit sur se maison et entrepre-

sure qui fut basille et despuis Jehan de porto, gisant au porto.

XIII d. bl. au jour de lobit sur leur maison et entrepresure qui fut le glanieur et despuis à henry Rastiauls gisant au genestier.

III s. bl. Au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut collart le roussiauls et pierart de le crois et derrainnement gilliart dou weelz gisant et tenant au mares à hubaulmes et à une closure tenant à une voyelette allant de hubaulmes à horuwes comme appert.

Obitus magistri garini.

X s. bl. Au jour de lobit que paye le censseur de la dite grange audit obbittier.

Obitus Walterii Luppi.

VI. s. bl. Au jour de lobit sur se maison et entrepresure condist le maison au kaisne qui fut collart des nowes qui est le maison de le cure faisant le toucquet allant à le halle au bled et tenant à le maison maistre Jacques claix chanoisne de Sougnies.

Obitus Johannis Wallon et Johanne ejus uxoris.

IX s. bl. A le candeller devant lobit sur se maison qui fut Wallon dou colroit et colart Piskart et derrainnement le vesve Jehan le preudomme gisant au corroit tenant dune part au fief Jehan de crohieumont quil tient de Cambron labbaye et daultre part tenant à le maison Colart marin qui est de présent à...

Obitus Willelmi de biaulmont.

II cart. de bled de grange à le candeller devant lobit sur I courtils pret et closure gisant à beaulmont tenant au pret des rosoirs et au chemin de beaulmont et pardeseure viers le maladrie tenant à le terre Jehan moufflart.

I cart. de bled. bled de grange à le candeller devant lobit sur une closure qui fut naisset et despuis à pierart pickars gisant daultre part le dit chemin de biaulmont tenant à le terre devant dite et à le closure qui fut henri de germes qui de présent est as dits hoirs franquet.

I cart. de bled. bled de grange à le candeller devant lobit sur I courtils qui fut naisset et despuis à henry de germes gisant et tenant comme dessus et tenant à liretaige de le chapelle saint martin que de présent possesse sire Jehan Journet.

Obitus Johanne de Biaulmont uxoris Willemmi dou ferquenoit.

III s. t. A le Saint Remy devant lobit sur se closure à beaulmont chidevant declaret.

XVIII. d. t. A le saint remy devant lobit sur leur courtils qui fut naisset chidevant declaret.

Obitus marie relicte Jacobi de favarke.

XVI. d. t. Au jour de lobit sur se maison qui fut gilliart monrobet et paravant Jehan marissault et pauwillon gisant au noefbourcq tenant à le maison qui fut gilliart Walbiert qui est de présent à Jehan de Scaubecq et fut à Collart Lanfroy et daultre part tenant à le maison buttin qui fut à andri Corbisier et paravant Jehan gilbiert.

VIII. d. t. Au jour de lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jehan gillebert et derrainnement à andri Corbisier gisant au noefbourcq tenant à le maison piérart noel dune part et daultre part tenant à le maison qui fut Willame pillepois qui de présent est à Jehan mickiel fils de feu henri mikiel.

Obitus ade de heusy et Johanne le dangereux ejus uxoris.

V. s. t. Assennes à lobit messire guillaume gaillart que on fait en juillet comme appert folio...

Obitus nicolai de le pasture qui dedit nobis quinquaginta solidos ad emendos redditus.

II s. VI. d. t. à prendre à lobit sire Pierre Tachart qui fait le XXVII de mai.

Et commemora ejus uxoris que dedit nobis quinquaginta solidos ad emendos redditus.

XXV^e C. Sancti Marchi euwangeliste.

Obitus nicholay David et agnetis ejus uxoris.

V. s. t. Assennes sur II maisons qui derrainnement furent à messire Jan David gisantes au noefbourcq empres le pont batenesse tenant à pierre de noyer dit germont qui fut henri des enflans dune part et daultre tenant à le maison de le vesve Jacquemart misonne qui fut Jehan mikiel corduannier et parderier tenant à le rivière Escheant a le sainte Jehan baptiste yssant d'office.

XXVI^e D. Sancti Cleti pape et martyris.

Obitus nobilis principis Balduini imperatoris Constantinopolitani.

XXX s. bl. au jour de lobit sur les rentes et revenues que la-dite eglise a à Horuwes condist le terre del aulmone comme appert.

Obitus Roberti Lenart.

XII. s. bl. au jour de lobit sur I pasturaige contenant I bonyer ou environ qui fut andrieu ghuyot que tint willame de Wagnonville gisant entre le jonkoit et le moulin au vent de Sougnies au lieu condist a vies fourkes, en faisant le toucket dou chemin allant à Cambron et est le dit heritaige as obbits de leglise de Sougnies.

Obitus venerabilis viri magistri nicasii de bougnies (1) canonici Sonegiensis et curati descausinez qui dedit nobis XXI lib. VIII s.

XI. d. t. lesquels ont estet employez au payement des amortissemens payet au roy lan XV^e seize.

XXII s. t. assignez à lobit Johannis du fosset qui se fait le III^e de Juing.

XXVII^e E. Sancte Hermetis.

Obitus domini Johannis Stassin et parentum suorum.

XIII s. bl. Au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Jehan Barbeu depuis à Jehan grenut et derrainnement à Stassars Damiens condist leseu de franche gisant en le rue allant dou markiet à le grange dismeresse tenant dune part à une ruelle dales le halle dou bled et daultre part tenant à la maison Colart fils Vinchien Planchon.

III s. VI. d. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut gilliart de maffle et derrainnement Colart le Cauchteur gisant en le rue allant dou markiet à le grange de Sougnies tenant à la maison chidevant declarée dune part et daultrepart tenant à la maison dou curet.

III s. VI. d. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure devant ditte comme appert au vies livres des parchons desdits obbits declaret folio C et XXXV.

(1) Mort à Soignies le 25 avril 1516.

Obitus agnetis Le waite uxoris Johannis de la planque que dedit nobis ad emendos redditus, L. s.

A prendre à lobit sire pierre tachart qui se fait le XXVII^e de march.

Obitus marie de campania que dedit ad emendos redditus à prendre à lobit sire pierre Tachart qui se fait le XXVII^e de march.

Et quant est des V. s. t. de rente eschéant à la saintet Jehan widant d'office pour lobit judoci Resteaux clerici parochie Sonegiensis et Katherine ejus uxoris.

Assennes sur leur maison qui fut Jehan stokart comme appert au livre des parchons des dits obbits folio C et XXXV ne sont à compter ne à renseignier ad cause qu'ils sont perdu par diminution de loix et pour ce icy, néant.

XXVIII^e F. Sancti Vitalis martiris.

Obitus petronille uxoris Jacobi Fighet.

II s. t. A le saintet remi devant lobit sur se maison et entrepresaure qui fut le mitte et derrainnement Jacquemart le frion gisant en le rue dou mont tenant à le maison le vesve Jehan Noel qui fut Jehan dou mont et daultrepart à le maison les Robert.

Obitus domini Johannis butor canonici sancti ursmari lobiensis.

XIII s. t. pour XIII couronnes de franche que capitile rechupt dont ils payeront la dite somme jusques à ce qu'ils aront rendut les dites XIII couronnes.

Obitus Laurentii de lasnoit alias le cureur.

V. s. t. au jour de grande paske sur se maison courtils et yestre en le rue de le potrie pardedans le ville tenant à le maison Jehanne froitmoustier et daultre allant sur les terrées viers le vivier de le pottrie.

Obitus Laurentii huart.

III s. III d. t. à prendre à lobit de Cantulupo que on fait en novembre.

Obitus Hugonis duni alias de montegnyes et ejus uxoris.

XII s. t. à le saintet remi sur pluseurs heritaiges qui furent Jaquemart dou bos gisant au terroit des cognebaux.

Dont on roste pour ladmortissement comme appert II s. t.
XXIX^e G. Sancti petri martiris.

Obitus mathei de marege canonici Sonegiensis.

V. s. VI d. bl. que on ly rabat à lobit gabrielis decani que on fait en novembre comme appert folio...

XV s. VIII. d. t. au jour de lobit sur les revenues dou fief de hubaulmes.

Obitus Johannis de Viertaing alias de Rasme.

V. s. t. a prendre en lacuest de XXVI s. t. que on rabat à lobit de Cantulupo que on fait en novembre folio...

Obitus domini nicolay le Tangre (1) condam canonici Sonegiensis condatensis et curati de yrchonwellz.

XX s. t. Assennes sur une maison gisant en la rue du noefbourq tenant dune part à le maison de le vesve Jehan Lochon et daultre part tenant à le maison qui fut Jehan mikel qui de présent est à la vesve de Jacquemart misonne et parderier tenant et allant à le rivière. Escheant au jour dou noel.

Septem dolorem marie Virginis à célébrer haultdouble le vendredy avant pasques flories fondé par maistre Jacques Godemart (2), chanoine.

Item fonde ungaultre haultdouble Augüsti Marie ad nives pour faire distribution en argent à ycheulx présent à l'épitre de la grand messe et gagnant obis et y gaigne comme vicaire, organiste et bastonier, à prendre sur le moulin de beaurepaire III r. I cart. et II pinteres bled apparant par chirographe.

Item ung paissie et pretz en trois pieces comme il contient par chirographe.

XXX^e A. sancti quirini episcopi et martiris.

Obitus magistri Johannis decani Sonegiensis qui obiit canonicum.

HII s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Alart Juette et godeffroit de meffe gisant au ferquennoit tenant à le ruelle condist naisset et daultre à liestre le vesve Colart Bertrand qui fut masselin.

II s. VIII d. bl. a le toussains devant lobit sur leur courtils qui

(1) Il vivait encore en 1475.

(2) Mort en 1552.

fut mahy griffon et despuis Colart Joveniauls gisant à hault weels.

II s. VIII. d. bl. a le toussains devant lobit sur leur courtils devant declaret qui fut mahieu griffons.

II s. VIII d. bl. a le toussains devant lobit sur leurs courtils qui fut huart de montegnyes et Jehan des fosseels et paravant maroie de kokrialmont gisant à hault weels.

III s. bl. au noel devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut pierart descaubeket et derrainnement à thomas le flamengt gisant en le ruedou nouvel attre tenant à le maison le vesve Vinchien Planchon qui fut Colart des maisiers et daultre part tenant à une petite maison tenant à lattre qui est à sire amand de Mignault.

XVIII. d. bl. au jour de lobit sur se maison qui fut Jehan de le gaige et derrainnement pasquart dou ruwet tenant dune part à le maison Colart Leclercq dit le kien boucher qui fut le vesve Jehan Cathie et Colart misonne et daultrepart tenant à le maison le vesve Jehan goubille dit le kien qui fut vinchien de Roisfroissart gisante en la rue dou noefbourcq que lon dist lostel à le truye qui fille.

XV. d. bl. au jour de lobit sur leur maison gisant en le rue dou mouliniel qui fut le petit machon et messsire rasse as puns tenant à le maison Jehan dou fait et parderier au nouvel attre et au gardin qui fut guillaume Damiens et paravant as arbalestriers de Sougnies. Iceulx XV. d. bl. sont en II parties comme appert au vies livre des obbis comme appert folio CXXXVII et XXXVIII.

II s. bl. A le penthecouste apres lobit sur se courtils qui fut Jehan gilkart gisant et tenant au jonkoit tenant au courtils qui fut Colart gazart.

II s. VI d. bl. a le pasques devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut Vinchien de le croix et derrainnement Jehan le Cordier dit bienricque gisant en le rue dou noefbourq tenant dune part à le maison et hostel dou cornet qui est à Jehan Francquet et à le maison les hoirs Jacquemart tackart qui fut mahieu de le cauchie.

II s. VI d. bl. à le paske devant lobit sur se maison et entrepresure qui fut mahieu de le cauchie gisant en le rue dou noefbourcq tenant dune part à le maison les hoirs Jacquemart tackart

et daultrepart tenant à le maison qui fut le vesve vinchien maghin et derrainnement à Jehan Wyart laisnet adcause de sa femme qui fut fille Idde Stampion.

III s. bl. au noel devant lobit sur se courtils qui fut le barbieur et despuis Jehan de le pasture gisant à le cauchie nostre dame faisant le toucket a le main diestre de le rue dou bos tenant dune part au pret qui fut Jehan de le pasture qui de présent est à... et daultre part tenant à liestre qui fut Willeaume le clericq qui de présent est à...

VI s. bl. lesquels il rechoit es rentes et revenues condist de le castellerye comme appert.

III s. bl. a lasction apres lobit sur se maison qui fut Jehan Croket et paravant Jehan le bastars de haultre gisant au pont carpin faisant le toucket de le rue allant à mons et de le rue de buillonmont tenant à la dite rue allant à Mons à le maison et yestre pierart bauldri qui fut messire augustin et en le rue dou buillonmont tenant au courtils quirin lestainier.

VIII s. VI d. bl. à payer les III s. VI d. à le saint remi et les V sols à le paske devant lobit sur I courtils qui fut huart le cordier gisant à pouplimont tenant dune part à lasnoit Jehan le grenut et au courtils qui fut Jehan Jamotte.

III s. VI d. bl. au jour de lobit sur I courtils appartenant à le chapelle sainte Katherine gisant en audegier tenant au courtil gilliart le stordeur et daultre au courtil thomas gillebert.

XII s. t. et III s. bl. lesquels li obitiers rechoit as rentes et revenues condist dou rolle de le ville.

Et de ce roston pour offrande II s. VI d. bl.

Obitus Waldetrudis dor uxoris Dentelin maisnart que dedit nobis L. s. ad emendos redditus.

II s. VIII. d. assignet a lobit Collart cordie qui se fait le II^e doctobre.

Obitus magistri Johannis Lestaynier cappellani Sonegiensis.

VII s. t. assinez sur la maison Jaspar testaynier gisant à Sougnies en la rue quon dist Crocq venu tenant à la maison les hoirs Estassart michiel et a Jan du bos haultre eschéant le IX^e de juing comme appert par lettre dath XV^e vingt chincq.